

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 20 décembre 2017 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 20 december 2017 te 19u00**

M. le président, Michel Eylenbosch :

J'ouvre la séance du conseil.

Nous avons pour commencer l'introduction d'un point en urgence, c'est une ordonnance qui a été prise par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 14 décembre 2017, et on nous demande d'accepter les conventions avant la fin de cette année. Désolé, c'est arrivé tardivement et c'est la raison pour laquelle on demande l'urgence sur les points. Est-ce que vous acceptez qu'on mette le point en urgence ?

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Excusez-moi monsieur le président, mais est-ce que vous pourriez me donner un tout petit peu plus d'explications quant au contenu des points qui sont censés être en urgence ? Je n'ai pas de souci avec l'urgence, mais avant de nous appeler à l'accepter. Je vous remercie.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Monsieur le président, pas de problème pour l'urgence évidemment, aucun souci à ce niveau-là. Cependant, il y a un peu plus d'un mois, j'avais demandé qu'on nous communique une date par rapport à l'organisation d'une section réunie sur les contrats de revitalisation urbaine qui sont à mon sens des dossiers importants et sur lesquels les conseillers communaux doivent être informés, en tout cas, d'où en sont les discussions à l'heure actuelle. Donc j'espère qu'il y aura une section réunie dédiée à la présentation des contrats de revitalisation urbaine.

M. le président :

Merci monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Oui monsieur le président, je suis également demandeuse de pouvoir avoir plus d'information parce que là, ce n'est vraiment pas seulement de l'urgence, c'est de l'extrême urgence. Vous l'avez reçue le 14 décembre, j'entends que....

M. le président :

Non c'est une ordonnance qui a été prise le 14...

Mme Tahar :

Oui d'accord, si peut-être à l'avenir, dès que vous avez ce document, de déjà peut-être nous l'envoyer ou transmettre par mail, peut-être avant le conseil communal si c'est possible parce que là, on va voter quelque chose dont on n'a pas pris connaissance malheureusement.

M. le président :

Avant de prendre la décision de l'urgence, je vais donner la parole à monsieur Gypers qui pourra... Oui, c'est peut-être un arrêté, je suis désolé, j'ai utilisé peut-être le mauvais terme.

Je donne la parole à monsieur Gypers qui donnera un peu petit peu plus d'information, comme ça, vous pourrez voter l'urgence en connaissance de cause.

Ik geef het woord aan mijnheer Gypers.

M. de schepen Gypers :

Ja mijnheer de voorzitter, donc voilà, je pense que la communication n'est peut-être pas passée, mais elle ne passe pas à partir de la Région non plus. Nous, on n'a fait que demander que les contrats de rénovation urbaine qui sont des contrats de rénovation régionaux où nous collaborons. Donc la Commune collabore, nous ne prenons pas la main et donc ce sont des contrats, une forme de contrats de quartiers qui dépassent le stade communal. Ils sont toujours à cheval sur deux communes. Ici dans le CRU, enfin dans certains de ces CRU, nous allons accepter la convention. Souvent à Molenbeek on intervient très peu, Molenbeek n'intervient que très peu et donc on va en parler dès qu'on va passer les points. Mais donc la demande de la Région de venir nous expliquer et de venir expliquer ce qu'ils entendent par leur CRU, ne reçoit pas de réponse. Ils ne veulent pas venir nous l'expliquer et donc on se retrouve exactement dans la même situation que vous, c'est à dire qu'on ne reçoit pas d'information et je trouve ça assez grave. Mais d'un autre côté, nous avons accepté la collaboration parce que dans ce CRU, il y a des objectifs qui sont bons pour la commune et qui vont aider la commune. Refuser de travailler et de collaborer avec la Région, ce n'est pas notre ambition, je crois qu'on doit toujours travailler ensemble. On vient de recevoir un contrat de quartier « autour du parc Léopold ». Je crois que la Région intervient régulièrement au profit de la commune et je crois qu'ici, on nous demande, dans ce programme régional, pour lequel la commune est consultée, parfois une collaboration est demandée afin de réaliser des passations ou l'acquisition d'un terrain ou trouver un opérateur qui pourra assurer la gestion d'une opération, et un périmètre. Le périmètre, moi je peux vous le donner, mais c'est compris dans la convention, je crois que vous avez reçu les conventions. Les conventions sont plus ou moins, c'est vrai que le CRU de périmètre en périmètre, diffère mais le contenu de la convention est quasiment le même.

M. le président :

Merci monsieur Gypers.

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

La question qui est posée maintenant à l'entrée de ce conseil communal, c'est sur l'urgence. Je pense que le principe de pouvoir signer avec la Région bruxelloise des contrats de rénovation urbaine, c'est tout bénéfique. Tout bénéfique pour la Région et tout bénéfique pour

la commune de Molenbeek. Et donc je ne comprendrais pas que le conseil puisse s'opposer ou que certains membres du conseil puissent s'opposer à l'urgence. Ensuite, quand ces points sont examinés, eh bien, on aura toute la faculté d'entendre les échevins concernés sur le contenu de ces contrats. Mais sur le principe, je crois que l'urgence, c'est tout bénéfique et donc moi, je vous invite à voter d'emblée ces conventions.

M. le président :

Alors rapidement, monsieur Van Damme et ensuite madame Tahar. Ensuite on commencera le conseil.

Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Oui évidemment, nous n'avons pas de problème avec l'urgence, ça va de soi, c'est de l'argent qui sera investi sur le territoire de la commune, même si ce n'est pas toujours dans les projets que la Commune voudrait. Mais je crois qu'il y a quand-même un débat sérieux qui doit se faire au sujet de ces contrats de rénovation et c'est quand-même assez limité de dire « nous n'avons rien à voir là-dedans, nous n'avons pas été consultés, nous ne sommes pas au courant », ça, je veux quand-même en discuter correctement parce que ce n'est pas du tout comme ça que la Région œuvre. Et donc, il y a en effet une collaboration avec la Commune et donc j'aimerais bien savoir comment elle s'est déroulée et quelles suggestions la Commune a faites par rapport aux projets qui ont été choisis.

M. le président :

Ce qui se passera dans le débat que nous aurons tout à l'heure.

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Très brièvement, pour préciser à madame la bourgmestre qu'il n'était pas du tout question de s'opposer, et bien au contraire, on se réjouit de cette collaboration entre la Région et la Commune bien entendu. On demandait simplement que ce point ne soit pas comme ça voté à la va-vite. Oui, on accepte l'urgence. J'ai demandé si à l'avenir on pouvait nous tenir informés, si possible dans les meilleurs délais, et que bien sûr nous puissions soit tenir une section réunie, et je rejoins mon collègue, ou alors d'en débattre davantage parce que le point est important, on le votera positivement.

M. le président :

Merci madame Tahar.

Nous commençons l'ordre du jour du conseil, nous avons deux questions d'actualité.

Ah oui, pardon, est-ce qu'on accepte l'urgence ?

L'introduction en urgence du point 49 relatif à "Département Infrastructures et développement Urbain - Contrat de Rénovation Urbaine "Heyvaert - Poincaré" CRU 5 - Approbation des conventions.", est acceptée l'unanimité. Het indienen in dringendheid van punt 49 betreffende "Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingcontract "Heyvaert - Poincaré" SVC 5 - Goedkeuring van de overeenkomsten.", wordt bij eenparige stemming aangenomen.

**1. Secrétariat communal - Interpellation citoyenne - Chaussée de Gand.
(Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Burgerinterpellatie - Steenweg op Gent. (Aanvullend)**

M. le président :

Il y avait une interpellation citoyenne, mais malheureusement elle n'était pas réglementaire et donc elle ne peut pas être présentée. Il manquait des signatures ou des signatures n'étaient pas valables.

Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Je suis un peu étonné de cette explication parce qu'elle a été inscrite à l'ordre du jour.

M. le président :

Tout à fait.

M. Van Damme :

Vous ne vérifiez pas avant d'inscrire à l'ordre du jour si c'est recevable ? C'est un peu bizarre.

M. le président :

Madame la bourgmestre intervient.

Mme la bourgmestre :

Je pense que les services ont d'abord inscrit pour respecter le timing, mais au-delà de ça, les commerçants de la chaussée de Gand ont souhaité ne pas développer leur interpellation ce soir, dans la mesure où justement, il y a des contacts entre la Commune, la Région, les cyclistes et les commerçants pour trouver une solution qui puisse agréer toutes les parties. Et je pense qu'il faut s'inscrire justement dans cette négociation.

(On entend des commentaires - Men hoort commentaren)

Moi, je vous communique. De toute façon, pour les signatures, qu'il y ait suffisamment de signatures ou non, moi je vous communique le contact que j'ai pu avoir avec les commerçants, puisqu'il y a eu une réunion qui a été organisée hier au cabinet Smet et il en est ressorti que les parties se voyaient encore début janvier pour trouver une solution qui puisse satisfaire tant les usagers que les commerçants, la Région et la Commune, pour la sécurité.

M. le président :

Je complète l'information de la bourgmestre, le document est effectivement rentré juste à temps pour pouvoir être mis à l'ordre du jour. Les signatures ont été constatées et contrôlées les jours suivants et donc là, on s'est rendu compte que les signatures n'étaient pas toutes, que certaines n'habitaient pas Molenbeek et donc n'étaient pas recevables. Il leur a été demandé à ce moment-là de compléter le document avec les signatures ad hoc et

entre-temps, d'autres éléments sont venus se mettre. Mais au départ, c'est bien les signatures qui provoquaient que le sujet ne pouvait pas être traité.

Je donne la parole à monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Je vous avoue que je suis un peu perplexe par rapport à vos explications parce que soit il y a une procédure, et donc cela veut dire que vous vérifiez si le texte est bon et vous l'inscrivez à l'ordre du jour, si les procédures sont respectées, soit vous ne l'inscrivez pas, point. Je crois que cela ne demande pas beaucoup de temps de vérifier le nombre de signatures qu'il y a, mais bon....

M. le président :

Ce n'est pas le nombre, c'est le fait qu'ils n'habitaient pas la commune et donc on est obligé d'avoir un contrôle au niveau du service Population.

M. Van Damme :

OK, bon, de toute façon, c'est assez particulier.

Et deuxièmement, je constate aussi qu'en fait, la vraie raison, c'est une raison de fond. C'est qu'apparemment, une concertation est en cours et que, avec ce monsieur farfelu, ce ministre farfelu de la mobilité, il y a quand-même apparemment moyen de travailler et de se mettre autour d'une table. Donc, je constate que le MR, d'une part insulte dans un conseil communal, et d'autre part est autour de la table et trouve que les conversations et les discussions vont assez bien que pour faire postposer une interpellation. Je note.

M. le président :

Merci monsieur Van Damme.

Gerardine Bastin prend la présidence de la séance / neemt het voorzitterschap van de zitting.

Questions d'actualité - Actualiteitsvragen

a. Question d'actualité posée par Monsieur Berckmans, conseiller communal GIC, relative à Molengeek.

Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid GGB, betreffende Molengeek.

Mme la présidente, Gérardine Bastin :

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u mijnheer de voorzitter, bedankt om op mij te wachten om dat punt te bespreken.

Dames en heren, burgemeester en schepenen, waarde collega's. De vzw Molengeek fungeert als programmeerschool en heeft onder andere tot doel jongeren te vormen op het vlak van ICT, in het bijzonder op het vlak van web ontwikkeling en mobiele toepassingen.

Daarnaast worden ook de ondernemingsvaardigheden van de jongeren ontwikkeld. Deze organisatie biedt veel kansen aan jongeren die moeilijk werk vinden omdat zij geen diploma hebben en zo voort. Eergisteren hield de vzw Molengeek een persconferentie en kondigde hierbij aan ook gelijkaardig project op te starten in Italië. Daar werd veel over bericht in de pers, zowel in Franstalige als Vlaamse media. Ook de vicevoorzitter van de Europese commissie, de heer Andrus Ansip was daarbij aanwezig - excuseer mij, ik heb gelopen, ik ben een beetje op mijn adem - Het was alvast niet de eerste keer dat het succesverhaal van Molengeek nationale en internationale aandacht kreeg. Molengeek wordt momenteel vooral gefinancierd door de federale overheid en door enkele privaat ondernemingen. De aanwezige Europese commissaris deed een oproep tot andere Europese ondernemingen om gelijkaardige initiatieven te steunen. Gezien het succes van Molengeek en de internationale belangstelling ervoor, hebben wij als gemeentelijke overheid alle reden om fier te zijn op deze molenbeekse organisatie. Maar ik ben van mening dat dit niet volstaat, daarom stel ik de volgende vragen :

- ten eerste, aangezien de expertise van de vzw Molengeek op het vlak van het aanleren van ICT en andere vaardigheden natuurlijk en zelfs in de eerste plaats ook nuttig kan zijn bij het helpen van molenbeekse jongeren in hun zoektocht naar een job, ook bij de oprichting van een eigen onderneming vraag ik of het college bereid is deze vzw te steunen op financieel vlak ? Zo ja, wat kan er concreet worden voorzien ?
- Ten tweede, is het college bereid ertoe bij te dragen om de werkingen en de doelstellingen van deze vzw op ruime schaal bekend te maken bij alle molenbeekenaars, bijvoorbeeld door erover te berichten in Molenbeek Info ? Of door het financieren van een huis aan huis folder om Molengeek te financieren ? Dank u.

Mevr. de voorzitter :

Dank u mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan de schepen, mijnheer El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Merci monsieur Berckmans pour votre interpellation.

Effectivement, ce projet qui a vu le jour à Molenbeek, est un projet exceptionnel qui est connu d'ailleurs non pas seulement dans notre magnifique commune, mais au-delà des frontières-mêmes de la Belgique. Pas plus tard qu'il y a quelques semaines les responsables de Molengeek, mais aussi les jeunes qui fréquentent les différentes activités proposées par cette association, ont été conviés à l'ONU pour présenter justement ce concept qui est assez exceptionnel et qui a directement montré son utilité, sa plus-value par rapport aux jeunes dans les communes, dans les quartiers défavorisés.

Alors dès le départ, monsieur Berckmans, lorsque les porteurs de ce projet sont venus nous voir à la commune de Molenbeek, ils sont venus au service Développement économique pour voir comment on pouvait trouver une collaboration non pas pour créer Molengeek parce que Molengeek n'existait pas à l'époque, mais pour lancer les premiers acatons ouverts aux jeunes qui ont peu ou pas de connaissances ou de maîtrise de l'informatique. Dès le moment où ils sont venus nous voir avec un projet cohérent et qui tenait la route - alors peut-être rappeler qui étaient ces personnes qui portaient ce projet, c'étaient des chefs d'entreprises, des petits patrons de start-up actives dans le domaine de l'informatique, on connaît tous monsieur Ibrahim Ouassari, mais aussi Julie Foulon et madame Aubert - nous les avons reçus, nous avons étudié leur demande et nous avons décidé, tant le service du Développement économique que le Cabinet de la bourgmestre, de

leur apporter un soutien pour la simple et unique raison, c'est qu'à Molenbeek, ce type de projet n'existait pas. Et donc, nous avons facilité l'organisation des premiers acatons. Il y a eu le premier, puis le deuxième qui a attiré à ce moment-là toute une série de multinationales qui ont vu la plus-value qu'elles pouvaient avoir en soutenant ce genre de projet et c'est ainsi que la KBC, mais aussi Microsoft, Google et toute une série d'autres entreprises, entre autres Samsung, ont décidé d'apporter leur soutien. Nous avons connu les événements malheureux qui ont frappé Bruxelles et Paris et suite à cela, le gouvernement fédéral qui a débloqué des moyens, et vous l'avez rappelé à travers les montants évoqués, a décidé de soutenir le projet. Et le ministre fédéral, que je remercie d'ailleurs, De Croo, a marqué un intérêt pour ce projet et a décidé de le soutenir financièrement. Entre-temps, la commune de Molenbeek et les responsables du centre d'entreprises, dont vous faisiez partie, il faut le rappeler, avons décidé de mettre tout en œuvre pour leur faciliter leur installation dans les bâtiments du Centre d'entreprises. C'est ainsi que Molengeek a vu le jour et s'est installée au rez-de-chaussée avec ce concept très particulier pour pouvoir développer leur activité. Et dans la foulée est né un autre projet qui est le deuxième projet similaire au niveau européen, c'est la création d'une école de coding. Et cette école de coding, qui a vu le jour il y a quelques mois, j'ai pu participer à la remise de la première promotion, les premiers jeunes qui ont été formés au coding dans les bâtiments de Google à Etterbeek ont reçu leur certificat de formation et sont dans des processus d'intégration du marché de l'emploi, ce qui est évidemment très positif à signaler.

Vous l'avez rappelé, les différents pouvoirs publics qui soutiennent aujourd'hui Molengeek sont nombreux. Il existe, le gouvernement fédéral avec cette enveloppe qui a été attribuée au projet qui va leur permettre de fonctionner pendant plusieurs années, mais il y a aussi toute une série de partenariats qui sont signés avec des structures régionales de formation. Je pense ici à Bruxelles Formation qui devient de facto partenaire, ainsi que l'ULB pour pouvoir mettre sur pied des formations de qualité très spécifiques, très particulières qui ne sont pas calquées sur les modèles d'enseignement classique que nous connaissons dans nos écoles ici en Belgique et plus particulièrement du côté francophone. Et donc à travers ces différents partenariats, j'ose espérer que les moyens seront dégagés pour pérenniser à long terme cette expérience qui est très positive.

L'engouement au niveau international s'explique par le fait que la couverture médiatique de ce projet a dépassé nos frontières et il est vrai que de nombreux pays ont marqué un intérêt pour ce concept. On a parlé de l'Italie, mais il y a aussi le Maroc, d'autres pays de l'Europe de l'est, mais aussi de nombreux autres pays dans le monde qui sont venus visiter, même des Japonais, voir comment fonctionne Molengeek et cela a apparemment marqué énormément les personnes qui sont venues et qui souhaiteraient dupliquer ce genre de projet dans leurs pays respectifs. A travers les conventions que nous signons pour la mise sur pied de formations, il y en a une d'ailleurs qui est en préparation entre la Maison de l'emploi qui comprend la Mission Locale, Molenbeek Formations, Actiris, le CPAS, il y a une convention pour une formation précise qui va être donnée à des demandeurs d'emploi au sein de Molengeek avec comme partenaire Molengeek, ce qui permettra évidemment d'apporter un financement supplémentaire.

Quant à la publicité qui pourrait être faite, moi je pense, soyons prudents pour que ce projet ne soit pas dépassé par son succès. Aujourd'hui il, y a des listes d'attente pour pouvoir intégrer les différents programmes de formations proposés et je ne pense pas qu'il soit utile de faire un toute-boîte ou de faire trop de publicité. Aujourd'hui, tous les demandeurs d'emploi qui sont, je dirais suivis par Bruxelles Formation, en formation ou par la Mission Locale sont informés des possibilités qui existent, de pouvoir se former, de pouvoir participer à des programmes de formation à Molengeek. Et donc faire une publicité excessive pourrait faire que nous créons d'énormes frustrations chez les demandeurs d'emploi.

Voilà je pense avoir tout dit et je vous remercie pour votre attention.

Mme la présidente :

Merci monsieur l'échevin.

Wenst u het woord terug mijnheer Berckmans ? Ik geef u het woord.

M. Berckmans :

Merci pour la réponse et je pense que c'est très important qu'on ait parlé de cette asbl, ici au sein du conseil communal, non seulement pour les activités que Molengeek fait pour pas mal de jeunes à Molenbeek et ailleurs, mais aussi pour la contribution de Molengeek à la bonne image de notre commune en Belgique et ailleurs.

Mme la présidente :

Merci monsieur Berckmans.

b. Question d'actualité posée par Monsieur Eylenbosch, conseiller communal MR, relative au tunnel Léopold II. Actualiteitsvraag gesteld door Mijnheer Eylenbosch, gemeenteraadslid MR, betreffende het Leopold II Tunnel.

Mme la présidente, Gérardine Bastin :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci madame la présidente.

Madame la bourgmestre, chers collègues, une énième péripétie dans le chef du ministre Pascal Smet concernant ses responsabilités.

La première dans son journal de 22h, hier soir a annoncé la fermeture pendant 39 mois pour cause de désamiantage du tunnel Léopold II. Le raccourci de l'info me laisse croire que la durée des travaux sera de 39 mois et pas uniquement le désamiantage. Néanmoins, cette présence d'amiante dans les peintures et autres revêtements, connue du ministre depuis plusieurs mois suivant les infos RTBF, est une tuile supplémentaire pour les automobilistes en provenance de l'autoroute de la mer et du ring du nord-ouest qui utilisent cet accès vers le centre de Bruxelles. En effet, plus de 80.000 véhicules par jour. Madame la bourgmestre, aviez-vous déjà été informée de la présence d'amiante dans ce tunnel ?

Les scénarios possibles prévoyaient un travail de nuit et/ou éventuellement une circulation alternée aux heures de pointe pour faciliter la mobilité d'entrée et de sortie du centre de Bruxelles. Nous pouvons imaginer qu'en cas de désamiantage, le tunnel devra être fermé totalement à la circulation lors de cette opération. Pendant combien de temps ? Allez-vous demander à vos collègues bourgmestres compétents de Bruxelles et Koekelberg la démission de ce ministre qui ne semble compétent que dans la dissimulation d'informations ? Molenbeek semble être une de ses cibles préférées. Quand aurez-vous une concertation avec ceux-ci pour gérer les embarras de circulation que va engendrer la fermeture du tunnel dès l'été 2018, Pascal Smet ne démontrant aucune compétence pour des solutions intelligentes, seulement pour des blocages irréflichés de la mobilité intra-muros bruxelloise en démontrant par l'absurde son incompétence dans la compréhension de la mobilité bruxelloise et la gestion des infrastructures dont il a la responsabilité.

Merci pour vos réponses.

Mme la présidente :

Merci monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à l'échevin de la mobilité, monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Je ne peux évidemment pas répondre pour le ministre Smet. Néanmoins je peux confirmer qu'à aucun moment de la procédure, le permis l'amiante n'a été évoquée ni par Bruxelles Mobilité ni par Bruxelles-Environnement. Apparemment cette information était connue au niveau régional, on l'a appris sous peu.

Alors, le timing évoqué lors de la commission de concertation en mars 2017 à la commune de Koekelberg annonçait une durée déjà des travaux de 39 mois. Aujourd'hui la durée doit être certainement supérieure à ce timing. On se pose la question, pourquoi ne pas avoir intégré la variante amiante dès le départ dans le timing du chantier si l'information était connue ? C'est la question qu'on peut se poser.

Ce qui a surtout retenu l'attention des communes, des membres communaux de la commission de concertation présents ce jour-là à Koekelberg, Ganshoren, Molenbeek, j'y étais, c'était surtout la gestion du chantier en termes de mobilité. Le chantier devrait débuter toujours en juin 2018, nous n'avons pas reçu de contre-ordre. Nous n'avons pas d'information précise sur ce que cela signifie exactement. On ne sait pas si c'est une installation de chantier, si c'est une fermeture partielle, une fermeture totale du tunnel, on n'a pas reçu d'info. Bruxelles Mobilité expliquait en mars que le flux de voitures entrant allait être priorisé le matin et le flux sortant le soir lors d'une semaine normale hors congés. En outre, Bruxelles Mobilité prévoit, prévoyait, toujours en mars, la fermeture totale du tunnel le soir après 22h, le week-end, les week-ends, et les mois de juillet et août 2019 et 2020. Lors de la commission de concertation, la mobilité, la gestion des flux de la mobilité durant le chantier étaient primordiales et dès lors, j'avais souligné l'importance de tenir informés au plus tôt les riverains, mais aussi les entreprises et les administrations proches de ce périmètre qui doivent gérer des plans de déplacement de leur personnel. La KBC, la fédération Wallonie-Bruxelles, Tour et Taxis, représentent des milliers de places de parking et autant de déplacements par jour. J'ai demandé que ces grands acteurs locaux bénéficient d'une communication personnalisée de la part de Bruxelles Mobilité. A ce jour, nous n'avons pas reçu d'information sur le déroulé des travaux, sur une date précise de commencement des travaux, je ne sais pas si Bruxelles Mobilité a attribué les marchés publics. C'était la raison d'ailleurs évoquée en mars pour expliquer l'absence d'information quant au timing précis du chantier.

Dès demain matin, les représentants communaux, des trois communes associées sur ce chantier rencontreront les responsables du chantier de Bruxelles Mobilité pour lever les doutes.

Mme la présidente :

Merci monsieur l'échevin.

Monsieur Eylenbosch, vous désirez reprendre la parole ?

M. Eylenbosch :

Oui.

Mme la présidente :

Je vous la donne.

M. Eylenbosch :

Simplement remercier d'abord l'échevin pour la réponse qu'il a donnée qui correspond plus ou moins aux informations que nous avons déjà en dehors du problème de désamiantage, mais quand on sait comment il faut désamianter déjà ne fusse qu'une habitation avec le système de colmatage, on se doute bien qu'ils vont être obligés de fermer le tunnel pour pouvoir faire cela, que vu sa taille cela prendra de 6 à 12 mois au minimum puisque ce sont des joints, la peinture etc., donc ce n'est pas facile à enlever et pour protéger la population, les riverains du tunnel.

Et donc moi je propose, dans les réflexions qui se trouvent sur la table aujourd'hui par rapport à cette problématique-là, peut-être de ré-envisager, de créer ou de relancer un viaduc qui partirait de la basilique jusqu'à la place Rogier, le temps des travaux, de telle façon que la fluidité du trafic soit maintenue. Voilà, merci.

Mme la présidente :

Merci.

L'incident est clos je suppose ? Merci.

(On entend des commentaires dans la salle - Men hoort wat commentaren in de zaal)

Michel Eylenbosch reprend la présidence de la séance / herneemt het voorzitterschap van de zitting.

2. Secrétariat communal - Rapport annuel 2016-2017. Gemeentelijk secretariaat - Jaarlijks verslag 2016-2017.

M. le président, Michel Eylenbosch :

Comme j'en ai convenu avec les chefs de groupes et avec l'échevin, nous allons traiter en même temps le rapport annuel, le budget communal de l'exercice 2018 et des taxes qui y sont liées. Nous passerons bien naturellement les points un à un pour le vote, mais dans le débat, nous lions la totalité des éléments, cela facilitera les choses plutôt que de revenir plusieurs fois sur le même sujet. Pour le point 2, il s'agit d'une prise de connaissance.

3. Finances - Budget communal de l'exercice 2018. Financiën - Gemeentebegroting voor het dienstjaar 2018.

M. le président :

Monsieur Haouari souhaite faire une présentation du budget avant de donner la parole aux conseillers.

Je donne la parole à monsieur Haouari.

M. l'échevin Haouari :

Merci monsieur le président.

Bonsoir à toutes et à tous.

Je le rappelle, il y a eu une section réunie lundi. Pour les conseillers communaux, on a pu éclaircir les questions techniques. Je le signale au public, puisque le public n'est pas forcément au courant de cette section réunie.

Donc je vais faire une brève présentation du budget de l'exercice 2018.

Le budget 2018 que nous présentons ce soir est le dernier d'une série de six budgets qui ont été présentés durant cette législature. Le budget 2018 présente un boni à l'exercice propre de 842.113€, alors que le plan 2016-2018, pour le budget 2018, prévoyait un déficit à l'exercice propre de 2.646.000 €. Donc il y a une amélioration de près de 3 millions et demi d'euros. Par contre, aux exercices cumulés, le boni du budget qui vous est présenté est de l'ordre de 2.069.253 €.

Pour ce qui est des recettes, elles se répartissent de la manière suivante :

- les recettes de prestations s'élèvent à 9.380.700 € ou 6,3% de l'ensemble des recettes ordinaires reprises dans ce budget.
- les recettes de transferts quant à elles représentent 135.886.708 € ou 91,9% des recettes ordinaires.
- enfin, les recettes de la dette s'élèvent à 2.640.000 € ou à 1,8% de l'ensemble des recettes ordinaires de ce budget.

Nous passons aux dépenses, pour ce qui est des dépenses, les dépenses ordinaires se répartissent comme suit :

- les dépenses de personnel représentent 39,8% des dépenses ordinaires au budget ou 58.976.275 € en chiffres absolus.
- les dépenses de fonctionnement représentent 11.470.556 € ou, en pourcentages, 7,7.
- les dépenses de la dette représentent 11,6 % ou, en chiffres, 17.150.963 €.
- enfin, le plus gros poste au niveau des dépenses, les dépenses de transferts, donc il s'agit de transferts vers le CPAS, la zone de police et les asbl communales, représentent 60.620.571€ ou 40,9% de l'ensemble des dépenses ordinaires de ce budget.

Le budget extraordinaire quant à lui propose un programme d'investissements de l'ordre de 41.615.000 € couverts par 19.236.000 € de subsides et 6.702.000 € provenant du FRBRTC. Pour le répéter, je l'ai déjà dit le mois passé, le FRBRTC, c'est le Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales. Soit une couverture de 62% de l'ensemble des dépenses du budget extraordinaire. Donc il y a 62% des dépenses du budget extraordinaire qui sont couverts par des subsides.

Il est à noter aussi que, malgré l'augmentation de plusieurs dépenses, notamment pour ce qui est des transferts en faveur des différentes structures déjà citées plus haut, nous proposons aussi dans ce budget une diminution du taux communal d'imposition des personnes physiques. En effet, nous prévoyons de le faire passer à 6,3% au lieu des 6,5% applicables à Molenbeek depuis plus de 25 ans. Je vous remercie.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin.

Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Ja mijnheer de voorzitter, ik zal het niet hebben over het zomer akkoord of het winter akkoord dat niet goedgekeurd geraakt is in het federaal parlement want het is niet de bedoeling dat wij naar andere niveaus verwijzen en beginnen vloeken en zo. Dus dat ga ik niet doen. Zoals u daar juist deed ik ga het houden over, alleen hebben over de bespreking van de begroting en de grote lijnen daarvan. Eén voorbeeld, het belangrijkste dossier van het jaar dat is eigenlijk de goedkeuring van de begroting. Wij zitten in een gemeente die een arme gemeente is, de tweede armste van het land, et ça, c'est un constat. Le numéro 1 ou le numéro 2 des communes les plus pauvres du pays, c'est Molenbeek. Ça, c'est un constat et nous pouvons évidemment le regretter, mais ça c'est une donne de laquelle personne ici autour de la table ne peut sortir comme ça. Alors, on peut acquiescer et dire « oui c'est comme ça, c'est malheureux » of wij kunnen zeggen van, ja, der is wel degelijk iets aan te doen - Ah oui je change de trop, ik zal hierin bij het Nederlands blijven, ik zal even bij het Nederlands blijven, ik zal even de vertalers niet in de war brengen en ik zal efkens bij het Nederlands blijven - Want eerlijk gezegd, er zijn heel wat argumenten om te zeggen dat Molenbeek meer is dan de armste gemeente van het land. Molenbeek is eigenlijk een beetje de sociale roltrap van Brussel en de sociale roltrap van ons land. In die zin dat, om het wat met een boutade te zeggen, de helft van Vlaams Brabant vol woont met ex-molenbeekenaren en Vlaams Brabant is toevallig de rijkste provincie van ons land en dat is niet toevallig. Al die molenbeekenaren, die ex-molenbeekenaren die hier vroeger woonde die zijn verhuisd, die hebben een rijkdom meegenomen. Die hebben zich eigenlijk hier vaak met een zeer bescheiden inkomen gestart, vaak met een zeer bescheiden achtergrond, geen deftige woning, geen job, vaak geen opleiding maar hebben zich eigenlijk in de loop van hun leven opgewerkt en zijn dan vertrokken uit onze gemeente. Zij hebben eigenlijk gebruik gemaakt van de sociale roltrap die Molenbeek is, wij zijn een beetje de sociale roltrap voor Brussel en voor België. En dus zou het ook logisch zijn dat een stuk van die welvaart die wij mee genereren, die onze leerkrachten mee genereren, die onze sociale werkers mee genereren, die onze gemeente ambtenaren mee genereren, die onze mensen die op het OCMW werken mee genereren, dat die terugvloed naar Molenbeek. Dat is mijn vaste overtuiging, dat wij eigenlijk ervoor moeten zorgen dat een stukje van de inspanning die wij hier leveren en die ertoe leidt dat individuele mensen, individuele projecten succesvol zijn maar dat die mensen vertrekken van onze gemeente, dat wij eigenlijk daar een stukje mee van profiteren.

En ik denk dat wij dat op twee manieren kunnen doen :

- één, door ervoor te zorgen dat die sociale roltrap meer stopt in Molenbeek, dat die mensen uiteindelijk blijven in Molenbeek, dat die hier blijven hangen, ook als ze opklimmen tot de middenklasse
- en twee, dat wij ook naar het federale niveau, naar het gewestelijke niveau toe, vragen dat wij voor die functie van sociale roltrap die wij vervullen, dat wij daarvoor een stuk vergoed worden, een stuk tegemoet gekomen. En ik denk dat daar de opdracht ligt van een schepencollege zoals dat van onze gemeente, een schepencollege van een arme gemeente, van de armste gemeente van het land, ik denk dat daar het grootste stuk van de opdracht zit.

Want, nous pouvons évidemment - et là je change vers le français, et je resterai un peu en français - évidemment nous pouvons nous contenter de distribuer le gâteau que nous avons, le pain que nous avons et nous pouvons nous dire « nous avons un budget et nous allons le distribuer, même s'il y a beaucoup de Molenbeekois et peu d'argent, nous le distribuons au mieux ». Ça, c'est une attitude qu'on pourrait avoir et c'est un peu l'attitude que prend ce collège-ci, c'est de la simple gestion de ce qu'il y a et un peu regretter qu'on a

pas beaucoup, mais voilà, on va distribuer. Je reviendrai sur la façon dont on distribue parce qu'évidemment, ça, c'est un acte fondamentalement politique, un acte de ce collège sur lequel, nous, avec le SPA, nous ne sommes pas d'accord.

Mais il y a un deuxième élément avec lequel je voudrais commencer. C'est de dire qu'il y a aussi l'option de rendre plus grand le gâteau. De rendre plus grand le pain. De faire en sorte que ce budget petit que nous avons, de faire en sorte qu'il soit plus grand qu'il ne l'est aujourd'hui. Et ça, je dois le dire, le bourgmestre précédent était un crac, était le meilleur des meilleurs, il arrivait à aller chercher de l'argent un peu partout dans, dans le monde je dirais même, parce que c'était aussi l'Union européenne, c'était le niveau fédéral, c'était le niveau régional. Et il arrivait à, il avait d'autres défauts, tout le monde a des défauts, mais il faut le dire aussi, il avait cette possibilité, cette force d'aller chercher l'argent ailleurs qu'à Molenbeek. Et ça, je crois que c'est un défi majeur pour le collège des bourgmestre et échevins que vous êtes et je crois que ce défi-là, vous ne le relevez pas vraiment de façon suffisante. Je crois que nous devons constater aujourd'hui que les projets européens, que les projets régionaux, les projets fédéraux, que vous devriez, que vous pourriez faire venir à Molenbeek sont beaucoup moindres que les années, quand les socialistes étaient au pouvoir. Je dois constater que les investissements en matière d'infrastructures, qu'elles soient culturelles, qu'elles soient en matière d'emploi, en matière de police, en matière d'enseignement sont beaucoup moindres qu'elles ne l'étaient. Oui, certes, la majorité actuelle coupe beaucoup de rubans, de très beaux rubans, mais quasi tous les rubans qu'elle coupe aujourd'hui, ce sont des rubans de choses qui ont été mises en marche par les socialistes lors de la législature passée.

Et quand je regarde par exemple des dossiers concrets tels que le refinancement des zones de police ou le fait qu'il est très clair que la zone de police Bruxelles-Ouest est sous-financée structurellement énormément et qu'au moment où on a, en 2015 et en 2016, des attentats qui sont souvent liés à Molenbeek, alors se présente malgré tout l'occasion énorme de faire en sorte que « ah ici, c'est ici qu'on doit investir, c'est le moment d'investir à Molenbeek, structurellement investir pour améliorer la situation à Molenbeek ». Apparemment, quand je regarde le budget et quand je regarde les budgets des années passées, cette occasion, parce que c'était un peu ça ce momentum pour dire, il faut maintenant investir en masse, par le niveau fédéral, par le niveau européen, par le niveau régional, dans Molenbeek, malheureusement ce levier, vous l'avez trop peu utilisé. Et ce n'est pas ici et maintenant, dans ce budget-ci qu'on va en ressentir les effets négatifs, mais c'est dans les années à venir, les années qui vont venir après 2020 qu'on va constater qu'il y aura très très peu de projets à inaugurer. Pas comme aujourd'hui, où on en inaugure tous les cinq semaines, on inaugure un beau projet, le MoMuse en est un exemple. Mais des nouveaux projets, des projets dont une commune comme Molenbeek a besoin parce que si à Molenbeek nous n'avons pas de nouveaux projets, cela veut dire qu'on n'avance plus, qu'on recule, ne plus avancer à Molenbeek cela veut dire reculer. Avec les défis qui sont devant nous, les défis sont tellement importants que quand on se limite à gérer, alors cela veut dire qu'on recule. Et ça, c'est un peu ce que vous faites aujourd'hui, c'est gérer, gérer ce qu'on a, gérer le gâteau qu'on a, mais pas essayer d'agrandir ce gâteau, pas essayer d'agrandir ce pain, d'augmenter ce pain, de faire en sorte qu'il y en a plus, ça malheureusement, ça, cet aspect-là, vous ne le faites pas et vous ne l'avez pas dans le budget qui nous est présenté aujourd'hui.

Par contre, ce que vous faites, c'est gérer, gérer le budget, gérer le gâteau et le distribuer. Et alors, là aussi, je dois avouer que sur la façon dont vous distribuez le gâteau, nous sommes assez déçus et assez opposés parce que ce sont des choix, des choix que vous faites, avec le petit gâteau qu'on a, des choix que nous ne pouvons pas souscrire aujourd'hui.

Je vous donne trois exemples, trois exemples concrets de ce que ce budget fait dans une direction que nous ne pouvons pas souscrire et qui est assez contre-productif. La première chose, bon, c'est que nous approchons d'une année électorale, c'est très clair. Nous voyons que dans le budget, tout à coup, on diminue l'impôt sur les personnes physiques. Ah symboliquement une diminution de 0,2% d'impôt sur les personnes physiques et donc demain, le communiqué de presse de la majorité actuelle partira en disant « nous avons diminué les impôts », c'est ce qu'ils vont dire et c'est vrai, ils auront diminué les impôts avec 330.000 € pour toute la commune. 330.000 €, donc c'est vraiment un coup de con, un coup de com vraiment génial - oui un coup de con, jeu de mots pardon - mais ça veut dire 3,3 € par molenbeekois. Donc chaque molenbeekois recevra un cadeau de ce collègue-ci de 3,3€.

M. le président :

Monsieur Van Damme, je peux demander de conclure s'il vous plaît.

M. Van Damme :

Pardon, c'est un budget, j'ai quand-même plus que cinq minutes, c'est un budget.

M. le président :

Vous êtes déjà à dix minutes.

M. Van Damme :

C'est l'acte le plus important de toute législature...

M. le président :

C'est prévu, tout à fait, mais c'est pour ça que tous les chefs de groupes ont droit à dix minutes, c'est ce qui a été décidé.

M. Van Damme :

Je suis désolé, je ne me limite pas à dix minutes pour un budget, ça, ça ne va pas, franchement.

M. le président :

C'est pour les chefs de groupes, dix minutes.

M. Van Damme :

Ecoutez, si vous voulez me couper la parole, mais je vais encore continuer cinq minutes et puis je vais terminer.

Donc, première chose quand-même assez hallucinante, 3€ de diminution d'impôt pour chaque molenbeekois. C'est un très beau coup de com, mais c'est vraiment assez ridicule pour dire que ça c'est vraiment une diminution de l'impôt, parce que franchement, ça ne nous apporte rien.

Par contre, deuxième choix, que je critique ici, pour donner un exemple et sur lequel ma collègue Tania Dekens va élaborer plus. On aurait pu, on aurait pu dire : ces 330.000 €, on ne les met pas, on ne les distribue pas sur tous les habitants de Molenbeek, mais on les

donne aux plus démunis, on les donne par exemple pour les garderies qu'on a augmenté ou on les donne au CPAS parce que là, vraiment, il y a des gens dans le besoin. Et imaginons que, par exemple, au lieu de distribuer les 330.000 € sur 100.000 habitants, on les distribue sur 10.000 habitants et cela fait déjà 33.000€, par personne, euh, 33 € par personne. C'est déjà beaucoup plus, c'est déjà quelque chose qui pour certaines personnes pourrait faire une grosse différence. Et donc ma collègue Tania Dekens va vous expliquer que ce choix-ci de diminuer les impôts sur les personnes physiques et en même temps réduire les contributions au CPAS, c'est quand-même assez hallucinant, assez catastrophique, c'est quelque chose qu'on ne pouvait pas.....

(On entend des protestations - Men hoort protesten)

Oui, réduire, nous ne pouvons pas souscrire aucunement. Dernière chose, dernier exemple de ce budget qui est assez hallucinant aussi, c'est que, et je souscris sur le fond de cette décision, de dire que grâce aux subsides, au soutien régional que la Commune reçoit maintenant suite au plan d'assainissement, qui est énorme, il s'agit de quelques millions d'euros, cette année-ci, il s'agit à mon avis à nouveau de dix millions d'euros, c'est quand-même des budgets énormes. C'est une bonne chose, mais avec ces dix millions d'euros, on va investir dans le personnel, très bien, on va pouvoir engager de nouvelles personnes, un million pour engager du personnel en plus, oui, j'espère que cela va mener à plus de soutien, à plus de travail communal parce qu'on en a besoin. Mais c'est quand-même assez bizarre de lire ça dans un budget quand, au début de la législature, la première chose que vous avez fait, c'était de nous reprocher, nous socialistes : « d'avoir engagé du personnel et vous avez dit, c'est scandaleux, vous avez engagé la veille des élections, l'année avant les élections vous avez engagé vingt personnes en plus », qu'est-ce que vous faites ? Vous engagez vingt personnes en plus, vous faites exactement la même chose. Soit vous dites alors que ce que vous avez critiqué la fois passée, c'est en fait, c'est quelque chose que vous n'auriez pas dû critiquer, c'est peut-être vrai parce que c'est quelque part logique que la commune engage du personnel à un moment où la population grandit, où il y a beaucoup de soutien nécessaire, c'est vrai. Mais alors cessez de reprocher aux autres ce que vous faites vous-mêmes aujourd'hui de la même façon. C'est une façon de travailler qui est, à mon avis, assez hypocrite et qui ne montre pas le bon chemin.

M. le président :

Merci monsieur Van Damme.

Je donne la parole à monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Merci monsieur le président.

Je vais tenter, vous me connaissez, de garder ce temps de parole qui m'est attribué.

M. le président :

Je vous en remercie d'avance.

M. Vossaert :

Maintenant commence mon intervention. Je ne regrette pas de passer juste après l'intervention de monsieur Van Damme. Pourquoi ? Parce que je trouve qu'il a abordé certains éléments assez intéressants. Je pense qu'il y a un certain nombre de convergences mais aussi des divergences dans ce qu'il met en avant. Et pour commencer, je voudrais

rappeler des éléments qui sont très importants et qui se retrouvent dans le rapport sur l'état des finances des communes bruxelloises. Monsieur le président, la salle parle...

M. le président :

Est-ce que je peux demander à la salle d'arrêter de parler s'il vous plaît, merci, de telle façon à ce que le conseiller ne soit pas distrait.

M. Vossaert :

Donc je disais, je faisais rapport à l'analyse qui a été faite, dans laquelle il y a quelques indications qui sont assez intéressantes et qui rejoignent notamment les perspectives, les enjeux de notre commune qui sont, essaient de garantir une amélioration de la santé financière de notre commune, donc comment on va y arriver. Comment on va préserver la classe moyenne, comment on va attirer les jeunes ménages, comment on va faire en sorte de relancer la commune du point de vue économique ? Je trouve que ce sont des questions qu'il faut se poser déjà aujourd'hui parce que dans les prochaines années, ce seront des enjeux cruciaux pour notre commune, commune si importante à Bruxelles, commune qui peut être aussi un phare, un modèle de bonne gestion, parce qu'on l'a décriée mais je crois que l'avenir est positif, en tout cas je l'espère, et je pense que c'est de notre responsabilité de se poser les bonnes questions et d'y répondre de manière concrète. Et donc, dans les conclusions, on dit que les communes sont des acteurs majeurs de l'économie bruxelloise, que ce soit en tant qu'employeurs ou en tant qu'investisseurs. Entre 2015 et 2025, il est prévu une croissance démographique à près de 9% à Molenbeek. Les additionnels au précompte immobilier constituent la première source de recette des communes. Mais le rythme de ces rentrées est difficilement prévisible, la dotation générale aux communes est modulée en fonction des défis propres à chaque commune et sera renforcée à partir de 2017. Et enfin, le financement des déficits structurels des zones de police, voire même du CPAS, eh bien pèsent sur les finances des communes. A la lecture de ces éléments, je trouve qu'on met les pieds dans le plat pour pouvoir confectionner les prochains budgets qui arrivent et c'est clair qu'aujourd'hui dans les précédents exercices et peut-être dans certains accès de celui qu'on nous présente aujourd'hui, c'est vrai qu'on ne répond pas directement à ces questions, mais je crois qu'il y a des opportunités qui se présentent. Quelles sont-elles ?

On a parlé de la révision de la dotation générale aux communes, je l'avais annoncée, Molenbeek sera récompensée, récompensée parce qu'elle a un poids historique important, parce qu'il y a des critères comme le nombre de la population, sa paupérisation, même si j'aimerais bien qu'on soit dans un autre angle et qu'on puisse faire en sorte que la population puisse voir son pouvoir d'achat augmenter, que sa qualité de vie forcément également, mais voilà, il y a la révision de la dotation générale aux communes et surtout ce fonds qui est prévu pour refinancer les communes qui nous permettent aujourd'hui d'avoir un exercice qui peut certainement tenir plus la route parce que des moyens supplémentaires ont été injectés et ce sont des moyens considérables. Donc, il ne faut pas cracher dans la soupe et je veux, je pense qu'il faut aussi prendre un peu de hauteur, le partenariat Région-Communes peut fonctionner ou le partenariat Fédéral-Communes peut fonctionner, mais il faut pouvoir jouer son rôle pleinement de part et d'autre et à tout le moins garder ce principe de concertation, je ne reviendrai pas sur la chaussée de Gand, mais cela fait partie des éléments qui manquaient dans ce dossier.

Alors je crois qu'aujourd'hui, il y a aussi des aides qui ont été faites. Bon je n'ai pas envie de faire le bilan du ministre de l'Economie et de l'Emploi, mais en attendant, la Commune bénéficie de contrats d'insertion, c'est un apport non négligeable qui est, je pense dans un budget communal, qui est toujours le bienvenu. Donc encore une fois, un exemple d'aide au niveau de la Région qui peut être bénéfique pour la population, pour la commune.

Alors, préoccupation, préoccupation, je l'ai lu dans le rapport d'activité, c'est un petit peu la situation du personnel, c'est un moteur important le personnel, je l'ai dit au début, la commune, et bien, elle peut compter sur une administration qui doit travailler, qui doit pouvoir être efficace, mais on voit ici que les nombreux jours d'absence ont encore augmenté pour cause de maladie. Donc là, moi je me pose la question, qu'est-ce qui se passe pour arriver à ce constat ?

Ensuite la concertation, le dialogue avec le syndicat, les syndicats dans leur ensemble, faudrait pas perdre ce principe, cette tradition. Et donc, ce sont des éléments qui sont préoccupants pour moi et je pense qu'il est important de pouvoir les rétablir pour l'avenir.

Alors enfin, chose très importante, et c'est là où je pense qu'il y a des divergences avec monsieur Van Damme, c'est que j'ai l'impression qu'il y a eu un virage à 180°, un changement de paradigme par rapport à ce que vous aviez refusé, ma proposition, en 2015, en mai 2015, où j'ai proposé un amendement qui disait, on va diminuer l'impôt des personnes physiques de 0,5% et vous m'aviez dit à l'époque que ce n'est pas possible, on est contre, ce n'est pas le bon choix. Ce n'est pas le bon choix et aujourd'hui, surprise, certains disent petit cadeau pour les fêtes de fin d'année, mais vous le diminuez, vous diminuez cet impôt des personnes physiques. Alors, c'est merci qui ? C'est merci, la Commune ? C'est merci la Région ? C'est merci Défi ? Mais j'ai un peu le même sentiment que j'avais quand on a eu, je vais dire, ce changement sur la perspective dans le dossier RWDM. Tout d'un coup, il y a eu aussi ce virage à 180° de la majorité, où on est passé du « non, tout est impossible » au « oui, tout est possible » et là tout d'un coup, le stock des écharpes du club du RWDM a été épuisé en quelques instants.

Et donc je trouve que, encore une fois, je ne cracherai pas dans la soupe et je voterai favorablement cette diminution de l'impôt des personnes physiques parce que je trouve que si elle est dans le cadre-même d'une logique et qui est d'aller vers le libéralisme social, préserver la classe moyenne et que cela peut être inscrit structurellement dans les prochains budgets, parce que je vous rappelle votre prime monopropriétaire qui est un élément qui était critiquable et qui le reste encore, même si je ne critique pas le fait qu'on puisse compenser une perte pour les Molenbeekoïses, ici les propriétaires, mais il faut surtout garder en tête, et ça c'est pour les prochaines années, la bonne gestion de cette prime, la bonne gestion budgétaire des éléments qu'on met dans une stratégie à plus long terme. Et c'est là où je dis simplement « ne vous tirez pas une balle dans le pied », je vous ai prévenus, la gestion de la prime, c'était plus ou moins une estimation de douze mille, on est dans une enveloppe que vous maintenez à 700.000 € et on voit déjà qu'en 2016 elle a été dépassée de +/- 50.000 €. Donc je parle ici de bonne gouvernance, de bonne gestion. Donc si on diminue l'IPP, eh bien on doit pouvoir être sûr qu'on peut garder ça à long terme et que ça ne doit pas être juste un one shot, ça ne doit pas être ponctuel. Et c'est la même chose pour cette prime, il faut pouvoir alors faire en sorte que cette prime puisse être rentabilisée sur le long terme et qu'on puisse la maintenir. Parce que dans un autre débat au niveau régional, quand on avait instauré la gratuité des transports en commun pour les seniors et qu'on a dû les enlever, vous avez vu ce qui s'est passé. Donc ne faites pas ce cadeau empoisonné aux Molenbeekoïses et aux Molenbeekoïses.

Et enfin, je terminerai en disant que ce budget reste toujours fragile. Il est fragile parce que les recettes ne sont pas structurelles. J'ai parlé du précompte immobilier, ces recettes sont toujours peu prévisibles. J'ai parlé, non pas encore, mais de ces sanctions administratives sur lesquelles vous planchez pour pouvoir peut-être diminuer l'IPP et j'ai parlé du fonds de refinancement des communes qui est un fonds qui vient de la Région. Et donc, finalement, pour être en équilibre et pour pouvoir avancer dans vos politiques, vous avez besoin de l'aide extérieure. Ce n'est pas un reproche, mais j'aimerais bien qu'on puisse

trouver à moyen terme et à long terme une manière de refinancer structurellement la commune avec des initiatives qui viennent de notre, je dirais, de notre champ d'action.

Et donc je ne vais pas voter pour ce budget que je trouve quelque peu électoraliste dans une année, cette dernière année de législature, mais je le soutiendrai et je resterai toujours cohérent, parce que ma formation politique est une force de propositions cohérentes et constructives. Dès lors, je ne vais pas balayer les bonnes idées, les bonnes initiatives, je n'ai pas commencé mon mandat comme ça, je dirais, et je ne terminerai pas la législature de cette manière.

Voilà déjà ma première impression et réaction par rapport à ce budget 2018.

M. le président :

Merci monsieur Vossaert.

Ik geef het woord aan mevrouw Dekens.

Mvr. Dekens :

Goede avond.

Het zal u niet verbazen dat ik niet zo blij ben met de gemeentelijke dotatie die het OCMW krijgt in de begroting 2008. Wij hadden eigenlijk van het OCMW op 29 november 28,8 miljoen euros gemeentelijke dotatie gevraagd en wij krijgen er 27,1 dus dat is 1,66 miljoen euros minder dan wat eigenlijk onze administratie inschat dat wij zeker nodig hebben. Waar zit het verschil ? Het eerste grote verschil zit in het feit dat de netto kost van de sociale bijstand wordt onderschat met 912.000 €.

M. de voorzitter :

Mevrouw Dekens, wij zitten wel in de begroting van de gemeenten...

Mvr. Dekens :

Ja, ja.

M. de voorzitter :

Ja maar nee, niet van het OCMW, jullie hebben erover besproken in gesloten zitting dus ik ga u vragen om op de begroting van de gemeente te blijven, er zal in januari een zitting bestaan met het gesprek van het budget van het OCMW, het detail van de begroting van het OCMW is niet te bespreken nu, dank u,

(On entend des protestations - Men hoort protesten)

M. de voorzitter :

Mevrouw Dekens, doe voort, dank u.

(On entend des protestations - Men hoort protesten)

M. de voorzitter :

De dotatie ja, maar niet de rest, dank u, niet de rest.

Mvr. Dekens :

Maar, mijnheer de voorzitter, wij hebben 28,8 miljoen euro gevraagd en wij krijgen 27,1. Ja, ik stel dat vast en u zegt ik mag daar niet over spreken. Maar eigenlijk heeft het geen zin meer om nog over de begroting van het OCMW te spreken in januari want de gemeentelijke dotatie wordt vandaag goedgekeurd. Wij krijgen 27,1 niets meer, niets minder, dus die vergadering, allez, jij mag hier nog zoveel over klappen dan wat jij wilt, dat maakt geen verschil niet meer. Er is gewoon een tekort voorzien qua gemeentelijke dotatie voor het OCMW in uw begroting. Dat is één.

En hoe komt het dat er een tekort voorzien is ? Wij hebben inderdaad, u hebt het daar juist zelf gezegd, wij krijgen 6 miljoen extra, door het gewestelijke fonds, omdat wij een zeer arme gemeente zijn. En in plaats van die 6 miljoen euro effectief daar een groot deel van aan het OCMW te geven die dat effectief nodig heeft, wij hebben mensen, één op de vier aanvragen moet meer dan één maand wachten nog altijd. Ik heb dat vorig jaar gezegd, ik moet dat nu dit jaar terug herhalen, wij hebben nog steeds niet genoeg personeel, onze voorzitter heeft al alles in het werk gezet om meer personeel te krijgen, hij heeft een deel gekregen, de helft van wat wij gevraagd hebben. Dus 27,1 in plaats van 28,8, waar zit het verschil ? Awel ja, wij krijgen minder personeel dan wat wij gevraagd hebben. En waarom zijn wij zo arm ? Wij zijn intussen de gemeente die 6,14% van onze bevolking heeft die van een leefloon geniet, 3% daarvan zijn minder dan 25 jaar, 24,1% van onze bevolking is werkloos, 33,8% daarvan is minder dan 25 jaar en toch vindt onze gemeente het nodig om het extra geld dat ze geeft, dus inderdaad te besteden, mijnheer Vossaert is daar blij mee, aan een vermindering eigenlijk van de opcentiemen van de personenbelasting. Ik stel ook vast dat de Mission Locale en Molenbeek Formation dat die ook geen euro verkrijgen qua dotatie. Die mensen hebben ook personeel, er is een index geweest vorig jaar, zelfs dat krijgen zij er niet bij. Dus het OCMW te weinig, de Mission Locale niets meer, Molenbeek Formation niets meer, dat zijn de organen in onze gemeente die zich bezig houden met de armste, met degene die van een leefloon genieten, met degene die werkloos zijn en met de ondersteuning daarvan. En, ja, u vindt dat blijkbaar niet belangrijk om daar extra middelen aan toe te kennen.

M. de voorzitter :

Dank u mevrouw Dekens.

Ik geef het woord aan mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u mijnheer de voorzitter.

Ik ga mij beperken tot vijf concrete vragen.

Ten eerste, voor de schepen van financiën, dus voor de personenbelasting. Ça ne dérange pas que je fasse mon intervention ?

Dus de eerste vraag over de vermindering van de personenbelasting. Wij zien daar voor 2018 een vermindering van de inkomsten ten opzichte van begrotingswijziging van 2017 en nog meer ten opzichte van de rekeningen van 2016. Ik veronderstel dat die vermindering niet alleen te wijten is aan de vermindering van de opcentiemen met 0,2% maar dat er misschien nog een andere reden is, als u dat kan toelichten.

Mijn tweede vraag. Bij de ontvangsten zie ik een post van 1.400.000 € redevance stationnement anciennement recette de transfert. J'aimerais savoir où ça se trouvait....

M. de voorzitter :

Mijnheer Berckmans, dat zijn allemaal vragen die beantwoord geweest zijn op de verenigde secties van maandag. Wij zitten hier wel in een discussie op politiek niveau en niet meer op detail. De mensen die die vragen konden beantwoorden waren aanwezig. Dat is altijd zo.

M. Berckmans :

Je comprends votre remarque, mais premièrement ce n'était pas possible pour moi d'être présent, ça ce n'est pas votre problème, je le sais. Mais deuxièmement je crois que comme on parle de l'argent des contribuables, on a le droit de poser des questions en public ici. Donc j'aimerais savoir s'il y a une différence entre ces montants.

Troisièmement, au niveau du poste RWDM pour l'entretien du terrain. J'aimerais savoir s'il s'agit ici des frais qui sont faits directement par la Commune ou s'il s'agit de subsides qui vont être donnés aux clubs pour qu'ils paient eux-mêmes l'entretien du terrain ? Et donc je pense qu'on a voté le mois passé aussi un subside, je ne le vois pas dans la modification budgétaire 2017.

Puis, comme on traite plusieurs points à la fois, pour le point 6, j'ai deux amendements, je me permets, si vous êtes d'accord, monsieur le président, de les distribuer.

M. le président :

Déjà les remettre à l'échevin concerné.

Mijnheer Berckmans, dat heeft niets te maken met het budget.

Mijnheer Berckmans, het amendement, dat zullen wij bespreken als wij aan de stemming staan voor deze vraag en deze punt, niet in het algemene gesprek want anders gaan wij niet kunnen doorgaan, ok ? Dank u.

M. Berckmans :

Geen probleem maar dus ik had dat gevraagd omdat u gezegd had dat wij alles samen gingen bespreken.

Ik heb nog een vijfde vraag. Het gaat over het punt 7, ik zal dat daar misschien ook vragen mijnheer de voorzitter. J'ai une question sur le point 7, je vais le demander au moment...

M. de voorzitter :

Nee, stel u vraag maar, het amendement is een ander gesprek, anders zijn daar stemmingen bij.

M. Berckmans :

Dus voor de belasting op de inrichtingen van toeristische logies, mijnheer de schepen, ik veronderstel dat dat over een nieuwe belasting gaat ?

Mais on parle de tout, madame Piquard...

M. le président :

Madame Piquard, c'est ce qui a été dit depuis le départ, nous discutons actuellement de la note du rapport annuel du budget et des taxes qui sont liées au budget puisque l'un est dans l'autre. Mais pas ce qui concerne le document que monsieur Berckmans vient de distribuer concernant l'amendement, ça je propose que ce soit discuté au moment où on arrivera au point parce que sinon on ne va pas s'en sortir.

M. Berckmans :

Dus, als ik mag verder gaan.

M. de voorzitter :

Ja, ja, doe maar.

M. Berckmans :

Volgt u mij mijnheer de schepen ? Dus in verband met het punt 7, ik veronderstel dat dat over een nieuwe belasting gaat, de tax op de toeristische logies ? ik veronderstel, je suppose qu'il ne s'agit pas de l'impôt sur les hôtels, qu'autre chose est visé. Et j'aimerais savoir s'il y a une estimation sur le montant que cela va représenter. Dank u.

M. de voorzitter :

Dank u mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Mesdames, messieurs, merci monsieur le président, madame la bourgmestre, monsieur l'échevin des Finances.

Nous voilà en effet à quelques mois de la fin de cette législature et une législature, vous en conviendrez, qui n'a pas été de tout repos. Cinq années sont passées et la majorité, en effet, sur ce qu'on attend, reste fidèle à sa ligne de conduite à savoir se préoccuper davantage sur l'exercice budgétaire proprement dit, alors que les exigences, les prérogatives sont énormes. Bien évidemment, c'est parce qu'on est sous tutelle et donc les conditions sont tout à fait autres. Au lieu de mener une politique communale plutôt pragmatique dans l'intérêt des citoyens et à travers mon exposé, je le démontrerai, et tout ce qui a été dit par mes prédécesseurs démontre clairement qu'il y a un constat alarmant au-delà d'un certain nombre de considérations qui ont été évoquées.

Alors si beaucoup de choses ont été promises, si beaucoup de projets et ambitions ont été évoqués, dès le départ, avouons, et force est de constater, qu'en termes de réalisations et de concrétisations cela reste malheureusement lettre morte pour beaucoup de choses. Alors il suffit bien évidemment, on est dans un exercice budgétaire, de se pencher plus sérieusement au niveau des chiffres pour bien comprendre l'articulation, l'évolution des différents budgets.

En préambule, monsieur l'échevin des Finances nous avait dit qu'aujourd'hui nous dégageons un boni de 800.000 € et des poussières. Très très bien, mais il ne dit pas comment et pourquoi on est arrivé à cela. Ce qu'il oublie de dire finalement, c'est que ces 842.000 € en ordinaire proviennent principalement d'une procédure, je dirais, normale, je

dirais même exceptionnelle dans ce cas-ci, consistant à faire des prélèvements importants pour une valeur de 1.153.000 €. Cela veut dire quoi en d'autres termes ? C'est l'exigence budgétaire en tant que telle qui prime sur la volonté politique et comment répondre réellement par rapport aux besoins qui sont criants, et ici, cela dépasse aussi bien l'opposition que la majorité en tant que telle. Plus tard, je citerai quelques points qui viendraient démontrer cela.

Le budget 2018, à juste titre, est à mes yeux, injuste, car il est en décalage absolu par rapport aux besoins et les constats sont criants. Tout d'abord, au niveau de la recette, s'il a été dit que nous avons reçu des recettes, saluons tout d'abord, et cela a été dit par mes prédécesseurs également, la conscientisation des pouvoirs régionaux qui continuent à subsidier d'une manière continue et pérenne nos communes. Mais, nouvelle donne, et encore fidélité, la majorité aujourd'hui, pour palier un certain nombre de recettes, on manque de recettes, procède à l'augmentation des taxes que nous contestons tous bien évidemment. Et une fois de plus cette augmentation pénalisera davantage les citoyens qui sont déjà malmenés à certains égards. On passe en effet de 56.676.000 à 58.000.000, soit une augmentation de +/- 2 millions. Ça, c'est au niveau des recettes pour ne pas m'attarder là-dessus.

Au niveau des dépenses, c'est le grand paradoxe, le flou artistique. En effet, si beaucoup d'échevins aujourd'hui se sont mis en évidence au niveau de la presse en disant que nous n'avons pas les moyens, nous avons l'ambition de, ils ont oublié de dire qu'un budget ça se défend, ça se concrétise en fonction des priorités qu'on se donne. Et là, pour justifier encore une fois le paradoxe de ce budget, citons quelques exemples flagrants. Prenons l'exemple par exemple de la jeunesse, parce que Molenbeek en 2016, 2017 a été évidemment au-devant de la scène à tous égards par rapport à beaucoup de sujets et particulièrement la jeunesse. Que constate-t-on au niveau de la jeunesse ? Eh bien que la dotation à la LES diminue, c'est une réalité, cela veut dire en d'autres termes que les besoins malgré tout importants, ne sont pas pris en compte puisqu'on constate une diminution au niveau de la LES.

(On entend : "c'est faux" - Men hoort : "c'est faux")

C'est faux ? Alors, asbl communale LES : budget 2017, 2.150.000 €, budget 2018, 2.114.000 €. Si pour vous, ce n'est pas une diminution, expliquez-la-moi. Merci.

Et même si cela ne diminue pas pour vous, ça reste malgré tout, en regard, au-devant de la scène que la jeunesse a occupée, aux besoins de la jeunesse, cela reste malgré tout, toutes proportions gardées évidemment, je dirais manque d'ambition à ce niveau-là.

Alors un autre sujet qui, toujours au niveau de la jeunesse, savez-vous, madame Turine, pour vous citer, que le budget jeunesse organisation d'activités passe de 36.000 € à 25.000 €, c'est peut-être des peanuts pour vous, mais je veux dire que le principe y est madame. Quand on accorde autant d'importance médiatique à la jeunesse, il faut se donner les moyens d'accompagner cette médiatisation par des moyens financiers, pas uniquement au niveau rhétorique, ça c'est une chose. Madame Turine, savez-vous que la dotation communale, je vous l'ai dit, elle a diminué ?

Un autre sujet qui également, qui concerne, qui est pragmatique parce que parler du budget, ça pourrait être à un niveau théorique, mais restons pragmatiques et abordons des sujets qui nous concernent directement, l'emploi, le sport, la jeunesse, l'enseignement etc. etc., et au niveau de l'emploi, pour ne pas citer que celui-là, on constate également, Mission Locale, Molenbeek Formation, subsides aux organismes, ils diminuent. Non seulement ils diminuent, mais ce que je voulais dire en préambule, c'est que l'ambition politique qui a été

tellement mise en évidence aujourd'hui ne retrouve pas son écho par rapport aux moyens accordés à cela. Et c'est ça qui nous désole aujourd'hui.

Alors c'est bien beau de dire que le budget est en boni sur base budgétaire annuelle, cumulée deux millions, c'est bien, c'est très très bien, mais venons-en aux faits finalement. Au niveau du sport, là il y a eu de l'énergie à tous égards, eh bien là aussi malheureusement, ah oui il y a une petite augmentation de la dotation Molenbeek Sport, mais « sport, organisation d'activités », également diminution, subsides aux organismes, légère augmentation de 1.800 € sur une dotation globale annuelle de 90.000 €. Ces chiffres sont parlants puisqu'ils démontrent encore une fois et confirment clairement que, dire qu'aujourd'hui on dégage des bonis, au détriment de quoi ? Au détriment de choses qui sont réelles, manquement de moyens pour des volets aussi importants que l'emploi, le sport, la jeunesse et autres éléments. L'enseignement, l'enseignement qui est un sujet hyper important qui préoccupe toute la population et les moyens qui y sont accordés sont énormes, mais on peut s'interroger sur la redistribution d'un certain nombre et les priorités qui sont mises par rapport à cela et là, il y a matière aussi à discuter. Mais le but n'étant pas d'aller au niveau des chiffres, mais là encore une fois, quand on regarde de près la redistribution en fonction des priorités, parce que je rappelle également que la population molenbeekoise a fortement évolué et changé et la question de la pauvreté a sensiblement influencé les débats aujourd'hui, l'enseignement mérite une toute autre réorganisation, une considération appropriée aux besoins de la population aujourd'hui qui est tout à fait autre. Arrêtons de dire que c'est toujours le même scénario, la population change.

Alors le CPAS, ma collègue Tania Dekens a largement contribué, je veux dire, dans l'analyse de cela. Effectivement, encore une fois un volet qui est l'essence-même de nos besoins aujourd'hui, d'une certaine population de la commune et on voit cette dotation diminuer. Au niveau des chiffres, elle peut paraître en augmentation, mais la dotation initialement proposée et mise dans le budget qui reflète les exigences et le besoin du CPAS a été refusée, a été rabattue à 27 millions.

M. le président :

Est-ce que je peux vous demander de conclure monsieur.

M. Achaoui :

Oui monsieur le président, j'y arrive.

Au niveau de l'extraordinaire, beaucoup de choses ont été dites, on constate d'une façon générale qu'en termes d'investissements, et là je peux comprendre, on est sous tutelle, et qu'il faut cadrer, recadrer et essayer de gérer cela comme il faut, néanmoins on reste en deçà d'un certain nombre d'investissements prioritaires. Infrastructures sportives, diminution, équipements, et là par contre, équipements et maintenance des espaces verts, augmentation conséquente au détriment probablement d'infrastructures qui aujourd'hui, je le rappelle, prendront probablement cette législature pour finaliser un projet qui mérite aujourd'hui d'être finalisé bien avant, rappelons la salle du Sippelberg, l'infrastructure qui est essentielle aujourd'hui.

Voilà, monsieur le président, j'en ai dit à mon niveau, je reviendrai le cas échéant si des questions se précisent, merci beaucoup.

M. le président :

Merci monsieur Achaoui.

Je donne la parole à monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Merci monsieur le président.

Et je vais commencer, ce n'est pas coutume, par vous féliciter pour la présentation, pour la première fois depuis que vous avez pris les commandes de la commune, en temps et à heure du budget communal. Non, non, non, écoutez, il ne faut pas perdre espoir, on ne l'a pas perdu, voilà vous venez enfin avec un budget en temps et à heure. Cela dit, il faut relativiser ce résultat puisque depuis que Molenbeek est sous tutelle, pour ce que vous veniez de vous enorgueillir, vos efforts pour produire un budget communal ne sont plus vraiment énormes puisque vous bénéficiez d'une aide considérable de la région. Cela ne vous a pas empêché d'avoir un impact certain sur la dégradation de plusieurs éléments et pour illustrer mes propos je vais me permettre de faire une comparaison avec l'année 2010 puisque cette année-là est une année consolidée et je vous laisse imaginer la raison pour laquelle je prends cette année-là.

Je vais commencer par le chiffre le plus impressionnant ou le plus repoussant, 1.956 %, c'est l'augmentation depuis 2010 des intérêts des emprunts de la commune. 3.028 %, ce sont les intérêts de retard par rapport à 2010. 2.687 %, c'est l'augmentation des remboursements en emprunt, le total de la dette a augmenté de 548 %, ce qui traduit en termes d'efforts à produire par la population molenbeekoise, ça va peser sur les générations à venir alors que nous ne sommes pas vraiment dans la situation où on peut faire peser encore un peu plus le fardeau à ces générations-là.

Ensuite, votre petit cadeau fiscal représenté par une diminution de 0,2 % des additionnels à l'IPP que vous brandissez comme le succès le plus important non pas en région bruxelloise, mais dans le monde, alors que cette petite augmentation est largement compensée par des augmentations substantielles des taxes et autres frais à la charge de la population. 140 % d'augmentation des taxes additionnelles, 136 % de plus de taxes sur la délivrance de documents administratifs, c'est vraiment là, le point essentiel par rapport à notre population. 140 % d'augmentation du précompte immobilier, au total c'est 130 % d'augmentation pour le total des impôts et des taxes pour toute la population. Est-ce que cette rage taxatoire a épargné les classes moyennes, en particulier les entreprises et nos commerçants, puisque nous avons dans la majorité des gens, en tout cas des partis, qui ont un focus particulier sur les entreprises, qui n'arrêtent pas de les mettre en avant en disant qu'ils les aident, or rappelons que c'est notamment grâce à nos commerçants que le pouvoir d'achat des habitants a été maintenu, ou ne s'est pas totalement dégradé. Votre majorité s'est acharnée pour réduire ce pouvoir d'achat. En effet, toutes choses égales étant par ailleurs, crise mondiale, Bruxelles bashing, Molenbeek très bashing, chaque molenbeekois paie en moyenne de 30 à 50 € par mois en plus quand on prend en considération l'augmentation des taxes dont je viens de parler, les frais de garderie, l'augmentation de la carte de riverain et on pourrait en prendre beaucoup d'exemples pareils. Je remarque d'ailleurs que les frais de procédures, en particulier, et de poursuites ont augmenté de 441 %. Je vous le mets dans le mille, la raison pour laquelle ces frais ont augmenté, c'est tout simplement parce que la Commune est obligée de devoir entamer des procédures judiciaires pour récupérer les frais de garderie qui n'arrivent pas à être payées par nos habitants, dont la moyenne est une population très fragile.

Les commerces sont donc pénalisés non seulement par votre gestion calamiteuse des différents travaux dans la commune, mais aussi par une augmentation des taxes pesant sur nos entreprises. 132 %, c'est une augmentation depuis 2010 des taxes sur les locaux destinés au commerce, or vous recevez, vous avez une augmentation de 249 % de la contribution de la Région visant à associer les communes au développement économique.

Apparemment ce terme-là vous semble totalement étranger, cela aurait dû vous inspirer pour tenter de rendre la commune comme on dit, business friendly, et accroître vos efforts dans cette direction. Cela se justifie aussi par tout ce qui s'est passé dans notre commune et qui a frappé de plein fouet nos commerçants. Or, les dépenses de la fonction 5 et malgré que l'échevin du Commerce a présenté en grande pompe son plan de développement économique, quand on regarde les dépenses de la fonction 5, c'est à dire celles qui concernent les commerces, on remarque que celles-ci ont augmenté, ces dépenses ont augmenté, elles ne sont plus que 2/3 de ce qui était en application en 2010, soit 64 %.

Vous aviez également trompété partout en parlant des frais de personnel, en disant que vous étiez, qu'ils avaient été scandaleusement élevés du temps de la législature lorsque les socialistes étaient au pouvoir. Or, je constate que les frais de personnel et ceux de fonctionnement ont augmenté de 138 % depuis 2010. Vous faites donc moins bien pour les Molenbeekoïses, mais avec plus de dépenses pour eux.

Enfin, à plusieurs reprises dans votre budget vous prévoyez, et c'est bientôt fini, vous prévoyez dans votre budget des dépenses à un niveau inférieur aux comptes de 2016 et par contre des recettes à un niveau plus élevé que celui des recettes de 2016. Donc en fait, vous essayez, je prétends donc que le boni que vous avez présenté n'est pas vraiment appuyé par les faits puisqu'on le constate, normalement une gestion correcte et professionnelle de la réalisation de votre budget aurait dû vous conduire à vous calquer sur le compte consolidé de 2016. Et je constate que là, de temps en temps, vous mettez des chiffres tout à fait fantaisistes et on dirait que vous êtes en fait malheureusement en train de vouloir nous présenter absolument un boni au lieu de nous présenter les éléments réels. Les mêmes éléments, moi je vous avais dit ça aussi en 2013, les mêmes éléments m'avaient amené à affirmer que le boni de votre budget de 2013 était largement surestimé et non fondé, ce qui vous avait fait bondir. La suite des événements nous a montré, oh combien vous aviez été loin de la réalité avec vos chiffres, puisque nous avons été mis sous tutelle.

Je vais donc me permettre, en guise de conclusion, de paraphraser notre collègue Lakhroufi. Quand il n'était pas encore un membre actif du GIC, il disait victorieux et ironique à l'installation de cette majorité que pour peu, on prenait le titre de la commune la plus pauvre du royaume. Eh bien je pense vraiment que vous y êtes arrivé d'autant plus que maintenant vous êtes dans le GIC. Voilà.

M. le président :

Merci monsieur Gjanaj.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

S'il vous plaît, pas d'apartés.

M. Ait Jeddig :

Merci beaucoup.

Bien entendu beaucoup de choses ont déjà été dites. Je vais le dire à ma manière. Nous sommes arrivés à la dernière ligne droite de la mandature, une mandature qui a été marquée par la mise sous tutelle financière de notre commune par la Région, avec une perte d'autonomie et un assortiment d'une série de conditions, résultat d'une gestion mauvaise chronique de la commune par plusieurs collèges successifs et dont font partie au moins quatre partis francophones et néerlandophones confondus, ici assis à l'assemblée.

Sous cette mandature, le collège actuel qui penche pourtant clairement à droite avec la présence en force du MR a été pris d'une véritable rage taxatoire. On peut citer une augmentation de 18 % du PRI, l'extension des zones de stationnement payant avec la carte devenue payante également pour les riverains, l'extension à la multiplicité de sanctions administratives, l'augmentation des taxes sur les documents administratifs, des garderies payantes dont d'ailleurs beaucoup de parents sont en difficulté de paiement et ont des retards de paiement et souvent ont des rappels de paiement.

Et puis on peut aussi mettre à son actif, à cette majorité, une gentrification de la zone du canal, mettant en pression ainsi les loyers dans cette zone et dans tout le Molenbeek historique, alors que la politique du logement devrait être une priorité pour ce collège, sachant les difficultés et la précarité de nos concitoyens et l'évolution démographique positive de notre population.

Et aussi, durant je pense toute cette législature et puis après le Molenbeek bashing, nos commerçants ont eu très peu de soutien. On peut dire qu'il y a très peu de soutien en général économique et de soutien à l'emploi dans la commune.

Pour en revenir à ce budget 2018, vous nous présentez un résultat général à l'ordinaire en boni de 2 millions d'euros. Ce résultat est en apparence, et en apparence seulement, positif. En réalité, sans une série de colmatages il serait hors équilibre dans le sens des valeurs négatives. Pour faire pencher la balance du côté qui vous est favorable, vous faites une série de prélèvements et de prévisions douteux. Vous prélevez 200.000 € sur le fonds de réserve pour les primes qui auraient dû être attribuées aux monopropriétaires et qui pourtant ont payé ces 18% d'augmentation de précompte immobilier, soit parce qu'ils étaient mal informés ou parce qu'ils ont trouvé les démarches compliquées ou parce que vous leur avez fait peur sur certains alinéas du document. Probablement qu'une petite partie de ces monopropriétaires qui se sont sacrifiés, qui se sont privés, ce ne sont pas des gens qui vont au resto, ils ne vont pas au ski en hiver, ils ont peut-être un pied à terre, ils ont peut-être un pied à terre dans le pays d'origine, souvent un bien occupé par un membre de la famille, eh bien vous leur avez fait peur parce qu'ils ne connaissent pas leurs droits, ils ne sont pas bien informés. Et donc probablement qu'une petite partie de ces monopropriétaires ne sont pas venus réclamer leur prime. Evidemment ces monopropriétaires n'ont pas non plus été informés à temps.

M. le président :

Est-ce que je peux demander un petit peu de calme s'il vous plaît dans la salle de telle façon que le conseiller ne soit pas distrait.

M. Ait Jeddig :

Vous faites aussi un prélèvement de 70.000 € sur les chèques jeunesse, ils auraient dû être distribués en 2017, or vous ne l'avez pas fait et donc vous reportez cette dépense et vous faites ce prélèvement pour rendre ce boni positif pour le budget 2018.

Ensuite vous faites une série, je dirais aussi que j'ai oublié d'ajouter évidemment que ces monopropriétaires souvent à faible revenu ne bénéficieront pas de la diminution de l'IPP, l'IPP ne sera bénéfique qu'aux personnes ayant un revenu plus élevé et dans ce sens-là, je ne suis pas du tout d'accord avec la démarche de monsieur Vossaert qui a été d'induire cette diminution du taux sur l'IPP de 6,5 à 6,3. Je ne sais pas s'il y a peut-être de futures majorités qui vont se dessiner à l'avenir, donc moi je m'en tiens là, je n'en dirai pas plus, mais cette diminution de l'IPP ne profiterait pas, ne profitera pas à la plupart des habitants et des monopropriétaires de notre commune.

Vous faites en plus une projection, une prévision pour moi irréaliste d'une augmentation de la dotation de 9 millions d'euros, de 9 millions d'euros, elle passera de 42 millions d'euros à +/- à 51 millions d'euros. Moi, je trouve que c'est une prévision erronée et le compte de 2016 est plus proche de la réalité que le serait la somme de 52 millions prévus dans le budget ordinaire de 2018.

Ensuite, vous comptez aussi sur une augmentation de la recette du précompte immobilier, le précompte immobilier alors que le compte de 2016 vous donnait plutôt une vue plus réaliste, elle était de l'ordre de 31 millions et vous la prévoyez à 35 millions, donc une augmentation de 4 millions d'euros pour le budget en provision de 2018. Pour moi, ce n'est pas réaliste étant donné la difficulté, les retards de paiement et les nombreuses contestations que suscite cette augmentation du précompte immobilier.

Par rapport, en matière de dépenses, elles sont plutôt incompressibles parce que pour faire face, pour rattraper le tax-shift, on a dû augmenter, on a l'indexation des salaires qui aura lieu en 2018 et donc sur ce poste, on ne pourra pas faire des économies. Il y aura toujours une augmentation de la dépense pour le personnel. Il y a aussi, vu la précarité de la population et la précarité augmentant liée aux politiques d'austérité, il y aura aussi un besoin d'augmentation de la dotation du CPAS. Tout le monde également aura droit à une sécurité, a le droit à être assuré, à avoir une sécurité, donc la Commune est obligée d'assurer la sécurité de tous ses habitants. Elle ne peut pas non plus diminuer la dotation à la zone de police.

Puis bien sûr monsieur Achaoui l'a rappelé, il a dit qu'il y a probablement des diminutions sur certains subsides, mais néanmoins, cette incompressibilité des dépenses est là. Donc vous avez tout fait, ce que je voulais dire par là, par rapport à tout ce que je viens de dire, c'est que vous avez tout fait pour augmenter artificiellement certaines recettes et pour arriver à un boni positif, pour donner une image positive de votre gestion. Or votre gestion est complètement, a été complètement défailante, et il faut le souligner, parce que ce boni est tout à fait erroné et qu'en réalité la situation financière de la Commune, pour moi, est inquiétante et le poids de cette gestion défailante sera subi par nos citoyens. Donc vous laissez ça bien sûr aux prochaines majorités à régler vos mauvaises gestions et le poids de vos mauvaises gestions aux citoyens, à la charge du citoyen.

Et j'oubliais de citer également cette dette qui ne cesse pas d'augmenter, qui est de l'ordre de 145 millions actuellement, une dette cumulée de 145 millions, et dont la charge est de 17 millions d'euros. Donc il y a vraiment une incompressibilité au niveau des dépenses.

A côté de ça je me pose une série de questions.

C'est quoi exactement ce fonds régional bruxellois des trésoreries communales ? Parce que moi, il me donne l'impression d'être un peu comparable aux poupées russes que la Région renfloue, puis elle prête aux Communes etc., donc j'aimerais bien avoir une explication là-dessus ?

Et j'aimerais savoir aussi, parce que je constate aussi dans les comptes qu'il y a pour l'enseignement néerlandophone une augmentation de la participation aux frais scolaires alors que pour l'enseignement francophone il y a une diminution de près de 100.000 € sur 473.000 €, on diminue de 100.000 €, la participation aux fournitures scolaires, alors qu'on a une évolution démographique positive, on a plus d'élèves dans les écoles. J'aimerais bien avoir une explication là-dessus.

Je voudrais, si vous pouvez m'apporter la réponse aussi, par rapport aux repas végétariens, depuis qu'ils sont distribués à la cantine, j'aimerais bien savoir s'il y a plus d'élèves qui prennent le repas chaud ? Ou alors ils sont limités par le prix....

M. le président :

Ça ne fait pas partie du budget monsieur.

M. Ait Jeddig :

Oui ça fait partie du budget. Si, les repas etc., si...

M. le président :

Oui, ça se trouve dans le budget, mais pas le nombre de repas, parlez du montant alors, ne parlez pas du nombre de repas.

M. Ait Jeddig :

Du montant ? Oui, du montant.

Puis le traitement du personnel aussi, des nouvelles écoles, qui est-ce qui l'aura à sa charge, de la nouvelle école secondaire ?

Ce que j'ai aussi encore comme question, c'est par rapport à l'éclairage du terrain B au RWDM, du stade Edmond Machtens, je voudrais savoir quand est-ce qu'il y a, est-ce qu'il est prévu de mettre un éclairage sur le terrain C ou pas ?

On avait mis aussi une dépense pour le changement de la pelouse du Verbist, j'aimerais bien savoir, quand est-ce qu'il aura lieu ? Parce qu'il n'a toujours pas eu lieu. Je vais conclure.

Je voudrais savoir aussi pourquoi on achète de nouvelles caméras de surveillance pour la somme de 330.000 € parce qu'ici, on a vraiment, je dirais la majorité est une majorité de caméras, elle aime bien installer des caméras partout, moi j'aimerais bien savoir à quoi correspond cette nouvelle dépense ? Merci.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci monsieur le président.

Alors nous avons à voter aujourd'hui le dernier budget de la mandature et donc, il nous semblait important de le mettre en perspective. D'où venons-nous ? Si nous connaissions effectivement à notre légendaire ancien bourgmestre le fait d'avoir le bras long, nous ignorions qu'en réalité, il maniait avec brio l'art de racler les fonds de tiroirs. En témoignent les courriers d'avertissement qu'il a notamment reçus à l'époque de la tutelle régionale, l'informant que petit à petit, nous puisions dans nos bas de laine et qu'à terme nous mettions la Commune en faillite.

(On entend un commentaire - Men hoort een commentaar)

Ce n'était pas moi, ni ma famille politique.

M. le président :

S'il vous plaît, on ne vous pas interrompu, alors n'interrompez pas les autres. Merci.

Mme Tamditi :

Depuis 2012, de l'aveu de tous, même de ceux qui représentent aujourd'hui l'opposition, le logiciel comptable faisait par exemple défaut et rendait opaque voire impossible la vision réelle budgétaire notamment sur le plan du personnel.

A côté de cela, une gestion rigoureuse a été menée tout au long de ces cinq dernières années. Il est vrai, Molenbeek est confrontée à de nombreux défis. Il est vrai, Molenbeek est une, voire la commune la plus pauvre du pays. Il est malheureusement vrai aussi, que ces politiques au niveau fédéral par exemple ont accentué la pauvreté. Certains l'ont rappelé dans leur intervention, les jeunes sont particulièrement impactés par la pauvreté et sont particulièrement concernés par leur demande d'aide au CPAS. Dois-je rappeler les politiques de réforme du chômage qui donnaient aux jeunes un souffle leur permettant à leur aise de trouver un emploi. Dois-je rappeler les discriminations à l'embauche que connaissent bon nombre de nos jeunes. Malheureusement, ce sont des réalités qui aujourd'hui sont accentuées par l'épée de Damoclès qui pèse sur leurs têtes puisqu'après un certain nombre d'années, ils n'ont plus la possibilité de bénéficier d'allocations de chômage.

En ce qui concerne maintenant les perspectives, il est vrai que nous voyons petit à petit le bout du tunnel et si certains ont pour slogan « mes actions riment avec élections » c'est en réalité quelque chose qui avait été clairement énoncé dès le départ, que tout serait fait pour qu'en 2018, l'équilibre soit retrouvé.

A mon sens les politiques se lisent bien sûr au travers de leurs budgets mais aussi au travers du volontarisme de nos élus. Et donc, signalons par exemple l'enseignement où tout au long de cette mandature on a trouvé, on a créé trois écoles. Alors, si pour l'école primaire et maternelle, vous me direz qu'elle était prévue, la pédagogie de cette école, l'immersion qui a été souhaitée par cette majorité n'était pas quelque chose de prévu par l'ancienne majorité. Dois-je rappeler également les deux nouvelles écoles secondaires qui sont effectivement deux nouvelles secondaires, mais avec des pédagogies innovantes.

(On entend des commentaires - Men hoort wat commentaren)

On parle des écoles, on parle de l'enseignement, vous avez parlé de l'enseignement, je parle de l'enseignement et donc oui, je considère que cela fait partie du budget.

Le volontarisme, c'est aussi une autre manière de faire de la politique. Avec un budget prudent, une gestion rigoureuse, eh bien, nous avons pu démontrer que des projets peuvent être portés. Je vous remercie et je ne vous remercie pas de m'avoir interrompue à maintes reprises !

M. le président :

Merci madame Tamditi.

Je donne la parole à madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci monsieur le président, je vais juste faire une petite remarque.

Je suis fort étonnée d'entendre un député de la majorité régionale reprocher à notre zone de police d'avoir une attitude frileuse quand par exemple, sur le budget terrorisme de 10 millions d'euros du gouvernement régional, on en a rogné 2 millions pour le budget 2018 sans qu'il y ait un autre projet pour les terroristes qui ont sévi dans de nombreux pays où de jeunes autochtones se sont soudainement radicalisés, même si on se rend compte que ceux de l'Etat Islamique sont de moins en moins actifs.

M. le président :

Merci madame Evraud.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

C'est une majorité de miniature, c'est un budget de miniature, j'ai l'impression qu'on fait des bonzaïs, des petits arbres comme ça, des petites feuilles, des petites branches, des petits arbres vis-à-vis des besoins de Molenbeek, qu'on connaît toutes et tous depuis maintes années. J'ai l'impression que les partis présents, majorité et opposition confondues, ils ne veulent pas que ça change, il faut le dire, vous ne voulez pas que cela change. Si vous décidez au niveau régional et vous appliquez, vous ne mettez pas en cause le budget de la tutelle au niveau communal et vous décidez que le budget qu'une commune comme Molenbeek reçoit, mène à un budget qui par habitant est 400 € par habitant en moins comparé à une commune moyenne bruxelloise. Et je ne parle même pas des communes les mieux loties. 400 € par habitant en moins, vous le multipliez par habitant et on a 40 millions d'euros que Molenbeek manque, si elle était dotée d'un budget à la moyenne bruxelloise. Alors comment cela se fait-il que dans la région, la troisième région la plus riche en Europe, où il y a du fric, les politiciens aux manettes ne font pas le choix d'utiliser cet argent pour égaliser les communes, les budgets communaux, mais choisissent des fonctionnements et des subsidiations, des dotations, des systèmes de dotations qui creusent les inégalités. Alors comment s'étonner qu'avec 40 millions en moins qu'une commune moyenne bruxelloise et avec des défis mille fois plus grands, on n'arrive pas à résoudre les problèmes depuis je pense 30 à 40 ans, il ne faut pas s'étonner. A quand un plan canal enseignement, à quand un plan canal emploi, à quand un plan canal jeunesse ambitieux ? On a un plan canal immobilier, on a un plan canal sécurité, on a un plan canal radicalisation, mais un plan canal qui répond aux besoins des gens, zéro. On voit même dans la miniature, même dans les petits bonzaïs, on voit les choix que cette mini majorité elle fait. Alors que le PRI en deux ans, les Molenbeekois ont payé 6 millions, plus de 6 millions d'euros en plus, elle fait un petit geste électoral, allez franchement, c'est rigolo quoi, c'est rikiki, c'est une mini réduction fiscale de 0,2% de l'IPP, elle fait un petit geste de 330.000 €.

Alors c'est intéressant parce que Jef Van Damme qui vient de partir il ne connaît pas ses chiffres, il ne connaît pas ses chiffres. L'IPP, c'est une taxe progressive, cela veut dire que les épaules les plus riches paient le plus, la moitié des Molenbeekois ne paie pas d'IPP mesdames et messieurs. 10% des Molenbeekois paient, je pense, 30 à 50% des taxes IPP des additionnels. Alors le petit cadeau qui est donné, les 330.000 €, ce n'est pas 3 € par habitant, vous êtes dingues, c'est probablement 500 €, 1.000 € pour les plus riches, pour les quelques pourcents des plus riches, alors que tout le monde a payé plus pour son PRI. Le PRI que vous, à la Commune, vous allez augmenter et que vous, à la Région, vous allez augmenter. Ça, c'est la réalité. Alors voyons ce que vous allez faire avec cet argent, investir plus dans l'enseignement ? Plus de budget de fonctionnement dans l'enseignement ? Mais 100.000 € en moins, peut-être que vous allez engager de nouveau les instituteurs extra, le pool d'instituteurs ou d'enseignants qui existait avant et qui était nécessaire pour remplacer des gens malades. Non. Conséquence ? Dans toutes les écoles, dans toutes les écoles molenbeekoises, on peut avoir des classes sans prof pendant 2, 3, 4 semaines et plus, ça

c'est la réalité. Est-ce qu'on a investi dans une nouvelle école d'immersion ? Parce que la majorité qui a voulu l'immersion, purée, il a fallu batailler pour avoir cette immersion, est-ce qu'on montre l'ambition en créant une deuxième, en multipliant, en généralisant, en mettant un pot à l'investissement, un budget ? Non. Est-ce qu'on met un budget un petit peu plus ambitieux pour le soutien scolaire ? Ou est-ce qu'on se contente de juste récupérer les petits budgets qui existaient dans deux écoles pour les mettre comme de la confiture tellement bien étalée qu'en fait, on n'a plus le goût de l'amélioration scolaire dans les autres écoles ? Est-ce qu'on a créé des classes plus petites avec moins d'élèves ? Parce qu'on peut dire qu'on a créé des écoles, mais la réalité, c'est que plein d'écoles sont bondées, plein de classes sont bondées, les réfectoires sont bondés, il n'y a même plus de réfectoire dans certaines écoles, ça c'est la réalité. Est-ce que vous avez choisi d'y investir ? Non. Est-ce que vous avez décidé d'investir dans des emplois ? Le chômage est important. Non. Il faut constater qu'il y a 67 boulots contractuels et statutaires qui ont disparu, 94 même, et que je vois qu'il y a plein de petits boulots subsidiés, ACS, Maribel, qui ont remplacé, des petits d'ACS même, d'insertion, 12 mois, c'est pas du boulot ça. Comment justifier qu'il y a de moins en moins de personnel avec de plus en plus de défis à Molenbeek ? On s'étonne que le taux de maladie ait augmenté de 12 %. Est-ce qu'on a investi plus dans la jeunesse, est-ce qu'on a créé de l'emploi pour les jeunes ? Non. Est-ce qu'on investit plus dans le CPAS ? C'est plutôt l'inverse, puisque on n'a pas accordé 1.600.000 € que le CPAS a demandé. Est-ce qu'on a engagé de nouveau plus de personnel pour le home Arcadia ? Non. Est-ce que face au fléau de la drogue et de la toxicomanie à Molenbeek, on a un plan ambitieux de prévention dans toutes les écoles ? Non. Est-ce que le local des usagers à Ribaucourt dont on parle comme le monstre du Loch Ness depuis 10 ans, est-ce qu'il est dans le budget ? Non. Est-ce qu'il y a une maison médicale que la Commune aurait ambitieusement mise sur pied ? Non. Est-ce que peut-être il y a quelqu'un qui a été engagé pour filmer les conseils communaux ? C'est une promesse de transparence, de rendre le conseil communal et toutes les décisions telles quelles aux Molenbeekois, et pas uniquement avec le petit filtrage du Monsieur ici dans la salle qui le fait gentiment à nos frais pour la campagne de la bourgmestre. Est-ce que tout ça répond aux besoins des Molenbeekois ? Je ne crois pas. Est-ce qu'on a créé un guichet des jeunes qui sont touchés par la discrimination pour qu'ils puissent venir déposer plainte, est-ce qu'on a investi dans un testing pour objectiver si oui ou non nos jeunes sont discriminés ? Non.

Alors la conséquence de tout cela, c'est que cette Commune, au lieu d'utiliser sa politique pour égaliser, pour créer une commune plus juste, elle creuse les inégalités. Je vous explique, j'ai comparé un petit peu les revenus et l'évolution des revenus depuis quelques années avec l'évolution des loyers à Molenbeek. Le constat est que depuis quelques années, le pouvoir d'achat, ce qui reste dans les poches des Molenbeekois, après avoir payé leurs loyers, les Molenbeekois ont perdu par an 1.000 à 2.000 €. Vous savez, avec vos politiques, vous creusez les inégalités. Avec votre budget bonzaï miniature, que vous tous vous accordez, soit en étant à la Région en accordant ce budget riquiqui et miniature, ou en appliquant et en étant d'accord avec ce genre de de gestion.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le président, je suis arrivé en retard, je m'excuse, mais on avait dit qu'on faisait les trois points en même temps. D'abord, une petite remarque sur le rapport du collège des bourgmestres et échevins, je vous invite quand même à le lire. Il recèle énormément d'informations et énormément de contradictions. Peut-être qu'il est un peu à

l'image de la politique qui est menée. Je vous invite à regarder la façon dont on parle des réfugiés syriens, les ressortissants syriens, qui posent certaines difficultés, enfin il faut revoir la façon dont on n'en parle, c'est surréaliste ! Et on est à Molenbeek, terre en principe d'accueil. Si vous regardez, un exemple au hasard, il y'a plus de pages pour parler des relations internationales que pour parler de l'emploi des classes moyennes. Ça aussi, c'est peut-être un peu à l'image de la politique qui est menée dans cette Commune. Neuf pages pour les relations internationales, sept pages pour les classes moyennes et l'emploi. L'ordre des priorités, on le connaît à Molenbeek.

Avec beaucoup de précision et beaucoup de pertinence, moi, je vous avais posé certaines questions lundi en sections réunies et je pensais avoir certaines réponses aujourd'hui, mais je ne les ai pas reçues, malheureusement. Ça m'aurait permis d'être plus précis dans mon intervention. Alors que vous vous êtes toujours présentés comme étant la majorité qui veut serrer la vis par rapport aux dépenses de personnel, on est là avec 1 million d'euros de frais de personnel en plus, avant les élections. Pourquoi, pour qui, pour quel service, je me le demande ? D'autant plus que je rappelle qu'il y a une masse salariale en moins. Puisque on a transféré les stewards stationnement-mobilité, on a transféré le personnel des crèches néerlandophones etc., donc on a tout ça en moins, et donc ici, on a 1 million d'euros de dépenses en plus pour du personnel, et j'aimerais savoir pour quel personnel ? J'aimerais aussi savoir pourquoi on n'autorise pas une dépense supplémentaire en personnel au CPAS qui a un urgent besoin de travailleurs de première ligne, de personnel encadrant pour les articles 60, ces gens sont encore venus dernièrement au conseil communal pour nous le dire.

Et puis, j'avais posé une question à l'échevin des Finances, mais je pense que la séance était un peu difficile avec un micro qui ne fonctionnait pas toujours, j'avais demandé votre diminution de l'impôt des personnes physiques, ce qu'elle représentait pour les gens ? Je n'ai pas reçu de réponse, je n'ai pas reçu d'e-mail, j'ai encore vérifié à l'instant.

La seule chose que je voudrais dire, excusez-moi, avec tout le respect que je vous dois, lundi, j'ai assisté à la plus mauvaise présentation du budget, de toute la législature, la plus mauvaise ! La note, elle n'est pas claire, elle n'est pas limpide, on ne nous a pas mis des tableaux pour nous indiquer clairement les éléments. Je voudrais d'abord faire une remarque, certains l'ont dit à juste titre, mais on ne sera jamais de trop pour le répéter, finalement la commune de Molenbeek réussi à faire son budget grâce à la Région, et grâce notamment à la nouvelle dotation générale aux communes que nous devons au long et fastidieux travail du gouvernement bruxellois et de son ministre président, Rudy Vervoort. C'est près de 9 millions d'euros en plus dans la dotation générale aux communes. Ce n'est pas du one shot, c'est récurrent. Et ça, sans parler du prêt de 25 millions d'euros de refinancement de la trésorerie qui vont vous permettre de sortir du rouge. Je le dis parce que j'ai entendu très souvent ici au conseil communal ou dans la presse, j'ai entendu la majorité se plaindre que la Région ne faisait pas assez, n'aidait pas, ne faisait rien, qu'ils étaient les champions de la gestion et qu'il fallait sortir du rouge. Mais en fait, tout cela, c'est grâce à la Région ! Il faut le dire et il faut le répéter.

Recevoir de l'argent de la Région, c'est bien, mais il faut voir ce qu'on en fait. Et ça, c'est votre responsabilité, c'est ça un budget. Un budget est à l'image de la politique que vous déterminez, que vous voulez mener vis-à-vis de la population. Et là, il y a quand même quelques surprises. Il y a quelques surprises assez étranges parce que vous recevez de la Région des montants assez importants et c'est autre chose que les fameux 100.000 € que le fédéral voulait donner à une ASBL anversoise pour un projet soi-disant à Molenbeek, ici on parle de plusieurs millions d'euros. Et ici, qu'est-ce que je constate, je constate finalement que les habitants ne vont pas en bénéficier. Les populations les plus fragiles de Molenbeek ne vont pas bénéficier de ce refinancement. Elles ne vont pas bénéficier de ces apports supplémentaires, puisque vous ne revenez pas sur certaines décisions que vous avez prises

il y a quelques années, sous prétexte que ça allait mal et que les budgets étaient difficiles. Le CPAS, vous le massacrez, en finançant insuffisamment et injustement un CPAS, vous massacrez la politique sociale dans cette commune, un CPAS qui d'ailleurs doit faire face à une pauvreté qui ne fait qu'exploser, à des gens qui ont de plus en plus de mal à nouer les deux bouts. Là, on ne voit rien, la pauvreté explose comme je le disais, il y a du personnel qui craque au CPAS, comme à la Commune d'ailleurs, un personnel qui a de plus en plus de mal à assurer ses missions. Et puis, vous prévoyez comme ça de diminuer le nombre de RIS. Vous décidez qu'il y aura comme ça 500 aides légales en moins. En fait, votre budget, il sent la campagne électorale.

M. le président :

Monsieur Ikazban, je peux vous demander de conclure ? Monsieur Ikazban, nous avons un accord. Vous avez demandé que votre temps de parole soit transféré à Monsieur Gjanaj et à Monsieur Achaoui, ce qui a été fait. Donc respectez ce que vous avez proposé, Monsieur Ikazban. Je veux que vous respectiez votre temps de parole, ce que vous ne faites jamais !

M. Ikazban :

Vous voulez diminuer l'IPP de 0,2 %, cadeau que vous voulez donner aux gens. C'est un faux cadeau électoral, mais en même temps, vous massacrez le CPAS, vous ne retournez pas à la gratuité des garderies, au contraire vous massacrez les gens avec les sommations du huissier, des saisies, et j'en passe. Vous ne revenez pas sur la gratuité du stationnement alors que votre groupe ici du MR se plaint qu'il n'y a pas assez de places de stationnement, qu'il y a un étranglement dans cette commune...

M. le président :

Monsieur Ikazban, vous répétez ce que vos coreligionnaires ont déjà dit avant.

M. Ikazban :

Vous arrêtez de m'interrompre, on est dans la discussion du budget. J'ai dit que je ferais une interpellation qui n'allait pas être longue et j'aimerais bien on ne m'interrompe pas.

M. le président :

Mais votre interpellation est déjà plus longue que ce qu'elle ne devrait être.

M. Ikazban :

Non, elle n'est pas longue, c'est vous qui êtes dérangé par ce que je dis. J'aimerais bien qu'on me laisse terminer.

M. le président :

Vous avez encore une minute et c'est tout.

M. Ikazban :

Non non, je n'ai pas une minute, c'est un scandale ce que vous faites ! Vous me laissez parler jusqu'au bout !

On oublie très vite que vous avez augmenté le précompte immobilier qui a explosé, et qu'en plus de ça, les populations qui habitent dans le Molenbeek historique sont frappées deux fois, avec la révision cadastrale et l'augmentation du précompte immobilier. Malgré ça, vous continuez votre route. Alors moi, j'ai fait un petit calcul, puisqu'on veut me couper la parole, j'ai demandé à un expert-comptable, un fiscaliste, quelqu'un qui vous connaît bien, qui vous a donné des leçons, à Monsieur l'Echevin, parce que je m'attendais à ne pas recevoir de réponse. Et donc j'ai demandé de savoir combien représente ce cadeau de 0,2 % en moins pour l'impôt des personnes physiques. Évidemment, au plus on gagne, au plus on va récupérer. Évidemment, il y a plus de la moitié des gens à Molenbeek qui ne paient pas d'impôts, donc ce cadeau, ça ne les concerne pas. Par contre, comme je le disais, ils vont continuer à payer les garderies, continuer à payer les stationnements et les taxes. J'ai demandé de calculer, sur base de ce que vous proposez, et j'ai pris un couple qui gagne entre 15.000 et 18.000 €, avec une personne qui travaille et la deuxième qui est à charge. Je pense que c'est un peu plus représentatif de la plus grande partie des gens que nous avons ici. Je vous avoue que lundi soir, j'ai fait un petit calcul moi-même, je ne suis pas un expert, je le dis franchement. Mais mes calculs à moi étaient beaucoup plus importants que ce que j'ai reçu d'un expert. Il y a une commune en Flandre qui a un taux de 6,3 % et c'est pour cela que je trouve que c'est scandaleux parce que vous allez vendre cela comme une propagande électorale, comme un cadeau, alors qu'en réalité la plupart des gens ne sont pas concernés. Cette famille va récupérer, vous savez combien cette famille va récupérer, vous le MR qui aimez bien les diminutions d'impôts, et bien elle va récupérer 0,13 €. Évidemment, j'ai fait le même calcul avec quelqu'un qui est célibataire et qui gagne la même chose, lui, il récupérera quelques euros de plus, ça se rapproche du chiffre qu'a donné Monsieur Van Damme.

Non Monsieur le président, puisque vous voulez me couper la parole et que c'est comme ça dans cette majorité depuis le début, en vérité, votre budget, votre politique, elle est à l'image de votre proposition de diminution de l'impôt des personnes physiques : c'est du vent, c'est un leurre, c'est de la communication, c'est un effet d'annonce qui n'a aucun impact concret pour les plus fragiles de notre commune. C'est un budget petit bras...

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban, votre temps de parole est épuisé.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci Monsieur le président, tout d'abord, petite parenthèse, pour réagir aux propos de Monsieur Gjanaj, personnage que j'apprécie d'ailleurs, pas parce que c'est un socialiste, mais c'est un socialiste qui est business friendly et je dois quand même lui reconnaître ce mérite-là, et je tiens quand même à le saluer. Il m'a reproché d'avoir dit que Molenbeek aurait pu être la première commune la plus pauvre, on a de peu raté le titre. Il faut quand même rappeler que cette commune a été gouvernée pendant 70 ans par des bourgmestres socialistes et que donc si aujourd'hui on a une situation compliquée, c'est peut-être qu'historiquement, il y a des raisons. Je ne vais pas rappeler les dates, mais c'est la réalité. On ne va pas remonter jusqu'à Godefroy de Bouillon, je ne sais pas s'il était socialiste...

Tout d'abord, je crois que Madame Tamditi l'a soulevé tout à l'heure et je l'en remercie, c'est le dernier budget de la législature et c'est l'occasion peut-être de faire le point. Je vais peut-être utiliser un terme qui est fort, je parle pour moi, loin de moi l'idée de faire le procès de qui que ce soit, ça ne m'intéresse pas, ce qui m'intéresse, c'est l'avenir de cette commune. Quand j'entends le collègue Van Damme dire que Molenbeek est la commune qui est le marchepied des Bruxellois en région bruxelloise, donc qu'on vient se

faire une situation ici parce que l'immobilier n'est pas cher, parce qu'il y a certaines facilités, il y a un tissu associatif fort qui accompagne les gens et oui, une fois qu'on a fait sa situation, qu'on quitte la commune, une espèce de commune de transit... Mais la question que j'ai envie de poser, c'est de savoir si Molenbeek doit rester une commune de transit ou une commune qui s'occupe de faire la digestion pour la région. Je crois qu'aujourd'hui les Molenbeekois ont besoins d'autre chose, les Molenbeekois rêvent d'autre chose et cette commune mérite autre chose. Aujourd'hui, il y a clairement des opportunités, on doit quand même le souligner. C'est vrai au niveau régional, il y a une nouvelle attention par rapport à certains quartiers Molenbeekois pour faire des investissements, on doit le souligner également au niveau fédéral avec les investissements qui sont faits dans certains quartiers. Que l'opposition dresse un tableau noir du budget, c'est normal, c'est le rôle de l'opposition. On ne va pas vous en tenir rigueur. Je ne conteste pas tout ce que vous dites, j'aurai préféré qu'il y ait plus de moyens consacrés à l'amélioration de l'enseignement, de la qualité de notre enseignement, de lutter avec plus de vigueur contre la surpopulation des classes. Il y a des efforts qui sont faits, mais j'aurais souhaité quand même que des moyens supplémentaires plus forts soient alloués.

On a parlé de l'augmentation du précompte immobilier, je tiens quand même à rappeler que notre groupe s'était abstenu par rapport à ça. On a estimé que l'augmentation était trop forte, trop importante. Cette augmentation, pourquoi était-elle trop forte et trop importante, je suis désolé de vous le dire Monsieur Ikazban, vous qui êtes député régional et je tiens aussi à le dire par rapport à Monsieur Van Damme, et à Monsieur Gjanaj, ça ne vous gêne pas d'augmenter de 15 % les centimes additionnels au précompte immobilier au niveau régional, donc vous les votez au niveau régional, mais quand Molenbeek le fait, vous dites que nous sommes en train de faire de la spoliation, nous sommes en train d'enfoncer les Molenbeekois. Donc vous dites des demi-vérités, s'il y a une augmentation aussi forte, c'est parce qu'il y a une combinaison et à l'époque, nous avons dit attention, le gouvernement régional est aussi en train d'envisager d'augmenter les additionnelles au précompte immobilier au niveau régional. Ça, vous ne le dites pas.

M. le président :

Monsieur Ikazban, s'il vous plaît, n'interrompez pas Monsieur Lakhloufi, s'il vous plaît. Vous aurez droit à une réplique tout à l'heure. Le débat est resté serein jusqu'à présent, alors s'il vous plaît, respectez-le.

M. Lakhloufi :

Molenbeek, terre d'accueil après escalator social... Molenbeek, terre d'accueil, peut-être, on a toujours été une terre d'immigration, on le sait. Mais encore une fois, je tiens à le rappeler, est-ce qu'on doit rester dans cette fatalité, est-ce que Molenbeek n'a pas le droit d'évoluer, de s'améliorer ?

On a parlé du CPAS, mais il faut rappeler quelques vérités. Encore une fois, vous édulcorez la réalité. Le budget du CPAS a augmenté de 25 % par rapport à ce qui était voté précédemment dans l'ancienne législature. La dotation communale au CPAS, c'était dans l'ancienne majorité 20 millions d'euros, aujourd'hui, elle est de 26 millions d'euros, et vous êtes en train de nous faire passer pour une majorité antisociale. Pourquoi cette augmentation, pour faire face aux exclusions des chômeurs. J'ai le cœur qui saigne. Vous vous souvenez de cette phrase : j'ai le cœur qui saigne. D'une main, le parti socialiste exclut les chômeurs de leurs droits et ensuite vous venez pleurer ici en disant qu'il manque des moyens au CPAS. Mais c'est normal, il y a eu un afflux de gens qui sont arrivés, des personnes qui ont été exclues du chômage qui ont afflué vers le CPAS. Ça, vous ne le dites pas, évidemment. Mais il faut quand même parfois rétablir les vérités et je ne m'en priverai pas !

Alors il y a aussi la file des migrants, ça a aussi augmenté la pression sur le CPAS. Mais tout ça, vous n'en tenez pas compte. Vous dites simplement qu'on gère ici les choses sans cœur, de manière froide, mais je suis désolé de le dire, c'est de la désinformation. Je suis vraiment désolé qu'on tombe dans de tels travers. Voilà, je pense que j'ai fait le tour.

M. le président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

Nous avons une soirée assez mouvementée avec ce budget, mais je voudrais d'abord commencer par remercier l'échevin des Finances qui est arrivé avec un budget en équilibre, malgré la mise sous tutelle de Molenbeek. Je vais aussi rappeler quelques éléments, et je pense que tout le monde va me suivre là-dessus, on a un boom démographique à Molenbeek, on a des demandes de logements de qualité criants, un manque de crèches, un manque d'écoles, une jeunesse sans emploi, des problèmes de sécurité, petite parenthèse on a encore eu hier au conseil de police deux millions d'euros en moins venant de la Région, on a une augmentation croissante du CPAS parce que la population s'appauvrit de plus en plus et donc nous, nous avons un objectif, l'objectif de la majorité est d'assainir les finances publiques. On a créé des emplois à Molenbeek, on a de plus en plus d'investisseurs et d'entrepreneurs qui viennent s'installer à Molenbeek, on a des créations de crèches et d'écoles, on a un développement de sites culturels etc., et malgré tout ça, on est parvenu à faire un taux d'imposition des personnes physiques à 6,3 % et par-dessus le marché, on a encore augmenté la dotation du CPAS.

Il faut savoir qu'un bilan se lit de plusieurs manières, vous prenez des chiffres que vous lancez en blocs à votre sauce, mais moi je peux en tirer une conclusion simple, on a réussi sous cette législature à faire plus avec moins d'argent et plus de difficultés. Ça, c'est quelque chose que vous n'êtes pas parvenus à faire dans le passé.

M. le président :

Merci Monsieur Papadiz.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'échevin Haouari :

Merci Monsieur le président, je vais essayer de faire des commentaires et d'apporter des réponses par rapport aux multiples questions qui ont été posées et par rapport aux multiples remarques qui ont été faites.

Malheureusement, lors des interventions, plusieurs fausses vérités ont été avancées par certains, donc je remercie mes collègues Madame Tamditi, Monsieur Papadiz et Monsieur Lakhroufi d'avoir rappelé certaines vérités.

Concernant l'impôt des personnes physiques, ça va dans tous les sens, Monsieur Van Damme qui fait payer l'impôt des personnes physiques aux enfants et aux nouveau-nés, qui fait payer l'impôt des personnes physiques aux personnes qui sont au CPAS, alors que sa collègue SP.A de l'autre côté rappelle qu'il y a 24,1 % de personnes qui sont au CPAS, donc lui, il prend la population, 330.000 € et on divise par tout le monde, y compris les

nouveau-nés qui pour lui, payent l'impôt des personnes physiques. À partir de là, ça va être difficile de s'en sortir.

Monsieur Ikazban prend probablement un calcul réaliste, 0,13 euros, mais il prend une famille qui ne paye pas l'impôt des personnes physiques. Je rappelle que le tissu familial à Molenbeek fait qu'il y a beaucoup de personnes qui travaillent seuls et qui ont des enfants à charge et un conjoint à charge et par conséquent, beaucoup de familles ne sont pas soumises à l'impôt des personnes physiques. Quoi qu'il en soit, si je me base sur le calcul de Monsieur Ikazban et que je divise les 330.000 € par les 13 cents qu'il a cité et que je considère ça comme étant une moyenne, ça veut dire qu'à Molenbeek, il y aurait 2.538.000 personnes actives. Comme l'a dit Monsieur Papadiz, les chiffres, on peut les lire d'une manière ou d'une autre. Enfin, je passe à autre chose...

Monsieur Van Damme, c'est bien de dire que c'est électoral, qu'on engage du personnel, mais est-ce que vous faites la différence avec cette législature et la législature précédente ? Le personnel est ici, il est prévu au budget. Vous, vous ne prévoyiez rien au budget. Je rappelle le compte 2012 avec un dépassement de personnel de l'ordre de 4,5 millions d'euros, un record régional, voir un record européen ! Quasiment 10 % de frais dépassés. Ce n'était pas la seule année, je rappelle le fameux courrier de votre propre ministre-président, Monsieur Piqué, en 2010, où il vous disait attention, c'est un dérapage extrême, arrêtez de dépasser de 4 millions d'euros les frais de personnel. C'est ça la différence, quand on prévoit, on peut engager des gens. Ce n'est pas électoraliste. Le problème, c'est quand on ne prévoit pas, c'est là où il y a dérapage.

Par rapport à la dotation du CPAS, Monsieur Lakhloufi l'a cité, la dotation entre 2012 et 2018, donc le dernier budget de la législature 2012 et le dernier budget de la législature 2018, la dotation au CPAS évolue de quasiment 35 %. Il s'agit quand même de 7.000.000 €. Je défie et c'est enregistré et il y a du public, une commune ici en Belgique d'avoir augmenté la dotation de son CPAS de 35 % ! Ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de pauvreté à Molenbeek. Il y a effectivement une pauvreté, mais au moins, quand on parle avec les autorités du CPAS, ils admettent qu'il y a une pauvreté, on est tout à fait d'accord, ils admettent que la Commune fait beaucoup d'efforts, on est tout à fait d'accord, mais ils admettent aussi que les autres pouvoirs doivent aussi intervenir. Mais ici, vous voulez faire peser toute la pauvreté de Molenbeek sur les seuls Molenbeekois. C'est un scandale et vous n'êtes pas d'accord avec la diminution des impôts.

Monsieur Ait Jeddig, je suis désolé, mais je dois revenir vers vous, parce que je vous assure, vos analyses m'épatent à chaque fois. Je me demande pourquoi certains font encore appel à Bruno Wattenbergh, alors que Monsieur Ait Jeddig est présent ici à Molenbeek ? Je me pose des fois la question. Vous prétendez qu'on fabrique des bonis, vous parlez d'un prélèvement de 70.000 €, alors qu'on est sur un budget de 147 millions d'euros, ce n'est pas grave. Vous prétendez qu'on augmente le boni grâce à un prélèvement de 70.000 €. Je vous rappelle Monsieur, que quand il y a un prélèvement en dépenses et en recettes, le résultat est de zéro. Un prélèvement augmente le boni quand il n'y a pas de dépenses correspondantes. Dans ce cas-ci, il y a une dépense correspondante. Il y a une dépense correspondante dans tous les prélèvements. Ce que vous dites n'est pas tout à fait précis. Vous parlez d'une indexation des salaires, j'ai vu la circulaire budgétaire pour les communes, j'ai vu la circulaire budgétaire pour les zones de police, pour les CPAS, personne ne parle d'index. Le bureau du plan ne parle pas d'index en 2018, comme j'ai dit, vous avez vos propres réalités.

Ce que j'ai dit en sections réunies, parce que quand vous posiez vos questions, je me demandais si vous étiez présents ou pas, parce que vous avez reposé toutes les mêmes questions auxquelles on a déjà apporté des réponses, mais ce que j'ai dit, c'est qu'en 2017, il y a eu un index qui est tombé au 1^{er} juillet. Donc l'index tombe à partir du moment où

l'indice pivot est dépassé. Le mois d'après sont indexés les allocations sociales et le mois qui suit sont indexés les salaires du secteur public. Donc l'index en 2017, a pesé sur six mois. J'ai dit que l'index de 2017 pèsera en 2018 pendant 12 mois. Mais je n'ai jamais dit qu'il y aurait un index en 2018. L'indice pivot ne sera pas dépassé en 2018 selon le bureau du plan. J'espère que je suis clair.

Je montre à tout le monde, voilà l'ordre du jour de l'année passée au mois de décembre, le 21 décembre 2017, le deuxième. Comme cette année était le budget de l'exercice 2017. Donc le budget est bien passé. Vous dites que non, mais moi j'ai ici l'ordre du jour et je me demande quel crédit il faudrait donner au reste de votre intervention. Parce qu'honnêtement, vous faites sauter des chiffres, vous revenez à l'après-guerre. Vous avez parlé de la dette, mais je rappelle que la dette en 2012 était d'un peu plus de 100 millions d'euros. Mais ce que vous n'avez pas dit, vous dites que la dette augmente, mais je rappelle qu'il y a eu 41 millions d'euros empruntés durant cette législature pour effacer une dette qui n'a pas été contractée, qui était dans la trésorerie, on la dit ici à plusieurs reprises, qui a servi à des investissements entre 2007 et 2011 et ici, je ne fais pas de procès d'intention, je dis juste les faits tels qu'ils sont. Il y a eu donc 41 millions d'euros empruntés pour effacer la dette qui aurait dû être empruntée lors de l'ancienne législature. Donc voilà pourquoi la dette explose. On l'a dit et redit, mais il est toujours important de rappeler certaines vérités. Monsieur Van Damme, vous dites que sous l'ancienne législature, on allait chercher des subsides, mais honnêtement quand je suis arrivé à la commune, j'ai surtout trouvé des dettes. J'ai trouvé comme je viens de vous le dire 150 millions d'euros de dettes, ça j'ai trouvé, mais le reste de ce que vous avez dit, on n'a pas vraiment trouvé. Peut-être qu'en théorie, c'était le cas, mais en pratique pas.

Monsieur Berckmans, les questions que vous avez posées, les mêmes questions ont été posées lors des sections réunies et on n'y a répondu. Je vais quand même vous répondre brièvement, concernant le 1.400.000 € du stationnement, c'est un transfert, c'est purement technique. Vous avez posé une question sur l'impôt des personnes physiques, je rappelle que le chiffre qui a été inscrit, c'est un chiffre qui provient directement du ministère des Finances, c'est un chiffre qui est estimé par le ministère des Finances et qui est envoyé à toutes les communes, donc ce n'est pas la Commune qui l'estime. Concernant la taxe sur les hôtels, ce n'est pas la première année qu'elle passe, c'est la seconde année. En fait, la taxe sur les hôtels, la Région a pris la main et ici, la Commune fait office de boîte aux lettres. Les Communes doivent adopter ce règlement, mais c'est la Région qui s'occupe de tout ça. Les Communes n'interviennent plus dans cette taxe et donc il y a une rétrocession postérieure de la Région vis-à-vis des Communes. C'est la deuxième année puisque c'est déjà passé pour l'exercice 2017.

M. le président :

Merci Monsieur l'Echevin.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

Je vais donner quelques éléments de classification puisqu'il semble que certains ont mal lu les chiffres ou ne les ont pas compris. Par rapport à la dotation de la LES, il y a plusieurs dotations, il y a la dotation sur fonds propres et puis il y a un transfert de subsides ou la Commune sert simplement de boîte aux lettres. La dotation sur fonds propres passe de 1.077.060 1.194.285 euros, ce qui équivaut à une augmentation de 3,5 %. Quant au transfert, et ce sont les chiffres que vous avez cités, il faut additionner deux enveloppes différentes : il y a le subside de prévention dont vous avez parlé, où effectivement il y a une diminution du subside prévention parce qu'en fait, il y a certains travailleurs qui étaient

auparavant financés sur l'enveloppe prévention et qui sont aujourd'hui financés sur l'enveloppe politique de la ville et donc si vous additionnez sur 2017 et sur 2018 les subsides prévention et les subsides politique de la ville, on passe d'un montant total de 3.501.500 € en 2017 un montant de 3.703.265 €, c'est-à-dire une augmentation de 6 %.

Vous avez également mal lu les chiffres jeunesse et là, c'est pourtant quelque chose dont on avait parlé lors des conseils communaux précédents, il faut dans les dépenses facultatives, vous savez qu'il y a la grille sur le fonctionnement et puis il y a les transferts qui sont considérés comme des subsides aux associations. En fait, l'Inspecteur régional a estimé que dans certains frais de fonctionnement qui étaient utilisés par les services dans les dépenses facultatives, ils devaient glisser vers la ligne budgétaire transfert, parce qu'en fait, quand on est dans des partenariats et qu'on donne de l'argent à une association, ça doit plutôt être considéré comme un subside, même si c'est un partenariat, plutôt que d'être considéré comme un fonctionnement. Pour jeunesse, puisque vous avez cité ces chiffres-là, effectivement au niveau du fonctionnement en tant que tel, on passe de 36.000 € à 25.500 €, mais au niveau du transfert, on passe de 30.000 € à 40.500 €, donc au total on passe de 31.500 € à 70.500 €, c'est-à-dire de nouveau une augmentation de 15 %.

M. le président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

À ce conseil sur le budget, nous pouvons nous rejoindre sur les constats, et avoir la même volonté de faire bouger les lignes et de relever les défis d'une des communes les plus pauvres. On l'a suffisamment dit ce soir. C'est vrai que nous revenons de loin. À une époque, on fonçait droit dans le mur. On l'a rappelé, 150 millions d'euros de dettes, on était sur le point de ne plus pouvoir payer le personnel. Pendant des années, c'est vrai, certains avaient des visions, on a distribué sans se poser de questions, puisque le gâteau serait toujours plus grand grâce à la manne céleste que vous avez évoquée. Notre priorité a été de mettre de l'ordre dans la gestion, sans effet d'annonce. Des efforts ont été demandés à tous les acteurs, et je dirai d'abord au personnel communal. Malgré cela, les concertations et les négociations, les réunions relatives à la protection et au bien-être au travail ont été régulières, bien plus qu'avant, et suivies de décisions concrètes. Nos programmes sont en phase avec les besoins et les souhaits des Molenbeekoïses, que ce soit le logement, l'éducation, l'économie. Je vais vous rappeler quand même quelques grands projets qui ont été développés durant cette législature. Il y a d'abord le projet Eclat qui prévoit du logement, une école, une crèche. Eclat, c'est un projet qui a entièrement démarré sous cette législature. Je peux aussi vous parler de M Square, avec du logement, avec une maison de repos, avec un espace communal. Il y a également tous les projets qui sont discutés aujourd'hui, celui de Dépôt Design qui prévoit également du logement et du commerce le long du canal, celui de la KBC avenue du port, celui de Saintelette avec du logement et du commerce, l'école Saint-Michel qui accueillera plus de 1.800 élèves et qui est prévu dans les anciennes usines Saint-Michel. J'évoque aussi les PPAS, le 6D, le 8ATER et le Scheutbosch ter. Ça a demandé énormément de travail.

Mme Piquard :

Monsieur Bastenier s'en était déjà occupé.

Mme la bourgmestre :

Oui, mais il n'avait pas abouti. Au moins, sous cette législature, on n'a pas lancé de grands projets pharaoniques, mais on a concrétisé. On a concrétisé avec du logement, avec des écoles, avec du commerce.

Je vous rappelle aussi les plans d'aménagements directeurs qui sont en cours à Molenbeek et qui se font en collaboration avec la Région, que ce soit celui de la gare de l'Ouest, Heyvaert, porte de Ninove, le parc, la réalisation qui va se faire en collaboration avec la Région, avec Beliris, la Commune, c'est aussi un superbe projet qui sera réalisé sous cette législature.

Cela a demandé du temps, du travail, même si c'est moins visible que certaines concrétisations ou certains projets qui ont été portés dans le passé. Tous les programmes qui ont été développés sont en phase avec les besoins et les souhaits des Molenbeekois. Aujourd'hui, le pari est tenu, la situation est stable grâce à ces efforts collectifs, partagés, ce qui n'a pas toujours été le cas avant. Ce plan d'assainissement qui a été évoqué ce soir était une nécessité. La Commune de Molenbeek n'a pas été mise sous tutelle, la Commune de Molenbeek a demandé ce plan d'assainissement à la Région. Connaissant la réalité sociologique de la région, nombreuses sont les communes bruxelloises qui ont demandé ce plan d'assainissement, quelle que soit la couleur politique des majorités, parce que nombreuses sont les communes bruxelloises qui connaissent un changement sociologique et qui justement ont besoin de ce soutien pour mener à bien leur projet. Pour moi, avoir demandé ce plan d'assainissement à la Région bruxelloise, c'était un plus pour la Commune et donc, sous cette législature, la Commune est revenue à ses missions premières qui sont la sécurité, l'éducation, le logement, l'environnement et l'action sociale. Aujourd'hui, la majorité a assuré et la confiance des acteurs culturels, socio-économiques est de retour. Tous les Molenbeekois sont concernés, évidemment ceux qui sont dans une grande précarité et dont on a parlé également ce soir, notamment par rapport au CPAS, mais aussi les seniors, les enfants, je dirais en quelque sorte les citoyens ordinaires qui eux aussi doivent être entendus. Le budget qui est présenté ce soir concerne chacun.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Je vais maintenant donner la parole aux chefs de groupe avant de passer aux conseillers communaux. Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Dank u wel Mijnheer de voorzitter. Je ne vais pas répondre à tout, mais quand même un point important, c'est assez étonnant d'entendre la bourgmestre dire le contraire de son échevin des Finances. L'échevin des Finances dit que quand il est arrivé ici, c'était la catastrophe, que les socialistes avaient laissé un grand trou. Et puis la bourgmestre dit que le plan d'assainissement, toutes les communes de la région, c'est partout, peu importe les couleurs politiques, c'est partout la même chose. En plus, l'Echevine des Finances, c'était une libérale, si je ne m'abuse. Donc, Madame la bourgmestre, il faut choisir, soit le plan d'assainissement a à voir avec le fait de l'appauvrissement de la région dans sa globalité et donc différentes communes sont tombées sous un plan d'assainissement, soit c'est ça votre explication, soit l'explication, c'est que c'est de la faute des socialistes, mais je vous rappelle que vous étiez au collège aussi, et donc il faut assumer. Mais donc, décidez-vous sur quelles pistes vous allez jouer, parce que franchement, tourner de gauche à droite, c'est bizarre.

Ensuite, vous dites qu'il y a plein de projets qui ont été lancés lors de cette législature. Vous commencez par parler du projet Eclat, mais ce projet est 100 % privé. Il s'agit d'un terrain qui appartient à 100 % à un privé et vous avez inclus des obligations en vertu des permis que vous devez octroyer et par cela, vous avez imposé des choses. Oui, ça c'est vrai, mais c'est un endroit qui était vide et un privé a lancé un projet, vous avez mis des obligations, parce que vous deviez donner un permis, mais vous n'avez rien à voir avec ça. C'est la même chose pour le projet Saint-Michel, ce n'est pas vous qui avez lancé l'initiative, c'est le privé. Moi je parle d'autre chose, je parle des projets qui ont été lancés par le public sous l'impulsion du public et ça, je n'en vois plus. Je ne vois aucun grand projet dans cette commune qui en a tellement besoin. Je vois le contraire, je vois que vous inaugurez plein de projets lancés dans le passé, c'est très bien, mais vous ne préparez par le futur parce que la cellule qui fonctionnait très bien et qui était la cellule modèle de la région, qui allait chercher des fonds européens, des fonds fédéraux, des fonds partout, cette cellule-là, vous l'avez abolie, vous l'avez fait disparaître. Vous aviez une cellule projets subsidiés et vous l'avez fait disparaître. Cette cellule n'a plus la même envergure et ne lance plus de projet. Ça, c'est la réalité. Vous n'investissez pas dans le futur, vous ne lancez pas de nouveaux projets, vous n'arrivez pas à obtenir des subsides, même si vous êtes première vice-présidente de la chambre, même si vous êtes proche du premier ministre, vous n'arrivez pas à utiliser ce pouvoir au bénéfice de la commune, comme ça se faisait sous le bourgmestre et la majorité précédente. Ça, c'est la différence et c'est la différence dont Molenbeek souffre et souffrira parce qu'avec ce budget-ci, on n'arrivera jamais à combler les problèmes de Molenbeek et c'est ça le vrai défi auquel vous ne répondez pas aujourd'hui.

M. le président :

Merci Monsieur Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le président, je voudrais simplement dire une chose, il faut un peu sortir du bac à sable, de dire ce n'est pas moi, c'est eux etc., je pense qu'en politique et au niveau communal plus qu'ailleurs, très souvent les grands projets sont portés par plusieurs personnes, par plusieurs majorités qui se succèdent. Je pense qu'on sortirait grand d'adopter une attitude respectueuse par rapport à ça et je prends pour exemple l'inauguration cette semaine du musée communal. Ce projet a quand même été porté par votre prédécesseur et donc je pense qu'il faut rendre à César ce qui est à César et aussi reconnaître qu'il y a parfois des projets qui prennent du temps et qui sont portés par un ensemble. On dit très souvent que le succès a 100 pères et la difficulté ou la défaite est orpheline. La situation difficile de la commune oui, nous faisons le même constat. Si on nous avait laissé un peu de temps, on aurait peut-être parlé de choses positives, mais on ne nous a pas laissé beaucoup de temps...

C'est incroyable, Khadija Tamditi qui se moque de moi, tout arrive ici !

Effectivement, je pense que vous êtes confrontés comme d'autres avant vous et d'autres après vous au boom démographique, à la situation financière difficile, au bashing permanent de Molenbeek. Nous l'opposition, nous avons quand même eu une attitude responsable et solidaire dans ces moments difficiles. La pauvreté qui augmente, la situation du CPAS qui est difficile, et je reviens sur cet exemple, Monsieur Haouari est parti et c'est dommage, mais il s'est moqué un peu de nous quand il a répondu, il s'est moqué gentiment, parfois méchamment, mais le calcul que j'ai fait faire, c'est un vrai calcul et il concerne les familles avec un couple et une seule personne qui travail, qui gagne 18.000 €, 18.950,47 € exactement, qui est une situation qu'on retrouve beaucoup dans la commune. Évidemment

que tout le monde n'est pas dans cette situation, et je l'ai dit en préambule, évidemment que la diminution de l'impôt des personnes physiques bénéficie plus à ceux qui ont des gros revenus, mais pour la famille que j'ai donné en exemple, ça représente 0,13 €. J'ai fait le même calcul pour un célibataire qui gagnerait la même chose et il récupère entre trois et cinq euros. Donc il faut être honnête, votre diminution de l'impôt des personnes physiques, elle est pré-électorale, elle est électoraliste et ça représente des cacahouètes. C'est votre droit de proposer aujourd'hui dans le budget, mais alors il faut dire la vérité, il faut dire les choses honnêtement. Moi je constate que dans votre budget, vous avez prévu une diminution des recettes de l'impôt des personnes physiques de plus ou moins 600.000 €. Je constate que dans le budget, 600.000 €, c'est exactement ce que vous allez chercher dans la poche des parents qui payent les garderies, qui étaient gratuites avant. Vous auriez pu choisir de rendre les garderies gratuites, ça, c'est plus juste. Parce qu'alors là, ça représente vraiment les Molenbeekois les plus faibles. À côté de ça, ces Molenbeekois, ils subissent des sommations d'huissiers et je rappelle, vous étiez ici plusieurs à me le dire : ne vous inquiétez pas, ceux qui ont des problèmes financiers, ils peuvent aller au CPAS. Mais le CPAS, vous l'étranglez financièrement. Il ne faut pas rigoler, il ne faut pas se moquer du monde, on présente un cadeau qui est un faux cadeau, un cadeau électoraliste, et même les plus riches, ils ne vont pas gagner car entre trois et cinq euros. Et la personne qui travaille courageusement, c'est chouette, vous allez lui donner 0,13 €. Il ne faut pas se moquer du monde. Un budget, c'est à l'image de ce que vous faites, c'est à l'image de ce que vous proposez, je pense qu'il faut parler sérieusement aux gens. Le calcul dont je vous parle, je ne l'ai pas fait dans mon coin, c'est un calcul que j'ai fait faire par un spécialiste, sur base d'une commune qui est déjà autour de 6,3 %, mais qui n'est pas en région bruxelloise mais en région flamande.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'ai écouté les réponses des différents représentants du collège, mais il y a quelques éléments que je voudrais remettre en exergue, c'est que quand on parle d'aller chercher des subsides ailleurs, je pense qu'on doit le voir comme un véritable partenariat entre les différents niveaux de pouvoir et donc, je pense qu'en début de législature, vous avez eu une posture assez critiquable et critique envers un certain niveau de pouvoir qui est la Région. Je vous ai démontré dans les différents exemples que la Région a permis, parfois elle a ses lacunes, mais quand même qu'elle a sauvé la Commune. Je pense qu'il ne faut pas se baser uniquement sur un partenariat ou sur le subside extérieur pour pouvoir financer à terme ou refinancer à long terme, la commune, et c'est pour ça que je trouve et je n'ai pas envie de m'étendre là-dessus aujourd'hui, parce que je trouve cela déplorable, c'est que le plan de développement économique local franchement, le présenter en fin de législature, alors qu'il était déjà promis en 2012, ça résume bien ce que je dis, c'est que la manière de redynamiser l'économie locale, c'est quelque chose qui est un rendez-vous manqué, quel que soit le contexte difficile qu'a rencontré la commune avec le Molenbeek bashing depuis 2014.

Le rôle de l'opposition, c'est aussi et c'est ce que j'ai endossé depuis le début de la législature, c'est d'être un rôle de signal d'alarme, de veiller à ce que quand on prend des décisions, on aille dans le détail. Je trouve qu'ici, quand je vous ai parlé de la prime aux monopropriétaires, je n'ai pas reçu de réponse quant à savoir si vous maintenez ce budget à 700.000 €. On voit que pour 2016, on a déjà dépassé ce budget, on a dépassé de 50.000 €. Ceux qui auraient pu bénéficier de cette prime sont beaucoup plus importants que 4.861 en 2016, ils sont quasiment, sur base de votre estimation à 12.000. Et donc je répète, faites

attention, ne vous tirez pas une balle dans le pied, vous avez mis en avant la bonne gouvernance, la bonne gestion des deniers publics, je comprends cet objectif, mais moi je vous dis, faites attention. Dans votre exercice ici, c'est toujours un budget de 700.000 €.

Concernant l'impôt des personnes physiques, moi quand je l'ai proposé en 2015, ce n'était pas pour faire de l'électoratisme, c'était clairement parce qu'il y avait un projet et une vision derrière pour les Molenbeekois et les Molenbeekoises, c'était de faire en sorte qu'on puisse faire passer un message à cette classe moyenne, passer un message à ceux qui veulent rester à Molenbeek ou qui veulent y investir. Ce n'était donc pas ici en fin de législature le moment de faire un one shot. Veillez à ce que s'il y a une diminution d'impôt des personnes physiques, qu'elle soit structurelle et surtout, qu'elle soit logique par rapport à une vision que vous aurez pour les prochaines années. Je trouve qu'ici c'est dommage d'arriver à ce genre d'initiative en fin de législature, donc je le regrette, mais en même temps, comme je vous l'ai dit au départ, dès le moments où je l'ai moi-même proposé, je ne vais pas pouvoir m'y opposer, mais je regrette un peu le contexte dans lequel c'est arrivé.

Concernant les primes aux monopropriétés, peut-être que l'échevin du Logement va vouloir s'exprimer là-dessus, mais je n'ai pas reçu de réponse très claire à ce sujet. Je vous remercie.

M. le président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je trouve que c'est fascinant que personne n'a réagi sur le fait que cette commune est sous financée de plusieurs dizaines de millions d'euros. Si on va raconter ça à l'étranger, comment fonctionne le financement des communes, ils nous déclarent fous, que le financement des communes dépende tellement de l'autofinancement des communes. Même en Wallonie, même en Flandre, la dotation générale prend une partie plus grande des finances communales. Ce n'est qu'à Bruxelles, avec l'accord de tous les partis, qu'on organise l'inégalité. La bourgmestre a dit que tous les projets répondent aux besoins des Molenbeekois. On a presque envie de dire amen. Si au niveau des logements vous y répondez tellement, comment se fait-il que pendant votre mandature, la liste d'attente pour les logements sociaux s'est tellement allongée. Pourquoi avez-vous décidé, alors que la pauvreté augmente, pourquoi vous avez augmenté les loyers des logements communaux ? Pourquoi vous avez augmenté les loyers des logements sociaux ? Pourquoi, ayant une petite marge, vous ne faites pas comme certaines villes, revenir en arrière sur les garderies payantes ? Il y a une révolte partout en Belgique contre cette taxe de tartine, c'est-à-dire la taxe que les gens doivent payer maintenant pour que leurs enfants mangent des tartines à l'école. Ce n'est plus la taxe de l'église où on doit payer sa chaise, maintenant on doit payer sa chaise à l'école pouvoir manger sa tartine à midi. C'est horrible. Je trouve qu'avec les 330.000 € plus les 800.000 € de boni, on aurait pu poser un acte fort qui n'aurait pas exclu, comme vos garderies payantes l'ont fait, ont exclu 1.000 enfants de garderies scolaires. Vous n'allez pas tromper les Molenbeekois, ce n'est pas en donnant quelques mesures bling-bling pour quelques jeunes, que vous allez faire oublier le fait que 1.000 enfants ne sont plus à l'école dans l'accueil extrascolaire. Même dans cet accueil extrascolaire, vous reconnaissez que nos critiques, années après années, étaient justes. On a critiqué le trop peu de moyens investis dans ces garderies et chaque année, la réponse est que soi-disant la qualité est très bonne. Je suis étonné de voir combien de cet argent va réellement revenir dans les écoles. Je vous fais un défi, si vous répondez tellement bien aux besoins des Molenbeekois et aux enfants Molenbeekois, je vous défie de publier les chiffres de l'évolution

de la réussite du CEB. C'est une étude, je pense que ça vaut la peine, parce que les politiques, ils doivent se justifier. Il n'y a aucune majorité qui peut donner des chiffres concrets que leur politique a diminué le taux d'échec au début du cursus secondaire des Molenbeekoïses. J'aimerais bien qu'on étudie cela. Est-ce que notre politique fait avancer oui ou non la réussite de nos enfants ? 50 % des enfants doivent chercher une place à l'extérieur de Molenbeek, si vous dites que vous répondez tellement aux besoins des Molenbeekoïses, comment se fait-il que la moitié des familles doive bouger leurs enfants chaque matin en dehors de Molenbeek ?

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je ne dis pas que le boni a été fabriqué, non. Mais il n'est pas réaliste et à mon avis, il est dans le rouge. On peut effectivement avoir des résultats artificiels en gonflant les recettes. Les recettes ne sont que des prévisions et on peut faire ce qu'on veut avec les chiffres. J'ai montré des exemples, concernant par exemple le précompte immobilier, on compte 4 millions supplémentaires, mais avec les nombreuses réclamations, est-on sûr qu'on va les avoir ? Et puis quand je parle de 70.000 €, c'est parce que cet argent n'a pas été attribué. Les 200.000 € devaient revenir assez monopropriétaires qui devaient en bénéficier. Parce qu'ils n'ont peut-être pas été informés ou parce qu'ils ont trouvé les démarches compliquées, ils ont payé l'augmentation de précompte immobilier, mais ils n'ont pas pu bénéficier de cette prime. On prévoit dans le budget une augmentation de cette prime pour l'année prochaine. Donc ce boni ne se justifie pas du tout.

Par rapport aux projets qu'on cite, on parle des projets le long du canal, effectivement ce sont de bons projets mais ils ont entraîné la gentrification de ce canal. Il y a aussi une pression sur les loyers, la jeunesse et on rencontre une mixité, bien entendu, mais le problème c'est qu'il faut proposer aussi des logements sociaux. Et qu'est-ce qu'on a provoqué, on a provoqué un déplacement de populations. L'augmentation des loyers saigne le budget des ménages.

Concernant l'impôt des personnes physiques, il y a des calculs qui ont été cités, mais cette diminution du taux ne bénéficie qu'aux revenus les plus élevés. La plupart des Molenbeekoïses n'en bénéficieront pas. C'est pour cela qu'on pointe le doigt là-dessus et c'est un vrai cadeau fiscal, comme on fait un cadeau aux banques, aux organismes financiers. Pourtant, c'est un poste qui pourrait rapporter plus et on maintient le même taux de taxe sur ces banques qui ne payent pas plus et ce, depuis plusieurs années.

J'avais aussi posé une question à laquelle on ne m'a pas répondu, ce sont les fournitures scolaires dans les écoles néerlandophones. On aide les parents dans cette école néerlandophone alors que dans l'enseignement francophone, on diminue la dépense des fournitures scolaires. Pourtant, l'évolution démographique est positive, il y a plus d'élèves. Quelle est l'explication ? J'aimerais bien avoir une réponse claire à cette question.

Et puis, on se vante ici d'avoir créé une école secondaire, c'est très bien, nous sommes très contents, il y a un manque criant de places dans les écoles, mais quand aurons-nous une meilleure qualité de l'enseignement, avec des professeurs présents ? Parce que l'absentéisme des professeurs, on n'en parle pas beaucoup, et pourtant c'est criant dans nos écoles.

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het word aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de voorzitter, donc j'avais posé quelques questions à Monsieur l'Echevin des finances. Il y a une petite question à laquelle je n'ai pas reçu de réponse. Peut-être que vous n'avez pas compris, puisque je l'ai posé en néerlandais, mais comme parfois je suis gentil, je vais la répéter en français. Pour les subsides, et je vais expliquer après pourquoi je reviens sur cette question, j'avais demandé le montant qui est prévu pour le RWDM, 60.000 € pour l'entretien des terrains, est-ce qu'il s'agit de frais faits directement par la Commune ou est-ce un montant qui est versé au RWDM ?

Je vais vous expliquer pourquoi je reviens sur ça, ces organisations qui reçoivent des subsides par des organismes publics peuvent délivrer des attestations aux parents pour qu'ils puissent déduire les frais de stage par exemple au niveau fiscal. Je prends ici l'exemple du RWDM, mais ça vaut aussi pour les autres organisations...

Monsieur Ikazban, comme je vous parle en français, soyez un tout petit peu poli et écoutez-moi !

Je pense que c'est aussi important au niveau social dans le sens où ça peut diminuer certaines charges pour les parents qui veulent laisser participer leurs enfants à certaines activités. Je peux vous assurer aussi, mon fils joue au RWDM, mais ça ne vaut plus pour moi l'année prochaine, parce qu'il a 12 ans depuis le 6 décembre, c'est pour ça que je lui ai donné comme troisième celui de Sinterklas.

M. le président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci Monsieur le président, je voulais apporter une petite précision, on a évoqué la question de la dotation du CPAS, je voudrais quand même préciser à juste titre que cette dotation aujourd'hui, comparée à celles de toutes les autres communes, elle reste la plus petite. Je parle des chiffres de 2016 parce que les chiffres de 2017 ne sont pas encore définitifs, mais comparé à d'autres communes, on est moins bien servi, parce que la dotation de 25 millions d'euros, si on compare avec Saint-Josse, la population n'est pas la même, mais là, la dotation de 34 millions d'euros. Il y a certaines communes qui tournent autour de 71 millions d'euros. Ça démontre clairement que malgré tout, Molenbeek reste en deçà de l'ambition qui est affichée.

Deuxième élément, pour répondre également, l'enveloppe budgétaire 2017 est de 173 millions d'euros, on a tendance à comparer avec 2012 ou 2013, mais l'enveloppe budgétaire est moindre, bien évidemment. Il y a donc une évolution en termes d'enveloppe budgétaire, il faut donc que l'évolution soit également proportionnelle par rapport aux besoins. Dans la dotation du CPAS, on reste en deçà des autres communes.

Pour répondre à Madame Turine au niveau des chiffres, bien évidemment, Madame Turine, l'idée que j'avais mise en évidence, c'est que l'ambition affichée et les urgences aujourd'hui, quand vous parlez d'augmentation de 15 % des montants, ça peut paraître énorme, mais en termes de chiffre, c'est 10.000 € ou 15.000 € l'augmentation. C'est donc insignifiant par rapport aux besoins que la jeunesse demande.

Au niveau de la LES, c'est la même chose. C'est une augmentation qui peut paraître exceptionnelle en termes de pourcentage, mais si vous divisez cette augmentation sur une base mensuelle, c'est insignifiant par rapport aux besoins qui sont criants du point de vue de la jeunesse. C'est dans cet esprit-là que je voulais orienter le débat.

M. le président :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Merci Monsieur le président, Monsieur Haouari, comment allez-vous ? Installez-vous ! Je voulais donc dire à Monsieur Haouari que je préférais sa posture précédente. Avant, il était comme dans une voiture qui roule et il montait à bord sans avoir de permis de conduire et il savait qu'il n'avait pas le permis de conduire et donc il avait une posture comme ça toute humble. Là maintenant, il a oublié que sa voiture a un volant et que lui, il peut prendre ce volant et qu'il peut tourner à tout moment. Il donne l'impression que son véhicule est un véhicule fou, qu'il n'y a qu'une seule possibilité, qu'il doit aller contre ce mur-là et que cette voiture est complètement foutue etc. Non Monsieur Haouari, ne donnez pas cette impression, vous êtes quand même un échevin, faites un peu de politique, vous n'êtes même pas encore un spécialiste tout à fait, ne jouez pas l'expert ! C'est la Région qui fait un monitoring sur vos finances et vous êtes en train d'acquérir une certaine expérience, mais ne dites pas que la situation était impossible, vous aviez évoqué vous-même des idées, qui vous paraissent peut-être maintenant farfelues, mais à ce moment-là, vous étiez tellement convaincus qu'on avait presque une émotion quand on vous entendait parler de cette régie que vous alliez créer pour récupérer un peu d'argent. Ne dites pas que vous n'aviez pas la possibilité, que ce n'était que les dettes etc., non ! Épatez-nous, faites de la politique et ne jouez pas à l'expert. Vous êtes un échevin et on ne voit pas qu'il y a de la politique. La politique, c'est aller en direction des personnes pour essayer de répondre à leurs besoins, à leurs préoccupations. Alors que vous, vous me donnez l'impression d'être dans une tour, vous évoquez 1940, parce que nous, on ne se permettrait pas d'aller jusque-là, mais c'est vous qui évoquez tous les jours, chaque fois que vous pouvez, vous évoquez ce fameux 1940 où la situation était catastrophique, la guerre, les dettes, la possibilité de récupérer l'argent, le personnel etc. Quand la majorité précédente était en place, elle a fait de la politique et elle est allée au plus près des besoins de la population. Ne croyez pas que si vous, vous n'étiez pas venus, la commune n'aurait pas pu être sauvée. De toute façon, la Région joue son rôle, tous les experts nécessaires sont là et ce n'est pas vous qui avez sauvé la Commune, vous n'avez rien fait du tout. On attend encore ce que vous allez faire sur le terrain, la population n'a pas suffisamment de moyens pour survivre, les commerces ont des difficultés, tout le monde a des problèmes. Mais, ne me dites pas qu'il n'y avait qu'une seule possibilité et que vous n'avez pas pu faire autrement.

M. le président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Les débats sont terminés. Nous allons passer au vote électronique ?

Monsieur Ikazban, vous voulez intervenir ?

M. Ikazban :

Je n'ai pas de problème à faire un vote comme vous l'entendez, simplement, je voudrais demander au secrétaire communal adjoint, qui est présent, de vérifier si la majorité est en nombre pour voter. Parce que nous, opposition, on veut bien donner le quorum de temps en temps, mais je trouve que pour voter le budget, vous devez être en nombre, à vos places. C'est une question de respect !

M. le président :

La majorité est à 24, c'est suffisant.

On passe au vote sur le budget.

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 24 votes positifs et 12 votes négatifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 24 positieve stemmen en 12 negatieve stemmen.

**4. Taxes communales - Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques -
Renouvellement et modification pour 2018.
Gemeentebelastingen - Aanvullende gemeentebelasting op de personenbelasting -
Vernieuwing en wijziging voor 2018.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 25 votes positifs, 1 vote négatif, 10 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 25 positieve stemmen, 1 negatieve stem, 10 onthoudingen.

M. le président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Vous allez me permettre de bousculer un petit peu la séance, Monsieur le président, c'est vrai que j'aurais dû m'y prendre beaucoup plus tôt, toutefois la séance ayant débuté par une interpellation citoyenne qui n'était pas là, j'ai été un petit peu distraite.

Nous avons perdu il y a peu de temps un ancien l'échevin, Monsieur Alain Laurent, et je trouve qu'au nom de tout ce conseil communal et en tout cas au nom des anciens échevins, on pourrait lui rendre hommage et en tout cas au minimum une minute de silence. Je vous remercie et excusez-moi de perturber ce conseil .

M. le président :

Madame Piquard, Madame la bourgmestre propose qu'un hommage lui soit rendu à la prochaine séance du conseil communal.

Mme Piquard :

C'est la moindre des choses, je pense. Je suis désolée, mais puisque vous n'en avez pas parlé, moi j'y pense et je vous le demande.

M. le président :

Désolé Madame Piquard, je crois que beaucoup de personnes l'ignoraient. Je vous remercie d'ailleurs de nous en avoir fait part !

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Nous nous abstenons pour votre proposition de diminution de l'impôt des personnes physiques, parce que comme on vous l'a expliqué tout à l'heure, ça représente en réalité des cacahouètes. C'est un cadeau qui est fait aux plus riches, et même quand vous travaillez, quand vous prenez une moyenne de ceux qui gagnent 18.000 € et qui travaillent seuls, ça représente 0,13 € de gagné. Au final, dans votre budget, vous perdez 600.000 € de recettes, ça représente exactement ce que les parents payent pour les garderies. On aurait pu rendre les garderies gratuites, ça aurait été beaucoup plus juste comme mesure.

5. Taxes communales - Taxe additionnelle au précompte immobilier - Renouvellement pour 2018.

Gemeentebelastingen - Opcentiemen bij de onroerende voorheffing - Vernieuwing voor 2018.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 24 votes positifs, 2 votes négatifs, 10 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 24 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen, 10 onthoudingen.

6. Taxes communales - Prime liée à l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier pour 2018 - Approbation du règlement, du formulaire de demande et du modèle d'attestation.

Gemeentebelastingen - Premie in verband met de toename van de opcentiemen bij de onroerende voorheffing voor 2018 - Goedkeuring van het reglement, het aanvraagformulier en het model van verklaring.

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

Monsieur Berckmans, le point est retiré, donc on ne discute pas. On rediscutera de votre amendement à la prochaine séance quand le point sera réintroduit. Il y a une modification technique à apporter au texte.

**7. Taxes communales - Centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique.
Gemeentebelastingen - Opcentiemen op de gewestelijke belasting op de inrichtingen van toeristische logies.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 24 votes positifs, 12 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 24 positieve stemmen, 12 onthoudingen.

**8. Taxes communales - Taxe sur publicité sur la voie publique - Renouvellement et modification.
Gemeentebelastingen - Belasting op de publiciteit op de openbare weg - Vernieuwing en wijziging.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 24 votes positifs, 12 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 24 positieve stemmen, 12 onthoudingen.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Ce n'est pas une abstention sur le fond, parce que finalement taxer des publicités, ce n'est pas ce qui nous dérange, mais la construction de votre budget de manière générale est problématique, parce que vous frappez les plus faibles et ça ne nous convient pas.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

**9. Taxes communales - Taxe sur la distribution d'imprimés publicitaires non adressés - Modification pour 2018 à 2021 inclus.
Gemeentebelastingen - Belasting op de uitdeling van niet-geadresseerde publicitaire drukwerken - Wijziging voor 2018 tot 2021 inbegrepen.**

M. de voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Ik heb een vraag over punt 9, maar dat is technisch hetzelfde als punt 8, dus er wordt hier een belasting geheven, een reglement voor 3 jaar, terwijl eigenlijk een belasting in feite jaarlijks moet gebeuren, denk ik, juridisch.

Donc ici il s'agit au point neuf et au point huit d'un règlement de taxes pour trois ans, alors que ça doit être fait annuellement, je pense.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'échevin Haouari :

En fonction des sujets, certaines taxes doivent être renouvelées tous les ans, mais d'autres peuvent l'être pour une durée plus longue. Dans ce cas-ci, c'est pour trois ans.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 24 votes positifs, 12 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 24 positieve stemmen, 12 onthoudingen.

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Donc vous allez chercher une hypothétique taxe supplémentaire par rapport aux publicités. Je ne défends pas du tout les publicités, les gens sont déjà suffisamment envahis comme ça. Il y va de la propreté publique, mais nous aurions été plutôt satisfait si en parallèle vous aviez décidé d'investir cet argent pour rétablir la campagne des encombrants à domicile, ce qui n'est pas votre cas.

M. le président :

Merci Monsieur Ikazban.

10. Economat - Versage de déchets pour la période du 1er juin 2018 au 31 mai 2019 avec possibilité de deux tacites reconductions - Approbation des conditions et du mode de passation.

Economaat - Storten van afval voor de periode van 1 juni 2018 tot 31 mei 2019 met mogelijkheid van twee stilzwijgende verlengingen - Goedkeuring lastvoorwaarden en gunningswijze.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

11. Enseignement francophone - Institut Machtens - Enseignement communal de Promotion sociale - Règlement des études de l'Institut Edmond Machtens - Modification du décret du 30 juin 2016 - Approbation.

Franstalig onderwijs - « Institut Machtens » - Gemeentelijk onderwijs van Sociale promotie - Schoolreglement van de « Institut Edmond Machtens » - Wijziging van het decreet van 30 juni 2016 - Goedkeuring.

M. le président :

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je voudrais connaître les motivations de la modification de ce règlement ?

M. le président :

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Cette modification du règlement fait suite à un décret relatif à l'enseignement de promotion sociale inclusif et donc qui prévoit que les établissements prévoient des aménagements pour les personnes à mobilité réduite. Pour l'institut, dans les faits, tous les cours vont se donner au rez-de-chaussée, il y aura un local informatique au deuxième étage avec 24 PC, mais si nécessaire, il y aura une adaptation pour la personne handicapée qui pourra avoir un poste informatique au rez-de-chaussée. Le professeur se rendra disponible. C'est prévu dans le règlement suite à ce décret de la Communauté française.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

**12. Enseignement francophone - Institut Machtens - Enseignement communal de Promotion sociale - Règlement d'ordre intérieur - Modifications - Approbation.
Franstalig onderwijs - « Institut Machtens » - Gemeentelijk onderwijs van Sociale promotie - Intern reglement - Wijzigingen - Goedkeuring.**

M. le président :

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Là aussi, il s'agit d'une adaptation à un décret. On intègre dans le règlement d'ordre intérieur des décrets, donc celui concernant l'enseignement inclusif. Comme je vous l'ai dit, on prévoit dans le règlement d'ordre intérieur que l'institut Machtens s'engage, conformément au décret, à mettre en place dans la mesure du possible, des aménagements raisonnables permettant aux personnes en situation de handicap d'accéder, de participer et de progresser dans l'enseignement de promotion sociale.

Il y a également la présence aux cours, à savoir aujourd'hui les étudiants ne peuvent s'absenter sans motif valable à plus de 4/10 de chaque unité d'enseignement. Alors que précédemment, c'était 80 % de présence pour les cours. Nous avons une exigence moindre parce que c'est de l'enseignement de promotion sociale pour adultes et donc souvent, il s'agit de personnes qui sont déjà engagées soit dans des activités professionnelles ou dans des activités familiales et qui n'ont pas nécessairement la disponibilité suffisante et donc c'est pour cela que nous avons mis le plafond à 60 % de présence et non plus à 80 % ou 90 % comme précédemment.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

**13. Enseignement francophone - Enseignement communal de Promotion sociale - Institut Machtens - Convention entre l'Administration communale et l'asbl Service Emploi de Koekelberg pour l'occupation gratuite de locaux de cours à l'Institut Machtens - Approbation.
Openbaar Onderwijs - Gemeentelijk onderwijs van Sociale promotie - « Institut Machtens » - Conventie tussen het Gemeentebestuur en de vzw « Service Emploi de Koekelberg » voor de gratis bezigheid van leslokalen bij het « Institut Machtens » - Goedkeuring.**

M. le président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'aurais voulu demander si, pour un espace aussi limité qu'un local et le couloir, si les assurances étaient identiques à celles pour tout l'établissement, ou est-ce qu'il y a une assurance spécifique pour cet endroit ?

M. le président :

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

En ce qui concerne l'assurance, je vous ferai une réponse par écrit.

Mme Bastin :

Je demande simplement qu'on y soit attentif parce que je me dis que c'est quand même très spécifique, ça concerne le service emploi de Koekelberg, donc il faut savoir s'ils ont pris une assurance pour cet espace qu'on leur consacre.

Mme la bourgmestre :

En fait, on ne leur consacre pas un nouvel espace, il se fait que l'espace avec les ordinateurs est utilisé en cours du soir, puisqu'il s'agit du cours de promotion sociale. Donc il y a une convention qui se fait avec le service Emploi de Koekelberg et avec Bruxelles Formation pour permettre à des demandeurs d'emploi de pouvoir suivre et avoir la disposition de ces ordinateurs pendant l'après-midi et donc, c'est une convention qui est intéressante pour la Commune et pour le service Emploi de Koekelberg puisque le service Emploi en contrepartie de la mise à disposition gratuite par la Commune du local informatique, ce service Emploi propose de s'occuper de la maintenance de la classe informatique, qui est composée de 26 PC et de mettre à jour les versions, de mettre 12 PC supplémentaires le temps de la convention. C'est une convention qui est donc intéressante pour toutes les parties. Concernant l'assurance, je demanderai aux services qu'ils soient attentifs pour voir que le service Emploi de Koekelberg prenne les assurances nécessaires, mais je suppose que c'est déjà fait.

M. le président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

C'était ça le sens de ma question.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

**14. Cultures - Musée communal MoMuse - Exposition permanente - Jours et heures d'ouverture au public et mise en place d'une politique tarifaire liée à cette ouverture.
Culturen - Gemeentelijk Museum Momuse - Permanente tentoonstelling - Openingsuren en -dagen voor het publiek en instellen van tarieven.**

M. le président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le président, vous me voyez très ravie qu'enfin ce musée soit ouvert ! Toutefois, je voudrais, en ce qui concerne le tarif voir pourquoi on n'octroie pas un tarif de deux euros pour les seniors ? Je vois que pour les jeunes qui ont une carte, ils payent deux euros. Les seniors doivent payer trois euros. Je ne vais pas chicaner pour un euro, mais il y en a pour qui ça pourrait compter, notamment dans les petits revenus seniors.

M. le président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Pour ma part, je me réjouis vraiment de l'ouverture de ce magnifique musée, que j'ai eu la chance et l'honneur de découvrir vendredi dernier, lors du vernissage. Je salue vraiment cette initiative qui a été pensée de très très longue date et donc je voudrais aussi saluer les précédentes majorités et notamment notre précédent bourgmestre, Philippe Moureaux.

Je lis effectivement cette grille tarifaire et je me dis finalement que pour un musée aussi ambitieux, un musée aussi riche, au niveau de ses reliques, au niveau de ses objets, au niveau de son histoire, est-ce qu'on ne pourrait pas aussi envisager qu'il puisse permettre une certaine gratuité pour la population molenbeekoise, pour susciter l'envie de fréquenter ce musée. À défaut de pouvoir rendre ce musée, parce que je suis un peu aussi idéaliste, je rêverais qu'il soit totalement gratuit, mais vu que je sais que ce ne sera pas possible, de pouvoir imaginer qu'on puisse l'intégrer dans le dispositif des musées gratuits tous les premiers mercredis du mois par exemple ? Est-ce que c'est quelque chose qui serait possible ? Ce serait quand même intéressant qu'à raison de quelques jours par mois, ce musée soit réellement gratuit pour tout le monde.

M. le président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais préciser que le musée sera ouvert gratuitement une fois par mois le dimanche. Évidemment qu'on peut s'inscrire dans d'autres parcours comme vous le proposez et donc il y a une participation qui est demandée, mais le musée sera gratuit pour les écoles, avec un accompagnement pédagogique important. Il y a une participation qui est demandée, mais il y aura quand même des efforts importants qui vont être réalisés par la

Commune pour en faire véritablement un parcours pour connaître la commune. On veut s'adresser particulièrement aux jeunes, pour ce musée, il y a quand même un conservateur, il y a également un mi-temps de la Maison des Cultures, ainsi que deux ou trois personnes administratives. Il y a donc un effort en termes d'encadrement de ce musée. Nous avons reçu 600.000 € de soutien de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la concrétisation de ce musée. Le musée, sa mise en œuvre, sa concrétisation a coûté 2.600.000 €, dont 1 million d'euros à charge de la Commune. Ce n'est quand même pas négligeable.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'échevine Gilles-Goris :

Je confirme simplement que le musée sera ouvert le dimanche. C'est d'ailleurs l'occasion de faire un peu de promotion et de vous inviter à vous y rendre, c'est encore gratuit demain, de midi à 17 heures et cela vaut vraiment le détour. C'est toute l'histoire, les racines, l'origine de notre commune et c'est très intéressant. Ça fait du bien au cœur et à la mémoire. Il y a toute une série de projets qui seront mis en œuvre, des visites organisées entre autres pour les seniors, nous avons plein d'idées et on n'hésitera pas de revenir vers vous quand elles seront concrétisées.

M. le président :

Merci Madame Goris.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
36 votants : 36 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
36 stemmers : 36 positieve stemmen.*

**15. Service Prévention - Plan bruxellois de Prévention et de Proximité 2016-2019 - Approbation.
Preventiedienst - Brussels Preventie- en Buurtplan 2016-2019 - Goedkeuring.**

M. le président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Nulle part dans les documents, nous n'avons trouvé l'explication de savoir pourquoi, quelles sont les axes, le montant. On ne trouve pas de justifications ou de motivation politique.

M. le président :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

Ce n'est jamais que la suite du programme qui est déjà passé en conseil communal. C'est vrai que la dernière section réunie a été consacrée uniquement au budget, mais comme il avait été demandé par Monsieur Ikazban qu'il y ait des sections réunies concernant la LES, une réunion en tout cas pour parler de la LES, soit on organise une section réunie mais on peut aborder plus en détail tout ce programme ou alors en janvier, mais je pensais que vous aviez accès au projet tel qu'il a été rentré à la Région. Je propose qu'on vous le présente plus en détail dans une section réunie. Maintenant, si vous avez des questions précises sur certains des projets qui sont présentés là, je veux bien essayer d'y répondre. Mais si c'est pour une présentation générale, il vaut mieux une section réunie, je pense.

M. le président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Vu que nous n'avons que des gros chiffres, trois choses m'ont marqué : au niveau de la toxicomanie, les assuétudes, je ne vois pas de nouveaux projets. Est-ce que ça veut dire que la situation au niveau de la dépendance à Molenbeek est normale, que rien n'a changé et qu'on peut continuer comme on faisait jusqu'ici ? Je trouve que ce serait une erreur grave.

Au niveau de la radicalisation, je crois que le montant est de 360.000 €, désolé le montant est de 294.000 €, mais donc est-ce que c'est un montant qui remplace le financement existant ? Est-ce qu'on n'avait pas besoin de 200.000 ou 300.000 € ? Quelle est la différence, est-ce qu'on fera plus ou moins ? Est-ce qu'on engage des gens ?

Au niveau de l'accrochage scolaire, est-ce que c'est la même chose que le DAS ? Est-ce que ce sont des moyens supplémentaires, à quoi vont-ils servir, est-ce qu'on va faire des soutiens scolaires régulièrement dans les écoles ou dans l'étroite synergie avec l'équipe pédagogique ? Est-ce qu'on va finaliser cela, est-il y a un projet, est-il y a une ambition ?

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je ne pourrai pas répondre dans les détails, donc je pense qu'il faut vraiment d'abord une rencontre avec le fonctionnaire de prévention pour entrer dans les détails.

Par rapport aux assuétudes, il y a certains axes effectivement qui existent déjà, que ce soit le financement du Pont, puisque c'est un service qui existe déjà. Il y a un petit financement pour Medibus qui a effectivement augmenté puisqu'on confirme la collaboration qu'on fait avec eux. Ensuite, il y a toute une série de projets qui rentrent dans une approche plus transversale par rapport aux assuétudes, que ce soit de la formation et du travail transversal : il y a en ce moment un projet qui commence, des maraudes qui sont organisées par le Pont en collaboration avec les gardiens de la paix et avec les travailleurs de rue. Chacun peut ainsi se former puisqu'ils ont des expertises différentes, certains ont une expertise de la rue, d'autres ont une expérience du sujet des assuétudes et ceci permet

aussi de mieux travailler en réseau par rapport à la question des assuétudes. C'est un projet qui vient de commencer et effectivement, il y a quelques nouveaux projets par rapport à la question des assuétudes.

On attend toujours la confirmation du projet régional et intercommunal d'un centre intégré. Dès que nous en aurons la confirmation, nous vous en ferons part. L'idée est aussi de relancer la concertation en tenant compte évidemment de la présence de ce centre intégré. Mais l'avenir de ce centre intégré n'est pas dans nos mains pour l'instant.

Pour les autres questions, je propose vraiment qu'on en parle vraiment durant des sections réunies. Je suis désolée, parce que je pensais de bonne foi que vous aviez reçu le document complet tel qu'il a été envoyé à la Région.

M. le président :

Merci Madame Turine.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que sur la question de la drogue, j'ai l'impression qu'il n'y a pas d'unité dans cette enceinte, que nous avons un problème sérieux qui mérite plus d'approches que ce qu'on fait maintenant. Quand on est intervenu en section réunie pour demander pourquoi on ne fait pas un plan ambitieux scolaire de prévention, la réponse était que ce n'était pas le rôle du service de prévention, je tombais de ma chaise. Je ne comprends pas qu'il y ait un nouveau plan introduit et approuvé, où de nouveau, un plan ambitieux de prévention antidrogue n'est pas dedans. Je ne comprends pas, suite à cette affaire des gaz hilarants, on a fait une petite rencontre avec des habitants, des riverains et des parents, il y a des familles qui sont vraiment en détresse, ils ne savent pas où s'orienter. J'avais suggéré une collaboration avec les médecins de famille qui connaissent les situations familiales, les parents viennent avec les problèmes. Mais j'ai l'impression qu'on parle dans le vent, si ça c'est la conception de Madame la bourgmestre qui a dit que vos projets répondent aux besoins des Molenbeekois, vous êtes à côté de la plaque. Je ne sais pas combien de familles attendent qu'on fasse quelque chose d'ambitieux. Je vois qu'en Islande ils ont réussi en 15 ans à faire baisser le taux d'abus de drogues et d'alcool de 40 % jusque 5 %, je me dis que ça devrait vous inspirer, Molenbeek devrait envoyer une délégation en Islande. Et ici qu'est-ce qu'on fait, on reproduit, on reproduit, on reproduit toujours le même plan d'année en année. Les ambitions, je ne sais pas. Le sens de l'urgence, je ne sais pas, mais ce que vous me présentez ne me convient pas.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig, mais il fallait normalement intervenir avant.

M. Ait Jeddig :

C'est vrai que ce n'est pas clair, on n'a pas d'explication, on n'a pas les documents donc j'aimerais proposer qu'on reporte le point au conseil communal suivant.

M. le président :

Non on ne reporte pas, on va passer au vote. Par contre, une présentation sera faite en janvier, comme vous l'a dit Madame Turine.

M. Ait Jeddig :

On ne va quand même pas voter quelque chose qui n'est pas clair !

M. le président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 24 votes positifs, 11 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 24 positieve stemmen, 11 onthoudingen.

16. Communication - Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI) - Affiliation au portail informatique pour l'alerte de la population et d'information à la population (BE-Alert) - Convention générale avec le Centre de Crise du Service public fédéral Intérieur et Convention spécifique BE-Alert avec le Centre de Crise du Service public fédéral Intérieur - Approbations.

Communicatie - Algemeen Nood- en Interventieplan (ANIP) - Aansluiting voor de levering van het webportaal voor de alarmering van en de informatie aan de bevolking (BE-Alert) - Algemene overeenkomst met het Crisiscentrum van de Federale Overheidsdienst Binnenlandse Zaken en BE-Alert overeenkomst met het Crisiscentrum van de Federale Overheidsdienst Binnenlandse Zaken - Goedkeuring.

M. de voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de voorzitter, dus ik heb hierover enkele maanden geleden een interpellatie gehouden, en ik ben blij dat er nog voor het einde van het jaar beslist wordt dat de Gemeente aansluit op dat alarmeringssysteem.

Donc j'ai fait une interpellation à ce sujet il y a quelques mois et je suis content que la commune prenne la décision avant la fin de l'année d'adhérer à ce système. Je peux vous dire que c'est un système efficace. Moi, je m'étais déjà inscrit sur le site du SPF intérieur. Il y a un mois, il y avait un problème avec le feu à Drogenbos, et j'étais de l'autre côté de la région, c'était un samedi avant-midi, et j'ai reçu des SMS où il était indiqué de fermer les fenêtres etc. Donc je crois que c'est important pour la sécurité et le bien-être des habitants.

M. le président :

Merci Monsieur Berckmans.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**17. GRH - Instauration d'un horaire flexible pour le service PUIC.
HRM - Instelling van een flexibel uurrooster voor de dienst ANIP.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**18. GRH - Personnel communal - Horaire de travail - Centre PSE.
HRM - Gemeentelijk personeel - Huurrooster - Centrum PSE.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

**19. GRH - Règlement de travail - Annexe 16 - Educateurs écoles francophones -
Modification.
HRM - Arbeidsreglement - Bijlage 16 - Opvoeders franstalige scholen - Wijziging.**

M. le président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci Monsieur le président, je voudrais tout de même dire, quand je lis les missions des surveillants éducateurs, je me demande, comme ces missions sont tellement étendues, comment ils font l'accompagnement des élèves jusqu'à ceux des enseignants et des parents. Je me demande s'il y a une formation qui leur est donnée pour pouvoir assumer ces missions ? Je ne pense pas que n'importe quels surveillants éducateurs qui sortent de l'école puissent assumer ce genre de choses. Donc j'ai trouvé que c'était vraiment une description extrêmement large de ce qu'ils devaient faire.

En plus de ça, au niveau des horaires de surveillance, j'ai peut-être mal compris, mais il y a un horaire qui est établi à la page 36, un horaire de travail qui est relativement différent. Alors est-ce qu'il y a un recoupement, est-ce qu'il y a deux types de surveillants éducateurs ? Est-ce que c'est la même fonction, est-ce que ce sont des missions différentes ? J'aurais voulu avoir un petit éclaircissement par rapport à ça, merci.

M. le président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Deux remarques, je vois bien que dans l'annexe 16 sur les surveillances, il est écrit que les surveillants éducateurs n'assurent en aucun cas le remplacement des instituteurs. Je crois que c'est important de le mettre dedans, mais je crois que c'est encore plus important de l'appliquer. Dans le sens que j'ai déjà entendu, suite aux absences de professeurs, que des animateurs, les éducateurs, qu'ils ont dû reprendre des heures de cours. J'espère qu'on respecte ce qui est dedans, j'espère qu'on engage et qu'on remplace les professeurs absents à temps et qu'on n'attend pas des réunions de parents ou une lettre qui est envoyée ou quelque chose qui apparaît dans la presse pour le faire.

Deuxième chose, je vous ai posé la question pourquoi dans le point 23, les assistants sociaux ne doivent plus être présents la première semaine de juillet et la dernière semaine d'août ? Alors que c'est exactement une des revendications que les éducateurs ont portées il y a quelque temps lors des changements du règlement de travail ? Ce serait injuste vis-à-vis des autres membres du personnel qui doivent être là début juillet et fin août. Est-ce que vous pouvez nous expliquer comment il se fait que pour les uns, c'est impossible mais pour les autres, c'est possible.

M. le président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Merci Monsieur le président, j'ai exactement les mêmes remarques que Madame Bastin, je trouve que le descriptif de fonction est quand même assez étoffé pour une fonction d'encadrement ou du surveillant. J'étais très étonné par rapport à un tel descriptif, il y a énormément de missions, parfois des missions qui nécessitent des formations spécifiques et des compétences spécifiques. J'espère qu'il y aura quand même un suivi et une possibilité pour le personnel d'être informé en fonction de ce qu'on leur demande d'accomplir comme tâche et missions.

M. le président :

Merci Monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à Madame la bourgmestre qui va tenter de répondre en l'absence de Madame Vande Maele, absente pour raisons de santé.

Mme la bourgmestre :

Madame Vande Maele est souffrante et nous avons été informés seulement ce soir, donc je n'ai pas eu l'occasion de préparer ses points. Ce que je peux vous dire, c'est que tous ces points ont fait l'objet de négociations et de concertations et que la description de la fonction a été modifiée en collaboration avec les surveillants éducateurs qui ont participé activement à l'élaboration du texte.

Alors je vois qu'il était demandé à l'administration communale d'informer les éducateurs sur les nouvelles législations en vigueur, et les surveillants éducateurs restent la première semaine de juillet et la dernière semaine d'août en horaire variable parce que je pense qu'il faut assurer, préparer la rentrée ou la sortie et je pense que c'est pour ça qu'on a leur demande précitée. Maintenant, si vous voulez, je peux reporter : pour avoir plus de précisions. On va reporter le point au mois de janvier, mais je sais en tout cas que ce point a été négocié avec les surveillants éducateurs et qu'il a été approuvé par les syndicats. Moi, je n'ai pas d'autres précisions comme ça à vous donner ce soir, parce que je n'étais pas là durant les négociations.

M. le président :

Merci Madame la bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci, je peux tout à fait comprendre, mais je relève le point parce que nous avons des articles 60 qui font un travail de surveillants et qui ont des formations complémentaires au CEMEA. Or je sais bien que les CEMEA ne donnent pas du tout une formation suffisamment importante ni étayée pour pouvoir assumer ce type de surveillance-ci. Donc est-ce qu'il y a des grades différents ? C'était un peu ça, mais bon, il n'y a pas d'urgence, mais j'aimerais bien être rassurée par rapport à ça.

M. le président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur Haouari.

M. l'échevin Haouari :

Oui, il y a une coordinatrice...

M. le président :

Pour pouvoir assumer ce type de surveillance-ci, donc est ce qu'il y a des grades différents ? Il n'y a pas d'urgence, mais j'aimerais être rassurée par rapport à ça.

M. l'échevin Haouari :

Il y a une coordinatrice pour chaque équipe et les articles 60 sont intégrés dans les équipes, mais ils sont bien sûr toujours encadrés.

M. le président :

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

20. GRH - Conseil des Jeunes - Instauration d'un horaire flexible.

HRM - Jeugdraad - Instelling van een flexibel uurrooster.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

21. GRH - Règlement de travail - Annexe 1 - Frais de transport - Modification. HRM - Arbeidsreglement - Bijlage 1 - Vervoerskosten - Wijziging.

M. le président :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci monsieur le président. Je voulais intervenir parce qu'apparemment, il y a beaucoup de choses qui changent, notamment pour le personnel et surtout celui à plus faibles revenus.

Le personnel va recevoir un abonnement STIB si j'ai bien compris, gratuit, celui-ci est bien sûr offert par la Région. Toutefois ceux pour ceux, il y en a et ça existe dans notre commune, qui habitent Ternat ou Dilbeek ou Asse, qui mettent un enfant en crèche ou à l'école à Molenbeek, ça se trouve, et qui doivent venir effectivement partiellement surtout en voiture pour reprendre le gosse et rentrer dans des heures plus au moins raisonnables à la maison, on va leur demander à ces personnes une carte riverain de 600 euros. Je trouve ça exagérément élevé et très lamentable, parce que 600 euros net c'est probablement pour un quart de votre personnel la moitié d'un salaire mensuel. Donc, pour venir travailler motivé, ça va être compliqué et en plus les ponctionner à cette allure-là, je trouve cela vraiment lamentable comme gestion à l'égard du personnel.

Je plaide pour qu'effectivement vous trouviez une solution alternative à ceci et à la limite puisque les abonnements ne sont pas encore délivrés peut-être vous pourriez, je suggérerais qu'effectivement comme au paravent ces personnes puissent avoir une carte de stationnement à 80 euros à leurs frais comme cela se fait un peu partout. Soyons clairs, 600 euros pour des petits salaires moi je ne sais pas...

M. le président :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que le point ne peut pas passer. Le texte néerlandais n'est pas affiché, toujours pas dans le BOS, je pense que c'est illégal.

Je pense que ce point ne tient pas compte des demandes que le personnel a faites. Il y a des gens qui sont très contents de l'abonnement. Malheureusement, il y a des gens qui

doivent déposer leurs enfants en dehors de la commune, parfois en dehors de Bruxelles et les transports en commun ne sont pas une solution, ni même la carte STIB.

Je pense que le personnel a le droit qu'on fasse une étude, une demande spécifique de qui se trouve dans la situation qui nécessite réellement de se déplacer. Je pense que des exceptions ont été faites ou en tout cas des règlements différents sont appliqués pour le personnel des écoles, le personnel des crèches. J'entends que le personnel du CPAS a eu une directive pour dire ok jusqu'au mois de mars, il y a encore moyen de régler cela et je pense que ce serait très inopportun de le faire passer maintenant pour tout le personnel de la commune sans entendre et essayer de trouver des réponses pour les situations spécifiques.

Entendez-moi bien, je trouve que c'est bien d'avoir des abonnements STIB pour tout le monde, mais les gens qui sont vraiment sanctionnés qui ne savent pas faire autrement pour eux, c'est 600 boules en plus.

Je voudrais faire, en tout cas, un amendement à ce truc-là, provisoirement comme ça vous l'avez déjà, c'est de tout simplement retirer le « décide de » et de le rendre blanc.

Ça c'est mon amendement spécifique. Est-ce que je dois le lire en détail ?

Mme la Bourgmestre :

Je vais quand même intervenir pour donner des explications.

La proposition qui vous est présentée ce soir elle a été, c'est une proposition qui vient directement du gouvernement bruxellois et qui s'adresse à toutes les communes de Bruxelles. La proposition est que l'on remette un abonnement STIB gratuit à tous les membres du personnel communal à condition que la Commune ne prenne plus en charge la carte de riverain pour motiver, inciter les membres du personnel à utiliser les transports publics. C'est une bonne initiative.

Pour les personnes qui disposent actuellement d'une carte qui est payée pour partie par la Commune, il est prévu une année, un période transitoire pour justement permettre à ces personnes de pouvoir encore bénéficier de la carte riverain pendant une année et de voir quelles seraient les possibilités pour s'organiser et utiliser les transports publics.

Je pense que c'est un plus pour la commune. C'est un plus pour les membres du personnel que de recevoir cet abonnement STIB et au-delà je propose, donc ça concerne 80 personnes dans l'administration communale, et pour ces personnes en fonction de leur situation particulière comme vous l'avez évoqué, éventuellement de devoir conduire des enfants, d'avoir besoin de leur voiture pour des raisons familiales, la proposition est de voir dans quelle mesure on peut donner accès à du stationnement hors voirie à ces membres du personnel par la suite. De toute façon, il y a une année transitoire pour faire les adaptations nécessaires. Ça a été négocié avec la Région qui a marqué son accord.

Comme la disposition doit entrer en application à partir du 1^{er} janvier, je pense qu'on a tout intérêt, ici au conseil communal, à adopter cette disposition.

M. De Block :

Si la langue n'est pas respectée en informant les conseillers dans les deux langues ?

Mme la Bourgmestre :

Si vous déposez un recours, oui.

M. De Block :

Ce n'est pas moi qui vais déposer un recours, c'est votre personnel et ils auront raison.

Mme la bourgmestre :

Pour la petite note d'humour, je suis étonnée que le PTB défende la voiture privée et non pas le transport public.

Mais il faut inciter ceux qui vivent en dehors de Bruxelles à venir vivre à Molenbeek à proximité de leur travail, ce sera tout bénéfice pour eux et tout bénéfice pour la commune.

M. le président :

Voilà, les explications ont été données par madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Le secrétaire adjoint, lui, me dit qu'on peut le reporter, mais moi je trouve que c'est ...

Mme l'échevine Turine :

On peut ou on doit ?

M. le secrétaire adjoint :

On ne doit jamais, on peut.

Mme l'échevine Turine :

Oui mais légalement la question a été demandée.

M. le secrétaire adjoint :

Le texte devrait être dans le document. Il y a marqué de tekst zal volgen et il n'est pas dedans.

Mme la bourgmestre :

Monsieur le président, on reporte !

M. le président :

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

**22. GRH - Département Prévention - Horaire flexible - Modifications.
HRM - Departement preventie - Flexibel uurrooster - Wijzigingen.**

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

**23. GRH - Statut des assistantes sociales des écoles communales francophones -
Modification.
HRM - Statuut van de sociaal assistenten van de franstalige gemeentescholen -
Wijziging.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**24. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale article 234 § 2 et 3 - Marchés
publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Gemeentelijke Eigendommen - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 § 2 & 3 -
Overheidsopdrachten - Kennisgeving van de besluiten van het College van
Burgemeester en Schepenen.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**25. Propriétés communales - Déploiement de caméras à Lecture Automatique de
Plaques d'Immatriculation (ANPR) sur le territoire de la commune de Molenbeek-Saint-
Jean.
Gemeentelijke eigendommen - Uitrol van ANPR-camera's (automatische
nummerplaatherkenning) op het grondgebied van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek.**

M. le président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je vois qu'il y a des caméras qui peuvent reconnaître des immatriculations. Je trouve que c'est quelque chose qui peut être utilisé et qui peut être une atteinte vraiment importante de la vie privée. Ça m'inquiète de plus en plus. Le fait que par exemple en Autriche, il y a maintenant des gouvernements d'extrême droite, ils ont été d'extrême droite déjà avant, mais qu'on est en train de préparer un arsenal d'instruments capable de ficher, de suivre tout ce que nous faisons et vers où on va. Ça commence avec la STIB où on pointe et

officiellement c'est anonymisé, mais il y a déjà eu des gens qui ont démontré que ce n'est pas le cas. Avec ce genre de caméras, on est suivi partout. L'anonymité et le droit d'être anonyme pour certains, je trouve que, moi ça m'inquiète, c'est peut être, je ne vais pas voter pour. Je trouve que c'est une évolution dans la société qui m'inquiète, dans les mains des gens mal intentionnés.

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

La question sur la vie privée vient d'être évoquée. Je crois que c'est très important. Moi ce qui m'inquiète, c'est qu'on vise les véhicules qui ont plus de 10 ans et ça touche souvent les personnes qui ont des faibles revenus et qui disposent encore d'un véhicule plus au moins ancien qu'ils peuvent utiliser. Ça, c'est mon inquiétude et qu'est-ce qu'on va faire à ce moment-là ? Ce sont souvent des personnes qui ne peuvent plus bénéficier d'un financement pour accueillir un nouveau véhicule.

Je suis effectivement pour la basse émission contre toutes ces particules fines présentes, mais il ne faut pas oublier que toutes ces particules fines se sont accumulées parce qu'il y a eu de mauvaises politiques de mobilité qui ont fait que finalement nos rues, nos voiries sont..., les véhicules n'avancent pas. On fait des trottoirs très larges. On fait des avenues avec une seule bande de circulation, des sens unique, etc.

Je me rappelle, j'utilisais des rues ne fusse que pour citer Saint-Josse, on prenait des raccourci, maintenant on est rabattu systématiquement sur les grands axes et donc il y a dans les plans de mobilité...

Mme la bourgmestre :

Stop, stop, allez, allez ...

M. le président :

Si c'est le sujet, il est dans le sujet.

M. Ait Jeddig :

Je suis dans le sujet parce que ce sont des émissions et les basses émissions.

M. le président :

Le chrono n'a pas été enclenché.

M. Ait Jeddig :

De toute façon je comptais terminer. Simplement je peux continuer et j'en profite.

Mme la bourgmestre :

Je crois qu'il y a une alliance subjective entre l'Islam et le PTB.

M. Ait Jeddig :

Non, mais on est préoccupé par les gens faibles, les gens qui ne peuvent pas se procurer de nouveaux véhicules et donc je m'abstiendrai sur ce point pour cette raison.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 31 votes positifs, 2 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 31 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen, 1 onthouding.

26. Propriétés communales - Alliance Habitat - Projet Condor - Convention entre la Commune, la SC Le Logement Molenbeekois et la SLRB en vue de la constitution d'un droit de superficie pour la construction d'un programme mixte de logements et d'équipement sur une parcelle communale.

Gemeentelijke eigendommen - Alliantie Wonen - Condorproject - Overeenkomst tussen de Gemeente, de CV Le Logement Molenbeekois en de BGHM voor de samenstelling van een recht van opstal voor de samenstelling van een gemengd programma van woningen en uitrusting op een gemeentelijk perceel.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je vois que dans les projets qu'on favorise, aussi bien au Logement Molenbeekois qu'on est en train de pousser à la limite de ce qu'on peut faire dans tout ce qui est autre chose que logement social proprement dit, et je trouve qu'avec la liste d'attente que nous avons, on ne peut pas se permettre ce genre de petite folie.

Je vois que dans ce projet-là spécifiquement, il y avait au début 80% de social et maintenant, c'est 60%. Je trouve qu'on ne peut pas dire que la demande des logements sociaux que vous acceptez, qu'elle est réelle et faire ça...

Je trouve qu'il y a une attitude, il y a une politique où on ne trouve qu'à peine 15% de logements sociaux, c'est de trop alors qu'il y a des villes comme Vienne ou Amsterdam qui sans problèmes atteignent les 40% ou 50% et que là, ce n'est pas de trop. Par contre ici, à Bruxelles, dès qu'on dépasse les 15%, on a un problème. Moi je ne comprends pas.

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 32 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 32 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

**27. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de rénovation Urbaine "Gare de l'ouest" - CRU 3 - approbation des conventions.
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract "Weststation" - SVC 3 - Goedkeuring van de overeenkomsten.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 33 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 33 positieve stemmen, 1 onthouding.

28. Département Infrastructures et Développement Urbain – Marché de services pour différentes missions d'études de pollution du sol concernant des projets initiés par le Département Infrastructures et Développement Urbain - Convention relative au lot 1 de la « Centrale de Marché pour les études de Pollution du Sol destinée aux organismes publics Bruxellois ».

Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling - Dienstenopdracht voor verschillende missies van bodemverontreinigingsstudies betreffende projecten door het Departement Infrastructuur en Stedelijke ontwikkeling opgestart - Overeenkomst betreffende perceel 1 van de " Opdrachtcentrale voor Bodemverontreinigingsstudies bestemd voor Brusselse Overheidsinstellingen".

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

29. Département Infrastructures et développement Urbain - Contrat de Rénovation Urbaine "Citroën - Vergote" CRU 1 - Approbation des conventions.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract "Citroën - Vergote" SVC 1 - Goedkeuring van de overeenkomsten.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

30. Action sociale - Adoption du nouveau règlement relatif aux subsides aux consultations de nourrissons.

Sociale Actie - Goedkeuring van het nieuw reglement betreffende de subsidies aan de zuigelingenraadplegingen.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

31. Mobilité - Mission d'éducation au vélo - Convention Pro Velo 2017.

Mobiliteit - Opvoedingsopdracht van de fiets - Overeenkomst Pro Velo 2017.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Ik vind dit een goed initiatief. Ik wil alleen de vraag stellen op basis waarvan de vzw pro velo uitgekozen is omdat er ook nog andere verenigingen zijn zoals de fietsersbond en ik wil ook van de gelegenheid gebruik maken om mij te verheugen over het feit dat de vertegenwoordiger van de PTB na vijf jaar ook een beetje aandacht geeft voor de tweetaligheid van de documenten.

Je me réjouis qu'après cinq ans, que le représentant du PTB qui est un flamand géographique d'origine est aussi attaché à l'importance du bilinguisme.

M. le président :

Merci monsieur Berckmans. Dank U mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je trouve simplement que la dépense, peut-être que mon calcul est mauvais, je trouve que la dépense est un peu trop élevée. Il s'agit de 24,4 jours pour une somme de 9.750 euro. Je pense que c'est un peu élevé comme dépense.

M. le président :

Merci monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais demander en lien avec ceci, quel est l'ambition pour des garages, des boxes vélos parce que si on veut stimuler l'utilisation du vélo, un des freins, et évidemment les pistes cyclables, les sécuriser, j'espère avoir un retour la dessus ici au conseil

communal, mais aussi le fait que les gens ne peuvent pas placer leurs vélos. Je voudrais en lien avec ceci demander quels sont les plans et l'ambition de la Commune ?

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Mahy.

M. l'échevin Mahy :

Je ne vais pas m'étaler sur les plans de vélo et tout ça. J'y reviendrai d'ici peu. Je vous promets d'ici peu de temps, on reviendra avec ça via un plan qui s'appelle le by pad, mais des vélos box s'installent à Molenbeek et on soustraite ça à l'asbl Cyclo.

Pour Pro Vélo, les formations dans les écoles, elles sont données à la fois dans les écoles francophones et néerlandophones et donc je suppose que Pro Vélo ait des contacts avec le Fietsersbond pour assumer ces formations dans les écoles néerlandophones.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**32. Développement Durable - Conclusion de la convention de mise à disposition d'un service de comptabilité énergétique avec Sibelga.
Duurzame Ontwikkeling - Sluiten van de overeenkomst voor de terbeschikkingstelling van een dienst energieboekhouding met Sibelga.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

**33. Développement Durable - Conclusion du contrat-cadre de mise à disposition de panneaux photovoltaïques avec l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE), en présence de Sibelga.
Duurzame Ontwikkeling - Sluiten van de raamovereenkomst voor de terbeschikkingstelling van fotonvoltaïsche panelen met het Brussels Instituut voor Milieubeheer (BIM) in aanwezigheid van Sibelga.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.*

*De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

34. Développement Durable - Adhésion à la centrale d'achat de l'intercommunale Sibelga pour l'accompagnement des pouvoirs publics locaux et régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale en vue de promouvoir les mesures d'efficacité énergétique.

Duurzame Ontwikkeling- Toetreding tot de aankoopcentrale van de intercommunale Sibelga voor de begeleiding van de lokale besturen en gewestelijke overheden met het oog op de bevordering van energie-efficiëntie maatregelen.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
33 votants : 33 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
33 stemmers : 33 positieve stemmen.*

35. Enseignement francophone - ASBL "Pouvoir Organisateur Pluriel" - Octroi d'un subside de 20.000 Euros à l'asbl « Pouvoir Organisateur Pluriel ».

Franstalig onderwijs - VZW "Pouvoir Organisateur Pluriel" - Toekenning van een toelage van 20.000 € aan de VZW "Pouvoir Organisateur Pluriel".

M. le président :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci monsieur le Président.

Je voudrais qu'on me rappelle le montant global versé à cette asbl. De mémoire il me semblait que c'était 50.000 euros et donc là, maintenant, on verse 20.000 euros, donc j'aimerais qu'on me rappelle le montant global annuel et savoir si c'est distribué sur base de justificatifs et éventuellement des frais de fonctionnement ou engagements de profs, etc.

M. le président :

Merci madame Piquard.

Je donne la parole à madame Tahar.

Mme Tahar :

Si vous me permettez, je voudrais juste faire une intervention en préambule de toutes les sommes de subsides qui sont donc sollicitées par les asbl. Comme à chaque conseil communal, je demande et je réitère ma demande d'avoir une fois pour toute des critères objectifs et clairement définis. On nous promet un règlement qui tarde à arriver. Je voudrais juste qu'on nous donne une idée de... Finalement est-ce qu'on pourrait espérer l'obtenir dans les prochaines semaines ou en tout cas le prochain conseil communal parce que vraiment, nous faire voter des octrois de subsides à chaque conseil communal sans même qu'on puisse avoir une fois pour toutes ce règlement, ce n'est vraiment pas sérieux !

Je ne vais pas du tout m'abstenir sur l'octroi des subsides, mais je trouve cela à la limite, enfin je vais m'abstenir de dire ce que j'ai envie de dire là...

M. le président :

Merci madame Tahar.

Monsieur l'échevin des Finances, est-ce que vous avez la réponse à madame Piquard sur le montant de départ ?

Ah voilà madame la bourgmestre revient.

Madame Piquard, je vous propose de reposer votre question à l'attention de madame la Bourgmestre.

Mme Piquard :

Donc, je demandais qu'on me rappelle le budget global annuel versé à ces écoles. De mémoire, il me semblait que c'était 50.000 euros et je vous demandais en même temps, maintenant on octroie un subside de 20.000 euros et est-ce sur base de justificatifs ou pas ?

Dans la convention, il y a un montant global annuel, ça je m'en souviens, mais je ne sais plus si c'est 30.000 euros ou 50.000 euros. S'il y avait quelqu'un qui avait une mémoire pour moi, ce serait bien.

Mme la bourgmestre :

Le collègue propose qu'on attribue, à titre exceptionnel, un subside de 20.000 euros cette année à l'asbl parce que c'est la première année et que nous n'avons pas encore, enfin le nouveau pouvoir organisateur n'a pas encore reçu de la part de la Communauté française tous les subsides auxquels il peut prétendre parce que c'est le démarrage de cette école et donc ces 20.000 euro sont nécessaires au bon fonctionnement de cette école, puisqu'elle en est à sa première année.

Mme Piquard :

C'est hors conventions alors ? C'est en plus de la convention ?

Mme la bourgmestre :

C'est en plus de ce qui est prévu dans la convention.

Mme Piquard :

Donc au départ, on nous vend des écoles sous forme d'asbl en les subsidiant, de mémoire c'était 50.000 euros, et on ne me donne pas la réponse sur le chiffre aujourd'hui et là, on nous annonce déjà un surplus.

Mme la bourgmestre :

Je trouve que l'attitude de certains conseillers est paradoxale. On nous reproche de ne pas suffisamment engager de dépenses pour nos écoles et puis quand on vient en faisant ...

Mme Piquard :

C'est-à-dire que quand ça tourne en supercherie, ça fait quand même un peu bizarre.

Mme la bourgmestre :

Je pense que la Commune prévoit un budget de 70.000 euros pour le soutien à deux écoles secondaires sur le territoire de la commune, cela ne me semble pas indécent.

Mme Piquard :

Que la Commune prévoie des budgets pour les écoles, c'est magnifique. Toutefois je maintiens que les distiller comme ça, et bien ça ne va pas !

A la limite, il y aurait encore 30.000 euros de plus, moi je n'aurais pas de soucis pour les écoles. Le souci, c'est qu'on nous vend ça, pièce par pièce, et ça, ça paraît, ça fait un petit peu comme si c'était une mauvaise gestion, c'est un peu ça, sur le fond quand même. Il ne faut pas tourner autour du pot.

M. le président :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Il y a quand même une différence entre une asbl pour des écoles et les autres asbl pour lesquelles je vais faire des remarques après. Je trouve que pour des écoles, il n'y a pas beaucoup d'hésitation à avoir.

M. le président :

Merci madame Bastin.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
34 votants : 34 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
34 stemmers : 34 positieve stemmen.*

**36. Evènements - Octroi d'un subside (repas interculturel).
Evenementen - Toekenning van een toelage (Interculturele maaltijd).**

M. le président :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vais ici me relancer. Merci monsieur le président.

En fait, effectivement, pour toutes ces asbl, on octroie des subsides un petit peu comme si on donnait à un petit chien, tiens voilà à manger. C'est peut être une année électorale, d'accord, mais il y a un truc que je ne comprends pas. En général, tous les subsides tournent autour de 500 euros pour les Molenbeekoïses et en revanche, là, il y a

l'octroi d'un subside à l'asbl Forest Nouvelle Génération, point 37, dont le siège est à Forest alors que le travail se fait à Molenbeek, mais en plus elle a 1.000 euros. Comme l'a réclamé ma collègue, madame Tahar, je suis désolée, il faut un règlement ferme pour ces subsides octroyés au coup par coup.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Récapitulons, à chaque séance du conseil communal et surtout depuis quelques temps, on vient avec beaucoup de subsides. On a déjà dit à plusieurs reprises qu'on pose des questions et que ce n'est pas parce qu'on pose des questions qu'on n'approuve pas. Ici, madame Tahar a fait la remarque justifiée et madame Piquard l'a relayée aussi, c'est qu'on nous a promis un règlement depuis des années et que le mois passé, ce règlement a été reporté à ce mois-ci et qu'on ne l'a toujours pas. A un moment donné, ça commence à bien faire !

Maintenant, avant de passer aux votes, monsieur le président, il me semble que madame Piquard a posé des questions. Je trouve qu'on pourrait au moins avoir les réponses aux questions qu'elle a posées avant de passer aux votes. Je suis désolé.

Mme l'échevine Turine :

Mais ce n'est pas le même vote, c'était sur le point 37.

M. le président :

Non monsieur Ikazban. Madame Piquard a posé des questions sur le point 37. Avant d'arriver au 37 on ...

M. Ikazban :

Comme vous voulez, mais on avait quand même l'habitude de faire des remarques sur l'ensemble.

M. le président :

Non, nous ne nous sommes pas lancés dans ce schéma-là cette fois ci. Nous sommes passés point par point.

Mme Piquard :

J'ai dit que je faisais des remarques pour l'ensemble des points et j'ai cité pour exemple effectivement le point 37 qui lui dégage 1.000 euros, alors qu'en revanche pour les autres asbl molenbeekoises, c'est 500 euros. J'ai réclamé comme l'a fait madame Tahar, j'ai réclamé à nouveau un règlement s'il-vous-plaît. Cela fait cinq ans qu'on vous le demande et cinq ans que vous le promettez. Vous demandez le vote, j'ai dit non, mais je n'ai pas dit que je ne votais pas.

M. le président :

Alors, c'est une mauvaise interprétation de ma part de ce que vous avez dit et je m'en excuse.

Je donne la parole à madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Moi je voulais juste faire un petit commentaire parce qu'on entend toujours « ce sont les élections » et je suis désolée, ce n'est pas parce qu'on est proche d'une échéance électorale qu'il faut cesser d'exister, qu'il faut cesser de mettre en œuvre des projets. Moi, ça me rend malade cette vision que vous avez, de toujours tout ramener aux élections.

Il y a une constance dans les subsides, et je suis désolée, ce n'est pas parce qu'on est proche des élections qu'on doit dire aux associations ou à une chouette initiative non elle ne peut pas avoir lieu parce que les élections approchent. Il faut arrêter quoi. Il ne faut pas faire dans le clientélisme, mais il ne faut pas faire l'inverse non plus.

Maintenant par rapport au repas interculturel, d'abord ce n'est pas le premier qui est mis en œuvre et je tiens à le rappeler. A chaque fête, qu'elle soit de quelque confession que ce soit, il y a toujours eu des repas interculturels, toujours depuis cette mandature et donc le but est, et je pense qu'on le veut tous, de rapprocher les cultures, les communautés et de faire en sorte que les gens se parlent, se connaissent et entrent en contact en relation avec les coutumes des autres. Merci.

M. le président :

Merci madame Tamditi.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis un grand fan de l'interculturel, mais quand on organise un repas interculturel, 2.000 euros, je ne sais pas le but est que les gens ont payés, les gens n'ont pas payés, le but est que les gens ne payaient pas et puis nous payons. Je vais vous dire que faire un repas interculturel et avoir un déficit de 2.000 euros ? Je voudrais savoir qu'est-ce qu'on a mangé, qui a mangé, est-ce qu'on a invité des gens ? C'est possible qu'on ait invité des gens et qu'on a offert certaines choses et je trouve que ça peut se faire, mais voilà 2.000 euros, je dois dire que je connais des asbl qui font des repas et qui avec cette somme-là donnent à manger durant tout l'hiver.

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Merci monsieur le président. Vous voyez, vous avez réussi à énerver madame Tamditi, elle qui est la douceur et le calme incarné. Néanmoins et là, je vais le dire un peu plus sérieusement, il faut venir au prochain Conseil communal avec un règlement clair. Ces discussions commencent à m'agacer. Donc, au prochain conseil communal, on aimerait voir sur la table ce règlement !

M. le président :

Merci monsieur Lakhroufi.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Une fois n'est pas coutume, je me reconnais dans les propos du GIC qui demande ce règlement parce que c'est vrai qu'on est en plein dedans.

Sérieusement, il faut arrêter à chaque fois que les conseillers communaux posent des questions, je vais dire c'est leur droit de poser des questions, et ce n'est pas parce qu'on pose des questions, qu'on est contre le principe de donner des subsides. On l'a toujours voté favorablement.

Madame Tamditi, c'est vous qui dans votre note de politique générale, parlez de bonne gouvernance, d'éthique, de transparence, de bonne pratique, par opposition aux mauvaises pratiques du passé ainsi de suite... C'est vous qui avez dit, et qui allez annoncer sur tous les toits que vous alliez faire des choses autrement que par le passé et c'est vrai, on n'a pas de règlement. L'année prochaine, on sera en 2018, dans quelques jours on est en 2018 l'année des élections et on n'a toujours pas de règlement. Ça vous arrange peut-être ?

Je suis désolé. On est dans des subsides extraordinaires. On n'est pas dans des subsides ordinaires et là-dedans, il y en a certains qui reviennent souvent. On peut presque les considérer comme récurrent malgré qu'ils sont extraordinaires et il y en a d'autres qui ne le sont pas et quand ma collègue Paulette Piquard se pose la question légitime de savoir s'il est normal de donner 1.000 euros à une association qui est située à Forest, alors que d'autres associations molenbeekoises doivent se contenter de cacahuètes, de la moitié ou de beaucoup moins parfois, et bien je suis désolé, c'est une question qui est tout à fait légitime et il faut arrêter de faire tourner les remarques de nos conseillers comme des bourriques.

Ce sont des remarques légitimes, d'ailleurs j'entends que dans la majorité il y a des gens raisonnables qui se rendent compte qu'en réalité, on ne peut pas continuer à fonctionner comme ça, et si on veut de l'éthique, on rentre dans une période électorale, pré-électorale, il y en a certains qui sont déjà en campagne et il faut à un moment donné des règles. Il faut à un moment donné se mettre d'accord sur une façon de travailler, sur une façon de donner un subside, sur une façon de communiquer parce qu'on peut ouvrir le débat. Je le dis et je le rappelle, vous aviez dans vos notes de politique générale, deux ou trois pages consacrées à la bonne gouvernance et on peut faire le bilan pour voir ce que vous avez mis en pratique ou pas.

Moi, de grâce, monsieur le président, on pose des questions, on veut des réponses. On a bien compris qu'on n'aura pas le règlement, de toute façon, c'est encore pire que le plan de développement économique, on l'a reçu maintenant alors qu'il ne reste même pas un an avant les élections. Donc madame Tamditi, je veux bien que vous donniez des leçons aux autres, mais essayez d'abord de respecter votre propre programme et vos grandes promesses !

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Merci monsieur le président. Je voudrais savoir à quel point est-ce qu'on était ? On était normalement au point 36 pour le repas interculturel, mais ça n'a rien à voir avec des asbl, donc je voulais intervenir sur les asbl après, donc j'attends que le point 36 passe.

M. le président :

Je n'ai pas de souci. Ça a dérapé pour des raisons involontaires. Merci.

Je donne la parole à madame Turine.

Mme l'échevine Turine :

Ce qui est un peu compliqué, c'est que comme je l'ai expliqué dans le point sur le budget, il y a donc le nouveau fonctionnaire régional qui estime qu'il y a certaines dépenses qui sont faites dans le cadre d'activités organisées par des services qui doivent être considérées maintenant comme des subsides. Ça rend la chose compliquée même ...

On prend le point n°36, en fait ce n'est pas un subside, c'est la Commune qui organisait un événement et qui pour organiser cet événement paye la location de la salle, de la vaisselle et de tout le matériel et en tout ça revient effectivement au niveau de la location à 2.000 euros.

Alors, pourquoi c'est six mois après ? Parce que justement, vu qu'il fallait, qu'on doit considérer ça comme des subsides, il fallait attendre la modification budgétaire pour faire glisser l'argent qui était prévu dans les frais de fonctionnement vers des frais de subsides. Ceci a donc aussi un impact sur la question du règlement des subsides parce que, que va-t-il se passer à l'avenir quand les services organiseront quelque chose et qu'ils le feront en partenariat avec des associations molenbeekoises ? On n'est pas dans une demande de subside. On est dans un partenariat.

M. Ikazban :

Ce que je dis simplement ...

Mme l'échevine Turine :

Mais laissez-moi continuer jusqu'au bout.

M. Ikazban :

Ce que je veux dire, c'est trois mots : le repas interculturel, vous savez déjà que vous voulez faire votre truc à Noël. Donc en principe en début d'année, vous devez déjà prévoir ce genre de chose.

Vous dites, madame Tamditi le dit, ce n'est pas le premier dîner, c'est le deuxième ou troisième

Mme l'échevine Turine :

Non, mais c'est la première fois qu'il vient au conseil communal parce qu'avant, il était dans les frais de fonctionnement et ça n'arrivait pas jusqu'au conseil communal.

M. Ikazban :

D'accord, mais comme vous savez que vous l'organisez à ce moment-là ...

Mme l'échevine Turine :

Oui et vous le savez parce que vous êtes souvent là.

M. Ikazban :

Comme vous saviez que vous l'organisez à ce moment-là, vous auriez pu prendre un peu d'avance. Vous êtes sous tutelle depuis un certain temps. L'Inspecteur régional, ce n'est pas nouveau. Ce n'est pas la première fois que vous faites cette remarque.

Mme l'échevine Turine :

C'est depuis le mois de juin qu'on fait la remarque. C'est en cours d'année 2017 que l'Inspecteur régional a demandé que l'on modifie ça. Je n'oserai plus dire le mois prochain parce qu'effectivement je me suis engagée le mois dernier à dire le mois prochaine mais en même temps je vous le dise le mois prochain...

Bon, est-ce qu'on va laisser ces gens diner ?

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

34 votants : 34 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

34 stemmers : 34 positieve stemmen.

**37. Emploi - Octroi d'un subside à l' a.s.b.l Forest Nouvelle Génération.
Tewerkstelling - Toekenning van een subsidie aan de vzw Forest Nouvelle Génération.**

M. le président :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Je remets ma remarque globale pour toutes les asbl à ce point ci. Vous reprenez ce que je vous ai dit au point précédent.

M. le président :

Oui, ça on l'a bien compris, mais donc pour ce point, vous n'avez pas de question c'était simplement une remarque ?

Mme Piquard :

Mais si. Pourquoi est-ce qu'on donne de l'argent à cette asbl dont le siège social n'est pas à Molenbeek ? Donc 1.000 euros, le double et 500 euros pour les autres qui sont à Molenbeek et qui travaillent à Molenbeek ? Ici, elle a son siège social à Forest et ça pose problème.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur l'échevin El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Evidemment monsieur El Khannouss qui travaille peu, qui ne fait pas grand-chose, qui a un plan de développement économique qui sort à la dernière minute, comme pour le règlement d'attribution des subsides, et c'est monsieur El Khannouss qui est responsable de tous les maux de l'humanité...

Alors, madame Piquard, comme vous avez pu le constater, c'est un subside qui est octroyé pour l'emploi. Je sais que c'est une matière qui vous affectionne particulièrement et vous constaterez que cette asbl, même si son siège social se trouve à Forest, ils ont ouvert une antenne très importante sur le territoire de la commune de Molenbeek, et dans le cadre de leurs activités, ils ont développé un projet qui concerne l'entrepreneuriat au féminin. Donc si le montant, même s'il est relativement modeste, a été octroyé, c'est pour les soutenir dans le cadre du lancement de leur projet. Ils s'occupent de plusieurs dizaines de femmes auxquelles on propose un accompagnement pour une formation et la création d'entreprises.

Par contre les autres asbl, comme vous le constatez, sont des asbl sportives et les subsides qui sont octroyés, concernent soit la participation à une activité à l'étranger, d'ailleurs dont les conditions sont déjà reprises dans le règlement qui va vous être présenté le mois prochain et qui sont ...

Mais ne dites pas qu'il n'y a pas de règlement, il existe déjà. Nous l'avons simplement amélioré parce que celui qui était utilisé jusqu'à présent était incomplet ou imparfait tout simplement.

M. le président :

Merci. Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Mais monsieur l'échevin, vos explications ne me convainquent pas. En fait les 1.000 euros, entre nous, développer des choses ok, et quand je vois Mission Locale, Molenbeek formation, vous êtes président, je suis administratrice, mais pas un radis de plus, pas un cent de plus pour ces deux asbl molenbeekoises. Alors pourquoi gaspiller son argent ? Il y a des projets à faire. Il y a des réparations de petits matériels.

M. l'échevin El Khannouss :

Mais madame Piquard, j'ai du mal à vous comprendre.

Mme Piquard :

Vous avez du mal à me suivre ? Je peux vous faire un organigramme.

M. l'échevin El Khannouss :

Donc, si je dois suivre votre logique lumineuse, c'est que je dois essentiellement consacrer les moyens dont nous disposons à la mission locale

Mme Piquard :

Mais c'est parce qu'il en manque, monsieur l'échevin !

M. l'échevin El Khannouss :

Bien sûr, mais nous faisons en sorte avec toute l'équipe, et j'espère que vous êtes consciente que vous faites partie de cette équipe, nous essayons de trouver des financements alternatif et contrairement à ce que j'ai pu entendre dans le cadre du débat budgétaire, ce n'est pas à la Commune d'assumer tout toute seule, le financement de la Mission Locale et de Molenbeek Formation.

Vous savez que nous donnons une dotation qui a été maintenue et nous continuons à chercher des financements alternatifs, ça existe, nous faisons en sorte. La question, c'est votre collègue de gauche qui l'a évoquée et donc, c'est elle qui est revenue en comparant ce qui ne doit pas être comparé en disant parce qu'on octroie un soutien à l'association de 1.000 euros, je suis désolé ils ont un siège à Molenbeek, le siège social se trouve à Forest mais le smart ...

Mme Piquard :

Ils travaillent à Molenbeek et leur siège social est à Forest.

M. l'échevin El Khannouss :

Absolument pas et leurs activités concernent les Molenbeekois, chère madame.

Mme Piquard :

Encore une chance ! Encore une chance, monsieur, qu'ils s'occupent des molenbeekois !

M. l'échevin El Khannouss :

Si vous aviez pris la peine de lire les documents qui accompagnent, vous auriez compris un peu l'objet du projet que nous soutenons !

Mme Piquard :

Mais ça ne sert à rien de vous énerver ! Moi, je maintiens que si on avait 1.000 euros plus 1.000 euros plus 500 euros, on aurait pu réparer les gazinières à l'After.

M. le président :

Merci madame Piquard.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 34 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 34 positieve stemmen, 1 onthouding.

38. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl MarBel.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw MarBel.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 34 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 34 positieve stemmen, 1 onthouding.

39. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl A.R.S.M.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw A.R.S.M.

M. le président :

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Je m'inscris la première parce que tout d'abord, je rejoins mes collègues par rapport à une définition claire de ces associations, mais alors celle-ci, ça c'est vraiment le comble. Je suis un peu curieuse et j'ai été voir ce que c'était que l'association, les ressortissants, les sympathisants de Mamou. Qui est Mamou ? Je ne le sais pas. J'ai cherché sur Google et puis j'ai trouvé une très belle photo de six personnes tout à fait charmantes avec des sourires radieux, qu'alors en détaillant un petit peu, c'est donc depuis le 2 octobre 2005 que cette association existe. Les administrateurs, ce sont deux familles. Ils sont douze en tout. Il y a quatre Bari et huit Dialo. Lorsque je regarde pour le numéro de téléphone, il y a des points d'interrogations, l'adresse mail, des points d'interrogations, inconnus au BCE ... Je ne sais pas ce que c'est le BCE, mais enfin tout est inconnu. Ils sont rue du Vautour. Je connais bien la rue du Vautour et quand je vois la photo de leur entrée, c'est une photo qui est vraiment très ancienne car toutes ces maisons ont été démolies et on a refait des logements sociaux beaucoup plus modernes et plus agréables. Donc, Mamou je ne sais toujours pas qui c'est, mais là franchement, je trouve que ça dépasse un peu les limites et j'aimerais bien avoir des informations par rapport à ça !

Je demanderai en plus que quand on parle d'associations, on demande que lorsqu'ils ont un site, ce soit un site explicite. Je ne parle pas de Mamou, je parle des autres. Un site explicite, c'est-à-dire qu'ils fassent un descriptif de la population qui est concernée, l'âge, ou ils se situent parce qu'ils sont tous culturels, sociaux, etc. Je suis contente, c'est tout à fait agréable et on se dit qu'à Molenbeek, on en a besoin, mais je trouve quand même qu'il y a une certaine définition de la population à qui cela s'adresse, pour les habitants aussi. S'ils vont voir, ils se disent que ce sont des personnes âgées ou des jeunes, ce sont des filles, des garçons, enfin ça clarifie les choses.

Donc, en plus que nous ayons l'information d'une asbl, je trouve que le site devrait être beaucoup plus complet. Merci.

M. le président :

Merci madame Bastin.

Je donne la parole à monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Je tiens sincèrement à féliciter le travail d'investigation de madame Bastin qui est très efficace !

(Rires - Gelach)

M. Lakhloufi :

Je tire mon chapeau à madame Bastin.

M. l'échevin El Khannouss :

Tu peux attendre que je réponde d'abord.

M. Lakhloufi :

Oui oui tout à fait, mais non je ne préjuge pas. En tout cas, je vois que l'effort a été fait pour se renseigner par rapport à ça et c'est très bien. Il faut le souligner, parce que c'est le travail de contrôle que doivent exercer les conseillers communaux.

Je rebondis sur la question pour demander expressément qu'un règlement soit présenté au mois de janvier.

M. le président :

Merci monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le président, petite parenthèse, vous n'avez pas prévu un drink de fin d'année ? Je sais que les finances sont difficiles, mais on le mérite quand même, il y a des conseillers qui travaillent.

Je voudrais féliciter Madame Bastin, mais ce n'est pas nouveau. Elle est toujours attentive aux points qui sont soumis au conseil communal, mais je voudrais surtout la féliciter, la remercier et indiquer que grâce à elle, je constate que des conseillers de la majorité, attentifs, rejoignent les remarques pertinentes de l'opposition qu'on essaie trop souvent de tourner en bourrique.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Je reviens une XIème fois. Je veux un règlement pour, si possible le mois prochain pour qu'on puisse en discuter en sections réunies.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Magérus.

M. Magérus :

C'est quand même assez grave la distribution de ce subside. Ça s'appelle le fait du prince et ici le prince, il aime bien Mamou, mais c'est quand même très très grave et maintenant, je pense, ça va être dur, car ça fait longtemps qu'on demande un règlement ça va être dur de le faire maintenant, mais il faut un règlement.

M. le président :

Merci monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Merci monsieur le président. Je sais qu'il est de bon alloua de présenter l'attribution des subsides, comme vient de le faire notre collègue, le fait du prince ou éventuellement comme j'ai pu l'entendre, faisant partie de certaines pratiques clientélistes que nous avons connu d'une manière très intense dans le passé, mais je peux vous assurer qu'il existe alors qu'on se rassure tout de suite.

Madame Bastin, je vous remercie pour votre investigation et vos vérifications, mais vous savez que l'attribution des subsides se fait sur base d'un règlement. Comme j'ai dit il y a quelques instants, même si celui-ci est imparfait, il impose certains critères pour pouvoir obtenir une aide de la Commune, que ce soit dans le cadre de l'organisation d'une activité ou dans le cadre d'un soutien pour une participation à un événement au niveau de la Belgique ou au niveau international.

Ici, de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une association guinéenne qui a fait une demande de soutien et, rassurez-vous, si vous avez pu lire le décide, c'est un événement qui a pu se dérouler dans nos installations au Sippelberg, qui a vu la participation de centaines de jeunes sportifs, c'était un tournoi de mini foot et leur demande a été traitée comme n'importe quelle demande, c'est-à-dire qu'ils ont dû répondre à un formulaire bien précis, rentrer les statuts de l'association et avant que le service ne marque son accord, les vérifications d'usage ont été faites et les 500 euros que vous voyez là, couvrent simplement la location des infrastructures au Sippelberg, rien de plus et donc avant que ce montant ne soit attribué, les vérifications ont été faites.

Le montant, c'est pour ça que vous voyez des petits montants, ça correspond à la couverture des frais de location. Ça a été décidé avec mes collègues qui gèrent Molenbeek Sport pour la simple et unique raison, c'est qu'avant, il y avait effectivement, Madame Piquard et Monsieur Magérus, il y avait le fait du Prince. A l'époque, Molenbeek Sport pouvait attribuer la gratuité des infrastructures avec les conséquences que ça avait sur la situation financière de l'institution. Aujourd'hui, enfin en début de législature, nous avons décidé, c'est que le fait du Prince était supprimé. Il n'est plus question d'octroyer la gratuité comme cela se faisait dans le passé, mais de systématiquement imposer des grilles de location et de paiement aux utilisateurs et en contrepartie, le service Sport de la Commune, si le club ou l'association répond aux critères, reçoit, verse un subside pour couvrir ces frais-là. Donc le petit montant que vous voyez là, couvre les frais de location et ce n'est pas un cadeau qui est fait à l'association, contrairement à ce qu'ont pu évoquer certains ici dans cette salle.

Ceci dit, je vais vérifier les informations que vous venez de me dire. Je vais demander au service de vérifier, mais je peux vous dire qu'à l'époque, vous avez vu, ça date depuis quelques mois déjà, quand les vérifications ont été faites, la situation correspondait aux règles qu'on retrouve dans notre règlement qui est d'application aujourd'hui.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin.

Je donne la parole à madame Bastin.

Mme Bastin :

Monsieur l'échevin, je vous entends bien, mais moi ce qui m'intrigue, c'est que quand je vais sur le site, c'est tout de même le minimum avec ce nom-là, association ressortissants, c'est donc bien ça, et bien il n'y a rien, sauf la belle photo. Je ne peux tout de même pas me contenter d'une belle photo avec aucun descriptif, aucun point de vue, tous des points d'interrogations. Je vous en prie, vérifiez ! Je serais bien contente que vous investiguiez un peu plus profondément, parce que moi, ça me donne une impression tout à fait bizarre. Merci.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 32 votes positifs, 2 votes négatifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 32 positieve stemmen, 2 negatieve stemmen, 1 onthouding.

40. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl Nos Arts.

Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Nos Arts.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Madame Piquard s'abstient.

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 34 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 34 positieve stemmen, 1 onthouding.

41. Sport - Octroi d'un subside à l'asbl Liada.

Sport - Toekenning van een subsidie aan de v.z.w. Liada.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 34 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 34 positieve stemmen, 1 onthouding.

**42. Sports - Octroi d'un subside au Centre d'Education National Sportif Academy.
Sport - Toekenning van een toelage aan CENS Academy.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Abstention de madame Piquard. Elle s'abstient sur tous les points.

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 34 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 34 positieve stemmen, 1 onthouding.

**43. Sports - Octroi d'un subside au club d'athlétisme « ATLEMO ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Atletiekclub « ATLEMO ».**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 34 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 34 positieve stemmen, 1 onthouding.

**44. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl Adagio.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Adagio.**

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 34 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 34 positieve stemmen, 1 onthouding.

**45. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl Molenbeek Sport.
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw Molenbeek Sport.**

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

J'aimerais savoir à quel moment a eu lieu la dernière réunion de Molenbeek Sport parce que ça fait longtemps quand même qu'on n'a pas eu l'occasion, ni le privilège de participer à une discussion.

M. l'échevin El Khannouss :

Je peux vérifier. Je n'ai pas ça en tête. En tout cas, on se voit une fois par mois, au comité de gestion.

M. le président :

On ne va pas avancer sur l'histoire. On va vous transmettre l'information si on ne l'a pas ici, on ne va pas commencer à discuter pendant deux heures hein.

M. Achaoui :

Mais non, ce n'est pas une question de deux heures. C'est simplement une question que j'ai posée et je ne vois pas où est le débat là-dessus.

M. le président :

Monsieur Achaoui, on n'a pas la réponse, on vous reconfirmera. C'est tout.

Je donne la parole à monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Je tiens quand même à rappeler à notre collègue qui dit que c'est il y a quelques mois, mais je suis désolé, la dernière fois que j'ai entendu qu'il y avait une réunion, moi et d'autres collègues, on n'a même pas reçu l'invitation. Vous vous rappelez quand même qu'il y avait une erreur. Cela fait plus de six mois qu'on n'a plus rien entendu.

M. le président :

Donc vérifiez la dernière réunion du conseil d'administration. Merci.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 34 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 34 positieve stemmen, 1 onthouding.

46. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel - The Fridge pour le projet Resilient ART.

Jeugdendienst - Bijzondere subsidie - The Fridge voor het project Resilient ART.

M. le président :

Pouvez-vous approuver ?

Abstention de madame Piquard.

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 34 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 34 positieve stemmen, 1 onthouding.

47. Jeunesse - Octroi d'un subside exceptionnel au Collectif des Habitants Machtens. Jeugdendienst - Bijzondere subsidie - Collectif des Habitants Machtens (CHM).

M. le président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

48. Division Logement - Appel à projet « Logement : Participation et innovation » - Subvention communale accordée aux associations actives sur la Commune de Molenbeek-Saint-Jean en matière de logement - Exercice 2017. Afdeling Huisvesting - Oproep tot project "Huisvesting: Participatie en innovatie" - Gemeentelijke toelage toegekend aan de verenigingen actief in de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek inzake huisvesting - Dienstjaar 2017.

M. le président :

Je donne la parole à madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voulais juste savoir ce que faisait exactement l'asbl « Espoir » ? Je connais les activités de « La Rue » et « Bonnevie », mais « Espoir » dans le cadre des logements, je voulais savoir.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

Mme Piquard :

Aie, je vais encore me faire insulter...

M. l'échevin Majoros :

Madame Piquard, je vous réponds avec plaisir. Je suis même un peu étonné par votre question, en l'occurrence parce que le jury a décidé de ne pas soutenir le projet de cette association, et donc ce qui vous est proposé là, est une répartition des subsides aux deux autres associations et aux deux autres projets.

Après, je pourrais vous parler de ce que fait « Espoir » en général, mais on serait vraiment en dehors du cadre du point. Ce n'était pas encore un community land trust, c'est ce qui a en fait préfiguré le community land trust et qui a permis de montrer que des personnes avec des revenus assez faibles pouvaient devenir propriétaires de leurs logements dans un projet participatif ou elle pouvait elle-même définir ce qu'elle souhaitait, mais le projet tel qu'il a été défini, même s'il était intéressant, n'a pas été jugé suffisant, et donc le jury n'a pas souhaité soutenir ce projet-là.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

L'Espoir, je me trompe ou il y avait au départ une collaboration avec Bonnevie, avec notre coin de quartier et donc quand on parle de l'asbl l'Espoir, c'est aussi une émanation ?

M. le président :

Monsieur Ikazban, il y a un concours, il y a trois asbl, il y en a deux qui sont retenues la troisième ne l'est pas. Après les liens entre les unes et les autres... Voilà il y a un concours, le concours a été gagné par certains et perdu par d'autres.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
35 votants : 35 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
35 stemmers : 35 positieve stemmen.*

49. Département Infrastructures et développement Urbain - Contrat de Rénovation Urbaine "Heyvaert - Poincaré" CRU 5 - Approbation des conventions. (Ajouté en séance)

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Stadsvernieuwingscontract "Heyvaert - Poincaré" SVC 5 - Goedkeuring van de overeenkomsten. (Toegevoegd tijdens de zitting)

M. le président :

Est-ce qu'il y a une présentation ?

Mijnheer Gypers is er een voorstelling voordat de vragen eraan komen van de gemeenteraadsleden?

M. de schepen Gypers :

We hebben vanavond drie CRU's gehad. On a eu trois CRU. Les deux premiers vous avez approuvé. Ici c'est la même convention sauf que c'est le CRU 5 qui concerne le quartier Heyvaert et Poincaré. Un CRU, c'est un contrat régional ou nous collaborons principalement dans les volets sociaux. Pour le reste, les volets brique sont essentiellement des achats de terrains que nous opérons, parce que la Commune peut utiliser les subventions Beliris et une fois que nous avons acheté le terrain avec les subventions Beliris, nous les rétrocédons à la Région. Ça, c'est l'opération la plus importante. Il y a deux opérations d'achat et de rétrocession et il y a un projet logement que nous pouvons rétrocéder aussi. Mais pour nous, ce sont surtout les actions sociales sur les thématiques prioritaires que nous ne connaissons pas encore, mais que la Région va certainement développer et des actions sociales sur des thématiques prioritaires, voilà de nouveau des activités sociales et de la vie collective et qui ne sont pas encore déterminées aujourd'hui. Ici c'est la convention de collaboration que nous devons signer avec la Région de façon à pouvoir avancer sur ces CRU, sur ces conventions en général.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin.

Ik geef het woord aan de heer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Ik heb een vraag voor mijnheer de Schepen.

We moeten blijkbaar over iets stemmen waarvan we vandaag nog niet veel weet wat het concreet gaat zijn. Mijn vraag is de volgende, dus we kunnen appreciëren dat er een en ander gebeurt in de Heyvaertwijk maar langs de andere kant als u eens komt kijken ziet ge dat iedereen daar geblokkeerd is dat we omwegen moeten doen. Hebt u een idee? U hebt geen idee wat er daar concreet gaat gebeuren, wanneer en hoe?

M. de voorzitter :

Dank U mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan mijnheer De Block.

M. De Block :

En lisant le document en diagonal, il y a très peu de concret. Vous parlez du social, mais on va juste devoir voter sans précision, c'est comme ça. Les choix qui ont été faits ou les orientations, est-ce que nous aurons un impact nous, en tant que Commune ou comment ça va se faire?

Dans ce quartier-là, si je ne me trompe pas, je pense qu'il y a des opportunités, mais je ne sais même pas quel est le périmètre.

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci monsieur le président, mais excusez-moi de ce que je comprends de cette convention ici avec la Région, en fait, on parle d'un quartier avec des périmètres qui se trouvent sur plusieurs communes, Molenbeek, la Ville et Anderlecht, d'où l'objet de cette convention. Il ne s'agit pas seulement d'acquisition de parcelles pour des projets. Il s'agit également et surtout, parce qu'il y a une parcelle, vous avez parlé d'un parc, mais pour la construction de logements, le budget qui est alloué à la Commune, c'est le budget qui représente la construction, les deux millions et des, c'est le budget de la construction.

Vous dites oui, la Commune peut déléguer le maître d'ouvrage, mais donc on n'est pas là juste dans des subsides pour acquérir des parcelles et des terrains, pas du tout, il y a également la construction de logements, mais je ne vais pas poser plus de questions parce que vous n'avez pas plus d'informations. Mais est-ce que c'est possible, je comprends que quand on dépose ça en urgence parce que sinon on peut rater cette convention et des subsides pour la Commune surtout pour du logement, mais est-ce qu'on ne peut pas nous envoyer une petite note précise en nous expliquant un peu le projet, le type de logements?

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Je donne la parole à monsieur Lakhroufi.

M. Lakhloufi :

Comme je l'ai rappelé en introduction du conseil communal, quand vous avez introduit les points en urgence, et je permets de développer ici, je pense que ces contrats de rénovation urbaine sont des enjeux importants pour la commune et à ce titre, et je pense notamment au contrat de revitalisation qui concerne la Gare de l'Ouest.

A la rigueur, les autres, ça m'intéresse moins. Mais par rapport à la Gare de l'Ouest, je dis les choses telles qu'elles sont, au niveau de la Gare de l'Ouest, je suis désolé, j'aimerais savoir ce que le gouvernement régional entend faire sur notre territoire. On a aussi notre mot à dire. Ici on représente les Molenbeekois et à ce titre-là, les Molenbeekois nous ont mandatés pour contrôler l'action de ce collège, mais également d'autres niveaux de pouvoir qui entendent mener des projets d'envergures sur notre territoire, des projets qui auront des impacts, des impacts économiques, des impacts sociaux, des impacts environnementaux et ce sont des enjeux importants.

Je renouvelle ma demande, je souhaite qu'au mois de janvier, si c'est possible, on ait une section réunie sur ces différents contrats.

M. le président :

Merci monsieur Lakhloufi.

Ik geef het woord aan mijnheer Gypers.

M. de schepen Gypers :

Je crois que vous avez compris qu'ici il s'agit d'une convention sur un périmètre. Le périmètre, il est connu, je ne sais pas, je pense qu'il est dans ... Non, ici on n'est pas Gare de l'Ouest, ici c'est "Heyvaert - Poincaré" et donc ici, il faut quand même savoir que ce qui a été décidé dans la convention volet briques, il y a deux terrains qui vont être rachetés par la Commune parce qu'on est subventionné par Beliris, et on va les rétrocéder. Les sommes sont indiquées. Il y a un terrain pour la part de la petite Sennette, c'est 201.000 euros, il y a un logement et équipement rue de Liverpool, c'est 319.000 euros et le logement quai de l'Industrie, effectivement c'est 2.000.000 €. Mais il n'y a encore rien de défini aujourd'hui et donc je propose que dès qu'on a des données claires et fiables, qu'on fasse une section réunie là-dessus, mais je crois qu'on a trois CRU et je crois qu'on peut faire les trois CRU en même temps. On ne va pas faire CRU par CRU, et je crois que c'est ça.

Moi, honnêtement, j'ai suivi deux CRU en tout cas celui-ci, Olivier Mahy a suivi celui de la Gare de l'Ouest parce qu'il y a aussi le schéma directeur qui est en train de se faire et qu'urbanistiquement, il avait beaucoup plus de données en main pour suivre celui-là et donc on va mettre ça ensemble, mais ici, moi j'aimerais bien que quand on fait la section réunie, que la Région soit là parce que l'opérateur est la Région et c'est la demande aussi de la Ville de Bruxelles et de la commune d'Anderlecht, et moi, j'entends demander d'être derrière la Région pour dire : soyez là, parce que vous êtes l'opérateur de ce contrat de quartier. Nous, nous collaborons. Nous collaborons pourquoi? Parce que vous avez vu qu'il y a quand même pas mal de grosses sommes qui vont aller dans les actions sociales et qui vont vers nos associations.

Donc ce seront nos associations qui retomberont dans ces conventions et dans ces subsides. Mais attendons que la Région ait défini ce qu'elle entend subsidier, sinon on va faire une section réunie pour pas grand-chose.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

35 votants : 35 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

35 stemmers : 35 positieve stemmen.

**50. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Van Damme, conseiller communal SP.A, relative à la place de la Duchesse de Brabant.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme, gemeenteraadslid SP.A, betreffende Hertogin Van Brabantplein.**

M. de voorzitter :

Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Beste collega's,

Het Hertogin van Brabant plein maakte deel uit van een wijkcontract onder de vorige legislatuur. In het kader van dat wijkcontract werd het plein grondig bestudeerd door een stedenbouwkundig bureau. Het Schepencollege besliste toen unaniem om een aantal aanpassingen te doen die ook uitvoerig werden besproken met de buurt. Er werd o.a. geopteerd om geen verkeer meer toe te laten op sommige stukken rondom het plein dit met de bedoeling om de veiligheid van de zwakke weggebruikers te verhogen bijvoorbeeld voor de school. Ook om transit verkeer te regelen dat het plein enkel als doorstreek gebruikte en om de doorgang van de bussen te verbeteren die vaak vast zaten in de file. Bovendien werd het plein zelf auto vrij gemaakt en werden de verloren parkeerplaatsen gecompenseerd rondom het plein door het voorzien van een parkeer lus langs de kant van de Birminghamstraat.

Vrij snel na het aanstellen van het nieuw Schepencollege werden de inrichtingen rond het plein ten niet gedaan. De bussluisen werden gedempt, de rijrichtingen opnieuw omgedraaid en het gevolg was dat het transitverkeer op het plein opnieuw mogelijk werd met heel veel extra gerij van auto's die gewoon op doortocht zijn als gevolg.

Ook de verkeersveiligheid ging er op achteruit omdat er vaak roekeloos en hard gereden werd. Dat werd pijnlijk duidelijk toen er een tijd geleden een kind werd aangereden en zwaar gewond voor de school op het plein.

Na enkele jaren kwam ook de markt terug op het Hertogin van Brabant plein. De gemeente volgde die markt niet erg goed op en plaatste de paaltjes die de markt afsluiten niet terug en verbaliseert zeer gebrekkig waardoor het zuidelijke deel van de plein opnieuw een grote parking werd die bovendien de facto gratis is.

Even later gebeurde hetzelfde met het noordelijke deel. Vermits er weinig geverbaliseerd werd gaf de gemeente dan ook het signaal dat het allemaal geen probleem was en dit gebeurt jammer genoeg ook in veel andere plaatsen van de gemeente zoals op het gemeenplein waardoor de indruk ontstaat dat alles kan in Molenbeek.

Een groot aantal buurtbewoners vond en vindt dit echter wel een probleem. Ouderen, kinderen en hun ouders, vooral mama's hadden een plein ingenomen en gebruikten het zeer intensief. Dat is ook logisch vermits er weinig openbare ruimte is in dit deel van Molenbeek waar kinderen vrij kunnen spelen.

De druk van de auto's op het plein maakt het veilig spelen op het plein echter weer onmogelijk. Het is niet alleen jammer. Het is ook onverantwoord en het is slecht beleid en bovendien illegaal. Het is dan ook onbegrijpelijk dat de gemeente dit laat begaan.

Gelukkig is er een actief buurtcomité dat al lang ijvert voor het herstellen van de situatie op het plein. Op een burgerinterpellatie, deze zomer, stelden zij een aantal zeer snel, haalbare en constructieve voorstellen voor en o.a. werd gepleit voor een volledig fysiek afsluiten van het bovenste deel van het plein waardoor dit echt weer een speelruimte wordt. Daarvoor zou de markt moeten verplaatst worden.

De reactie van heel veel collega's hier rond de tafel was zeer positief en de schepen van Middenstand ging akkoord met het voorstel om de markt te verplaatsen en zei zelf dat er op korte termijn een oplossing zou komen.

Mijn vragen zijn dan ook de volgende:

- Is er een oplossing uitgewerkt die tegemoet komt aan de opmerkingen en de vragen van de buurtbewoners?
- Wordt het noordelijke deel van het plein definitief vrijgemaakt waardoor het fysiek afgesloten kan worden?
- Welke andere maatregelen worden er genomen voor het op vlak van verbaliseren van foute parkeerregels op het zuidelijke deel?
- Wat is de timing van de invoering van deze wijzigingen?

Dank u wel.

M. le président :

Je donne la parole à madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vais répondre à votre interpellation et l'échevin El Khannouss me complètera peut-être, mais je voulais d'abord rappeler que le Place de la Duchesse est sous la responsabilité de la Région et que faisant suite à différentes interpellations, notamment des interpellations que la Commune a elle-même adressés au Ministre, une réunion en présence du ministre de la Mobilité, a eu lieu sur la place le 4 juillet 2017. L'objectif de cette réunion était de discuter du réaménagement de la place. Des problèmes de sécurité telle que la sécurisation les jours du marché, l'ajout de mobilier urbain pour améliorer la sécurité ont été abordé à cette occasion.

Depuis lors, malgré plusieurs mails et courriels de rappel, nous n'avons plus de nouvelles. Il semble que la Région ne prévoit ni réaménagement, ni sécurisation. Nous ne manquerons donc pas de continuer à interpeller le Ministre et en matière d'arrêt de PV de stationnement à la place de la Duchesse, notre police locale a verbalisé un total de 2.428 infractions de roulage entre le 1^{er} janvier 2016 et le 30 septembre 2017, 1.296 PV en 2016 et 1.132 de janvier à septembre 2017.

M. le président :

Merci madame la bourgmestre.

Je donne la parole à monsieur El Khannouss.

M. l'échevin El Khannouss :

Merci madame la bourgmestre pour ces éclaircissements et ces précisions.

Comme vous l'avez rappelé, monsieur Van Damme, nous sommes tous et toutes préoccupés par l'organisation de cette place et il faut le reconnaître que dès le départ, la conception de celle-ci fut une catastrophe en terme d'aménagement. On l'a soulevé à maintes reprises ici au sein de ce conseil, et d'ailleurs, on n'a pas attendu que certains habitants se fassent le relai des préoccupations.

On sait très bien que régulièrement des associations d'habitants nous interpellent sur l'aspect de la sécurité, sur les conséquences de l'organisation du marché sur cette place et après de nombreuses réunions, aussi bien avec l'association des commerçants et des habitants, dont certains se retrouvent dans cette association qui est venue nous trouver ici au sein de ce conseil pour nous faire part de leur demande de sécuriser cette place, et madame la Bourgmestre l'a rappelé, nous avons eu une réunion à huit heures du matin après de nombreux échanges de courrier avec le Ministre. J'étais avec mon collègue Olivier Mahy et moi-même, où nous avons de visu constaté les endroits problématiques de cette place. Nous avons demandé au Ministre d'assumer ses responsabilités parce que, que ça plaise ou pas, c'est une place et une chaussée qui dépend de la Région, dont le Ministre Pascal Smet est responsable. Nous lui avons pointé du doigt les lieux à risques, où il y a eu des accidents très graves. Nous avons demandé une série de mesures concrètes après analyse avec les services de police et avec différents autres services et au jour d'aujourd'hui, toutes nos demandes sont restées lettres mortes.

Alors, vous comprendrez monsieur Jef Van Damme, que c'est très compliqué, oui ça fait plus sympathique quand je dis Jef, ça m'empêche d'être méchant, parce que sincèrement, on attend de la part du ministre, une prise de responsabilité. D'ailleurs pour que nos collègues du conseil communal le sachent, nous avons envoyé une mise en demeure pour qu'il assume pleinement ses responsabilités et au jour d'aujourd'hui, aucune mesure concrète n'a été proposée par le Ministre pour sécuriser cette place.

Par contre, le collègue lui a entendu les demandes des habitants, et même si la conception de cette place a été chaotique, vous avez rappelé les barrières qui ont été construites dans le cadre de l'aménagement de cette place qui fut une véritable catastrophe. Ça a été un coup énorme pour le contribuable. Après quelques jours, celles-ci étaient inutilisables. Je pense aux barrières rétractables qui s'enfoncent dans le sol qui ont fonctionné 15 jours et pour des raisons d'installation de gravier, donc il y a eu l'idée lumineuse d'un technicien de mettre du gravier sur une surface en pente, celle-ci a été inutilisable, ce qui a fait qu'à un moment donné, la place a été occupée d'une manière totalement illégale, a été squattée parce qu'il n'y avait plus aucune possibilité d'empêcher l'accès à celle-ci.

Nous avons, après concertation avec différents services, avec les représentants des maraichers, les représentants des associations, nous avons convenu d'une solution qui sera d'application dès le début du mois de janvier. Nous attendons le retour de la STIB pour que le marché, comme je me suis engagé devant les habitants, puisse être déplacé vers la partie inférieure de la place pour mordre une partie de la rue de Manchester. Donc le marché va se trouver sur cette partie-là, en sachant que probablement, vous allez revenir dans ce conseil

communal pour vous faire le relais des préoccupations des habitants de cette partie de la place parce que tout le monde veut un marché, mais personne ne le veut devant chez lui.

On va de nouveau revenir à une polémique et il faudra que tout un chacun ici au sein de ce conseil, en tout cas ceux qui ont la capacité d'être honnêtes, puissent aussi assumer une position qui sera portée par l'ensemble..., ceux à qui je fais allusion, se reconnaîtront, rassurez-vous. Ce sont les spécialistes de la désinformation et donc, ce que moi je souhaiterais, c'est que nous puissions répondre aux préoccupations des habitants. Avec mes collègues, au sein de ce collège, nous avons pris une série de décisions et d'ailleurs je vous le répète, une partie des membres du collège concerné par les différentes thématiques se sont rendus sur place avec les responsables des différents services pour trouver une solution, qui je l'espère, va agréer tout le monde et qui sera d'application dès le début du mois de janvier.

Ceci dit, il va rester toute une série de questions concernant l'aménagement de la partie supérieure et mes collègues qui sont responsables de l'environnement et de la mobilité, se sont d'ailleurs déjà concertés pour réfléchir avec les habitants sur un aménagement qui répond aux attentes de ceux-ci.

Merci pour votre écoute.

M. le président :

Merci monsieur l'échevin.

Ik geef het woord aan mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Chers échevins, madame la Bourgmestre, je suis quand même toujours sidéré comment vous arrivez à critiquer les décisions que vous avez prises vous-même parce que vous étiez tous les deux dans le collège quand vous avez pris les décisions avec nous tous, d'aménager cette place. Soit vous êtes totalement schizophrènes, soit vous êtes pas cohérents parce que vous avez approuvé d'une part un aménagement d'une place qu'on a tous ensemble exécutée dans le cadre d'un contrat de quartier et maintenant vous dites que c'est catastrophique, que c'est très problématique et que c'est mal pensé, mais je ne vous ai jamais entendu quand vous étiez au collège avec moi.

Je veux dire, on veut que les gens nous prennent au sérieux, et bien la moindre des choses, c'est d'assumer ses décisions. Assumons nos décisions! Quand on a décidé quelque chose, assumez le fait que vous l'avez décidé. Peut-être que c'était la mauvaise décision, mais assumez alors aussi que vous l'avez prise et que vous vous êtes trompés. Ça, je ne vous l'ai pas entendu dire. Vous auriez pu dire "ah, je me suis trompé quand je l'ai approuvée", mais vous avez décidé ça et en plus, deuxième point, cet aménagement a fonctionné merveilleusement bien pendant un certain temps. Ça a bien fonctionné pendant deux ans. Pendant deux ans, ça a bien fonctionné jusqu'au moment où le marché est revenu sur la place.

Je trouve que le marché a sa place sur la place donc ce n'est pas un problème que le marché soit là, cependant et ça c'est pour moi le deuxième grand problème dans votre raisonnement, c'est que vous dites que c'est une place régionale, et donc la Région doit régler ça. Mais pour toutes les occupations temporaires, que ce soit une voirie communale ou une voirie régionale, c'est la police, c'est le pouvoir organisateur qui doit régler ça. Donc, quand vous faites une braderie sur la chaussée de Gand, c'est la Commune qui est responsable de cette braderie. C'est la Commune qui doit régler le trafic de circulation. C'est

la Commune qui doit mettre les barrières. Ici, c'est exactement la même chose. Quand il y a une manifestation sur la place, quand il y a un marché sur la place, c'est à la Commune de le gérer et quand le marché est terminé, c'est à la police de verbaliser, c'est à la Commune de le contrôler. Donc, c'est vous oui, l'aménagement définitif de la place ça, c'est la Région. S'il doit y avoir un aménagement global, final, oui, mais en attendant, c'est vous qui êtes responsables. Prenez cette responsabilité, assumez cette responsabilité et ne vous cachez pas.

Dernière remarque et je terminerai par une remarque positive, c'est que et ça c'était surtout l'objet de mon interpellation, c'était de savoir qu'en est-il des engagements qui étaient pris par rapport aux gens qui étaient ici au mois d'août? Tout à la fin de son interpellation, j'ai entendu monsieur El Khannouss dire qu'en effet, à partir du mois de janvier, la partie nord de la place ne sera plus occupée par le marché. C'est bien ça que vous avez dit ? Ça veut dire concrètement que la partie nord de la place peut être fermée physiquement et définitivement pour toute circulation. Vous dites "tout à fait"? Je note ça et je vous suis reconnaissant au nom des habitants du quartier. Je crois que c'est une belle démarche ! Vous avez tenu parole, je vous en remercie et j'espère que ça va se concrétiser comme vous avez prévu en janvier.

**51. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Ikazban, conseiller communal PS, relative à une réunion organisée au CCM.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ikazban, Gemeenteraadslid PS, betreffende een vergadering in het GCM.**

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci monsieur le président. Moi je propose de reporter mon interpellation vu l'heure tardive, et comme il y a d'autres interpellations, mais si vous permettez, je reviendrai avec un autre texte, parce que ma remarque est une remarque générale et je ne veux pas viser absolument un membre ou l'autre du collège. De manière générale, je pense que nous devons avoir une discussion sérieuse sur ces aspects-là avant les élections. Ça, c'est ma première remarque mais j'en ai une autre après celle-ci.

M. le président :

Merci monsieur Ikazban.

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

M. Ikazban :

Voilà la remarque a été faite pour l'interpellation, elle est reportée. J'ai une deuxième remarque. Au bout de notre ordre du jour, on va rentrer dans le huis clos avec beaucoup de points qui concernent le personnel, le personnel enseignant et je voudrais que le secrétaire communal vérifie que la majorité est bien en nombre et qu'on a bien le quorum. Si ce n'est pas le cas, il n'y a pas de problème. On veut bien rester et apporter le quorum, mais ça doit se savoir que nous restons pour les membres du personnel et du personnel enseignant pour faire approuver les décisions.

Je pense que la majorité n'est pas en nombre et n'a pas le quorum et je ne comprends pas d'ailleurs pourquoi les membres de la majorité quittent et partent après la discussion du budget, alors qu'on a un huis clos important pour le personnel.

52. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Van Damme, conseiller communal SP.A, relative aux mandats dans les intercommunales, paracommunales, ASBL et entreprises.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme, gemeenteraadslid SP.A, betreffende de mandaten in intercommunales, paracommunales, vzw's en ondernemingen.

M. de voorzitter :

Mijnheer Van Damme U heeft het woord.

M. Van Damme :

Ik zal deze interpellatie ook uitstellen naar de volgende gemeenteraad. Ik vraag om die dan wel onmiddellijk te agenderen.

M. le président :

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que l'interpellation n'a pas lieu d'être si on avait juste appliqué la décision d'un vote qu'on a fait ici ensemble. Je préfère que soit appliqué la décision de ce vote comme ça on peut éviter de passer du temps. Merci.

M. le président :

Dank U mijnheer De Block.

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

53. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Rahali, conseiller communal SP.A, relative à l'état du parking Brunfaut. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Rahali, gemeenteraadslid SP.A, betreffende de staat van de Brunfaut parking. (Aanvullend)

M. de voorzitter :

Ik geef het woord aan mijnheer Rahali.

M. Rahali :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Ik zou graag gewoon die interpellatie schriftelijk willen indienen met een kleine aanpassing.

M. de voorzitter :

Kan U die aanpassing schriftelijk doorgeven?

M. Rahali :

Ik zal het nu onmiddellijk doormailen.

M. de voorzitter :

Dank U, le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite. Het punt wordt van de dagorde gehaald en omgevormd in schriftelijke vraag.

54. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Achaoui, conseiller communal PS, relative à l'école des devoirs à l'école 1. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijneer Achaoui, gemeenteraadslid PS, betreffende de school voor huiswerkhulp aan school 1. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Achaoui.

M. Achaoui :

Merci monsieur le président.

Madame la Bourgmestre, je vais être très court, l'année dernière, une promesse avait été faite aux nombreux parents de l'école 1 pour l'organisation d'une étude permettant à leurs enfants en difficulté scolaire de bénéficier d'un encadrement scolaire supplémentaire qui, comme vous le savez est plus que jamais nécessaire et indispensable. Force est de constater que cette promesse n'a pas été tenue et en effet, les parents sont très préoccupés par le manque de réactions et le vide qui leur est accordé.

Pourriez-vous nous éclairer et nous dire ce qu'il en est à l'heure actuelle? La promesse initialement faite est-elle définitivement enterrée et quels sont vos engagements et projets dans la mise en place d'un encadrement scolaire adéquat répondant aux besoins spécifiques des enfants en grosses difficultés?

Quels sont les moyens budgétaires que vous prévoyez pour de telles mesures nécessaires?

Merci d'avance pour vos réponses.

M. le président :

Merci monsieur Achaoui.

Monsieur De Block vous voulez vous joindre?

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Oui, tout simplement, il y a eu cette fameuse promesse de ne pas seulement l'appliquer dans l'école 1, mais en plus de l'appliquer dans toutes les écoles molenbeekoises et pas que des bénévoles, non des professeurs. Des professeurs allaient encadrer un ou deux enfants par école, je répète ce qui a été décidé ici, accompagner évidemment des gens

qui allaient venir à l'aide. Donc je suis curieux de découvrir le déroulement de la mise en application de cette décision courageuse, ambitieuse et ...

M. le président :

Merci monsieur De Block.

Je donne la parole à madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

La question des études reprise dans votre interpellation a fait l'objet ces derniers jours de diverses informations qui peuvent prêter à confusion. Il nous semble dès lors nécessaire d'apporter toutes les clarifications utiles. Contrairement aux allégations entendues, des études sont organisées quotidiennement à l'école 1. Tous les jours, à l'exception des mercredis, des études surveillées sont proposées aux enfants fréquentant la garderie. Celles-ci sont encadrées par les animateurs de l'école. Elles sont organisées de manière collective et permettent aux enfants de faire leurs devoirs ou de terminer certains travaux dans un cadre calme et avec le soutien des encadrants.

En outre, des activités pédagogiques sur le temps de midi sont aussi proposées aux enfants par des enseignants en plus des animations proposées par les animateurs. Ces activités ont une portée pédagogique, vu qu'ils sont assurés par le personnel enseignant. Ce dispositif sera renforcé à partir de la rentrée du mois de janvier.

Les études dirigées sont, quant à elles, assurées par des enseignants bénévoles. Comme elles se déroulent en dehors du temps scolaires, elles ne peuvent être imposées aux instituteurs.

En ce qui concerne le système de rémunération pour ces bénévoles, qu'ils soient animateurs ou instituteurs, le système est le suivant : toute prestation pédagogique journalière assurée par un enseignant est défrayé à hauteur de vingt euros l'activité pédagogique se déroulant de 12h15 à 13h15 et l'étude de 15h30 à 16h30, cela signifie qu'un enseignant est défrayé à hauteur de 20 euros pour une prestation d'une heure.

L'année passée, des instituteurs se sont portés volontaires pour assurer ce service. Cette année scolaire-ci, ce n'a malheureusement pas été le cas et ce malgré les informations qui avaient été données par le service de l'Instruction publique de nature à rassurer les candidats à la régularité des paiements. En effet, l'année passée, il y a eu des retards dans les paiements et certains instituteurs se sont inquiétés quant à savoir s'ils seraient payés de manière régulière cette année. Le service de l'Instruction publique l'avait bien précisé, mais certains instituteurs, soit pour des raisons personnelles, soit parce qu'ils considéraient ne pas avoir eu l'information nécessaire ne se sont pas proposés en début d'année scolaire.

A la rentrée de janvier, nous rencontrerons l'ensemble de l'équipe éducative afin de mobiliser ou de remobiliser ces instituteurs et les encourager à se porter candidat. Nous partageons avec eux une réflexion globale quant aux travaux à domicile. En effet, donner des devoirs est certainement ou souvent, de nature à rassurer les parents et nous considérons qu'il est essentiel que ces travaux aient un sens et soient porteurs de méthodes outils et techniques qui sont favorables aux apprentissages. C'est pourquoi un dispositif développé avec la cellule pédagogique "apprendre à apprendre" sera étendu à l'école 1. Il se fonde sur le principe que si toutes les compétences sont essentielles et transversales, l'une d'elle nous paraît l'être encore d'avantage, apprendre à apprendre qui est liée à l'apprentissage à la capacité à entreprendre et organiser soi-même un apprentissage à titre

individuel ou en groupe, selon ses propres besoins. Vous voyez, c'est un texte très pédagogique.

En un mot, cette méthode vise à favoriser l'autonomie des enfants au niveau de leurs apprentissages. Ce dispositif suppose une formation des enseignants. Celle-ci sera proposée à l'équipe éducative de l'école 1 à partir du mois de janvier et à terme, toutes les écoles seront formées à cet outil.

Dans le cadre d'un partenariat, l'Université Libre de Bruxelles proposera à l'école 1, dès février 2018, son programme Scola ULB qui consiste à mettre à disposition des étudiants sélectionnés...

M. De Block :

Un an et un mois après la promesse?

Mme la bourgmestre :

Non, il n'y a pas eu de promesse. L'année passée, il y a eu un accompagnement pédagogique pendant toute l'année. Nous avons voulu le renouveler cette année, malheureusement nous n'avons pas eu des enseignants qui se sont proposés comme bénévoles. Donc, nous nous tournons vers un autre système qui est Scola ULB. Ce dispositif qui existe dans d'autres écoles, notamment à l'école 2, à l'école 13, à l'école 16 donne de bons résultats et nous souhaiterions l'étendre à toutes nos écoles communales, mais la difficulté, c'est que l'ULB n'a pas plus d'étudiants à nous proposer.

La volonté de la Commune, évidemment il n'y a pas de promesse, il y a la volonté, il y a l'engagement de renforcer le soutien scolaire au sein de l'école tant sur le plan quantitatif que qualitatif et donc voilà, moi je souhaiterais comme vous que l'on puisse avoir des enseignants bénévoles dans toutes les écoles communales et donc, c'est véritablement notre objectif au-delà, je dirais, de toutes récupérations ou manipulations qui peuvent se faire auprès des parents, parce qu'évidemment, le développement intellectuel de leurs enfants est, et nous le comprenons bien, une priorité.

M. le président :

Merci madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Vous êtes intervenu. Je ne vais pas vous développer ce soir à minuit et demi les projets qui sont développés dans toutes nos écoles communales. Je peux le faire au mois de janvier si vous le souhaitez, mais ce sont, il y a soit des études encadrées, il y a des études surveillées et en fonction des disponibilités, des enseignants qui se sont portés bénévoles, il y a un ou plusieurs enseignants, il y a toujours des animateurs et dans certaines écoles, il y a aussi Scola ULB.

55. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Azaoum, conseiller communal PS, relative aux paiements des garderies scolaires 2013-2014. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Azaoum, gemeenteraadslid PS, betreffende de betalingen van de buitenschoolse opvang 2013-2014. (Aanvullend)

M. le président :

Je donne la parole à monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci monsieur le président.

Il nous revient de la part d'un nombre important de parents que ceux-ci ont reçu une mise en demeure pour le paiement des prestations de garderies durant l'année 2013-2014. J'ai constaté que dans votre rapport d'activités, il était souvent précisé que les services travaillaient en particulier sur l'année 2013-2014, même chose me semble-t-il sur les problèmes de stationnement où on travaille à nouveau ici, fin 2017, sur des dossiers qui datent de 2013-2014. C'est à se demander ce qui s'est passé auprès des services durant les années 2013, 2014, 2015 et 2016 sur le non-traitement de tous ces dossiers et donc on s'étonne fortement et on se permet de poser un certain nombre de questions relatives à ces mises en demeure.

On aimerait savoir, d'ailleurs également on a rencontré un certain nombre de parents qui ont été vraiment étonnés par la manière dont les services ont traités ces situations.

Je vous donne juste un exemple pour illustrer, un parent qui a donc reçu cette fameuse mise en demeure, qui a déjà d'abord reçu un avertissement, il se présente auprès du service ad hoc pour demander une explication. Il apporte également la preuve que son enfant n'était pas scolarisé durant l'année 2013-2014, mais que son autre enfant était tout simplement né durant l'année 2013-2014. Les services lui ont promis que la situation allait être traitée, que bien évidemment il s'excusait et patati et patata, sauf que rebelote, quelques mois plus tard, il reçoit également ce fameux courrier de mise en demeure.

Donc une série de questions bien évidemment qui portent là-dessus avec, vous vous en doutez bien toute la question non plus du délai raisonnable parce que là, on voit qu'on l'a piétiné le délai raisonnable, on parle bien de défaut de paiement pour le dossier en tout cas des parents.

On parle des problèmes de défauts de paiement de stationnement entre parenthèse qui passeraient de 20 euros à 200 euros, selon le reportage télévisé qui est passé cette semaine d'ailleurs et donc une série de questions sont pendantes :

- Combien d'enfants sont concernés par ces dispositions?
- Combien de parents également?
- Pour quel montant au total avez-vous engagé cette procédure de mise en demeure collective me semble-t-il?
- Disposez-vous d'un décompte complet par enfant pour l'année concernée avec les sommes payées, les sommes dues et les copies des rappels envoyés?

Je vous le rappelle à nouveau, manifestement, il semble qu'il y a de l'incohérence pour ne pas dire autre chose, au sein des services censés assurer la perception et les recouvrements.

- Que s'est-il passé en 2013-2014 qui justifie que l'on doive se pencher ou se repencher sur cette période aujourd'hui?
- Mettez-vous en ce moment même la même procédure en route pour une des autres années scolaires donc 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 en espérant que ça s'arrête à un moment?
- Qui gérait la perception des sommes dues pour les garderies en septembre 2013?
- Qui la gérait en janvier 2014?
- Qui la gérait en septembre 2014?

Je vous remercie pour les nombreuses réponses aux questions que nous nous posons.

M. le président :

Merci monsieur Azaoum.

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

M. De Block :

Je veux me joindre.

M. le Président :

Ah pardon.

Je donne la parole à monsieur De Block.

M. De Block :

Je pense que c'est le délire complet. J'aimerais bien savoir qu'elle est la situation financière des parents dont on parle. Combien de temps, de personnel est passé à recalculer, à renvoyer ? Franchement, est-ce qu'on ne peut pas juste faire une petite analyse spécifique et dire pour une série de parents, de toute façon ou ils ne vont pas payer ou ce sont des gens qu'on va encore enfoncer avec des huissiers pour quelque chose qui devait être gratuit et qui est... Franchement, épargnez de l'argent, faites une croix sur le passé, gérez mieux comme il faut la gestion des factures qui je trouve, ne devrait pas exister, mais on va perdre de l'argent. Il n'y a pas de raison pour être tellement obstiné à gratter peut-être 150 euros pour une série de parents qui ...

M. le président :

Je donne la parole à madame la bourgmestre.

Mme la bourgmestre :

Bon, avant tout, je voudrais quand même préciser ce que coûte aux parents l'accueil extrascolaire, et je vous rappellerai que les frais de garderie existent dans tous les pouvoirs organisateurs de la Région bruxelloise. Je préciserai que pendant les jours de classes, la prestation du matin, entre sept et huit heures coûte par mois cinq euros, la prestation du midi 5 euros par mois, la prestation du soir 10 euros par mois, la prestation du mercredi après-midi 10 euros par mois et donc les parents qui décident de mettre leurs enfants de sept

heures à dix-huit heures à l'école, y compris le mercredi après-midi jusqu'à dix-huit heures, paient au maximum trente euros par mois, somme qui est déductible fiscalement.

De plus, toute personne ne dépassant pas un revenu imposable brut, donc qui ne paye pas de taxe, a droit au tarif réduit de 50%. Je pense qu'il est également important de le souligner.

En début d'année, chaque parent doit remplir un formulaire sur lequel il précise s'il veut mettre ou non son enfant à telle ou telle garderie. Evidemment, les parents peuvent toujours modifier ce choix en cours d'année.

Pour ce qui est des garderies de carnaval, Toussaint ou divers, une période d'inscription est définie au cours de laquelle les parents peuvent également inscrire leur enfant.

En ce qui concerne vos questions, le taux d'impayés pour 2013 est de 22% et pour 2014 de 12%. Donc on peut constater que le nombre d'impayé diminue considérablement d'année en année et les difficultés connues au début de la mise en œuvre de cette participation des parents vont évidemment diminuer avec le temps puisqu'il y avait toute une période d'adaptation de la part de ceux-ci.

Ainsi pour la période allant de septembre 2013 à décembre 2014, nous avons eu plus au moins 1.100 personnes qui étaient concernées pour l'ensemble des écoles francophones et néerlandophones, ce qui équivaut à une somme de 151.493 euros.

Pour chaque situation, le service dispose d'un décompte imprimable via le programme Onix et en cas de contestation ou de demande d'information, la question peut être posée directement au service de l'Instruction publique, mais évidemment, si le parent n'obtient pas satisfaction dans les explications qui lui sont données par les services, il a toujours la possibilité de s'adresser directement à la bourgmestre puisque c'est moi qui ai l'Instruction publique dans mes attributions. Moi je suis toujours prête à rencontrer des parents qui contesteraient ou qui auraient des questions tout à fait légitimes à se poser !

Donc, aujourd'hui, la perception est toujours gérée par le service de l'Instruction publique avec le Receveur, et moi, je tiens à votre disposition des tableaux concernant la situation impayée des garderies de 2013 à 2017, pour toutes les écoles communales, donc la situation des impayés arrêtés à la date du 18 décembre 2017. Je peux vous la remettre.

M. le président :

Merci madame la bourgmestre.

Je donne la parole à monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci pour la réponse qui nous a été apportée. Il n'en demeure pas moins qu'il y a tout de même un sérieux problème, notamment sur le principe de la prescription, madame la bourgmestre. On ne peut pas revenir avec un dossier qui a quatre ou cinq ans, venir avec un grand sourire et une facture sous le bras.

On part du principe qu'après un certain temps, il est sain qu'on puisse oublier un certain nombre de contentieux pour qu'on puisse repartir du bon pied et donc voilà, c'est extrêmement gênant, c'est extrêmement frustrant et manifestement, ça devient une règle et plus une exception sur cette commune, parce que je vous ai dit en préambule que ça

concernait également le stationnement et que ça concerne bien d'autres problématiques qui sont reprises dans le rapport d'activités de 2017 alors qu'on parle bien d'éléments de 2013. Merci.

M. le président :

Merci monsieur Azaoum.

Monsieur Ikazban, la séance allait se terminer, je vous en prie.

M. Ikazban :

J'ai deux remarques à faire, première remarque, et je voudrais qu'elle soit actée dans le PV, mais la majorité, vous êtes 22 et le quorum, c'est 23 et donc simplement je voudrais qu'on fasse constater qu'en tout cas, que le groupe de l'opposition que je représente reste parce qu'il y a des points importants dans le huis clos qui concernent le personnel. Ça c'est la première remarque que je voudrais faire.

La deuxième remarque que je voudrais faire, monsieur le président, et je le fais en séance publique et vous comprendrez pourquoi. Je pense qu'on est ici, c'était notre dernière séance de l'année, c'est un des derniers, c'est le dernier budget que vous présentez avant les élections communales, évidemment dans quelques jours, c'est la fin de l'année et moi, je voulais quand même, au nom de mon groupe, souhaiter des bons vœux. Avant de les souhaiter aux conseillers, je voudrais d'abord les souhaiter à l'Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean, à son personnel, aux traducteurs, aux électriciens, à Monsieur le Secrétaire-adjoint et évidemment Monsieur le Secrétaire communal qui n'est pas là, et vous transmettez mes vœux à tous les services du compte-rendu et aux services communaux qui sont fortement sollicités par nos travaux.

Et puis évidemment, je voudrais, au nom de mon groupe, souhaiter une bonne et heureuse année et de bonnes fêtes à vous tous, les collègues de la majorité et de l'opposition et sincèrement, et vous souhaiter le meilleur, c'est de passer le maximum de temps avec vos proches, vos amis, vos familles et je pense que la meilleure chose que l'on puisse vous souhaiter à toutes et tous et tous ceux que vous aimez, c'est une bonne santé. On se rend compte de sa valeur, quand on la perd.

Voilà chers collègues.

(Applaudissements - Applaus)

M. le président :

Merci et je donne la parole à madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Merci. On va remercier le chef de file de l'opposition d'avoir assuré, comme il est de coutume et de tradition de le faire dans les assemblées, et donc je pense que je peux aussi adresser à tous les membres du conseil et aux plus courageux qui sont restés, tous nos vœux de santé, surtout pour l'année qui vient, et également au personnel communal et aux derniers, je ne dirai pas aux spectateurs, parce qu'il n'y a pas de spectacle, mais aux derniers citoyens qui suivent avec intérêt nos débats.

M. le président :

Merci, la séance publique est cloturée.